BAn II-25 Ceded - Br

UNIVERSITE LIBRE DU CONGO

Faculté des Sciences Economiques et Sociales

KISANGANI

REBELLION A KISANGANI (1964)

Par Ch. MUABILAY - TSHI BOLA

MEMOIRE

présenté pour l'obtention du grade de Licencié en Sciences Politiques et Administratives.

Directeur Mr le Professeur T. TURNER.

www.stanleyville.be Collection Ph. VEYS

Juillet 1971

"Le Pouvoir rend fou

et

le Pouvoir absolu rend fou absolument

Lord ACTON.

www.stanleyville.be Collection Ph. VEYS

" La conscience nationale, au lieu d'être la cristallisation coordonnée des aspirations les plus intimes de l'ensemble du peuple, au lieu d'être le produit immédiat le plus palpable de la mobilisation populaire, ne sera en tout état de cause qu'une forme sans contenu, fragile et grossière."

Frantz FANON -

www.stanleyville.be Collection Ph. VEYS

Que tous ceux qui nous ont aidé à réaliser ce travail, trouvent ici l'expression de notre gratitude. Nous remercions les Eglises protestantes du Congo à l'initiative desquelles, l'Université Libre du Congo a été créée. Grâce à elles et aux professeurs de qualité placés à la disposition de cette Univefsité, nous pouvons nous estimer d'avoir reçu aujourd'hui l'éducation et l'instruction en matière politique et administrative.

Nous tenons à exprimer également notre reconnaissance au Gouvernement de la République Démocratique du Congo qui a bien voulu nous accorder durant quatre années de notre formation, une bourse d'études et de voyage. Celle-ci nous a permis de nous consacrer aux études dans de bonnes conditions en nous permettant de couvrir nos frais de séjour à l'Université.

Nos sentiments de reconnaissance vont spécialement à Monsieur le Professeur T.TURNER, Directeur du présent travail. Qu'il trouve ici l'expression de notre profonde gratitude pour ses nombreuses directives ainsi que pour ses observations et suggestions lors de la rédaction de ce mémoire.

Nous exprimons aussi notre reconnaissance à Messieurs les Professeurs WEISSMAN, B.VERHAEGEN, DAY, NZONGOLA et Madame GILMAN pour leurs bons conseils au cours de nos travaux de recherche et pour nous avoir aidé en ce qui concerne la documentation.-

Ch.MUABILAY-TSHIBOLA.

www.stanleyville.be Collection Ph. VEYS

- I N T R O D U C T I O N -

1. Définition du terme "REBELLION" et origine de la rébellion congolaise.

En vue de présenter un mémoire de fin d'études sur un (sujet) problème politico-administratif de la République Démocratique du Congo, nous avons choisi l'étude de la rébellion à Kisangani. Ce choix se justifie par notre souci de chercher à découvrir dans le cadre historique des rébellions populaires du Congo, d'abord les causes de leur succès et ensuite les facteurs qui sont à la base de l'adhésion massive et irréfléchie de la population à ce mouvement.

Nous considérons qu'il convient, avant d'exposer notre étude, de définir le terme "REBELLION" et d'en faire un bref aperçu sur son origine au Congo. En effet, ce terme indique généralement une résistance avec violence et voies de fait contre les agents de l'autorité.(1) Cependant cette définition renferme les deux nuances suivantes: d'une part, les membres d'une société qui refusent d'obéir à l'Autorité que cette société approuve, sont des rebelles, et d'autre part, ceux qui refusent d'obéir à un pouvoir injuste, nuisible et que la société désapprouve, sont des citoyens fidèles à la patrie; alors le tyran et l'usurpateur sont les seuls rebelles car ils résistent à la volonté générale contre laquelle il ne leur est point permis de s'élever.

L'origine de la rébellion congolaise se trouve dans l'opposition qui se manifeste à l'égard du gouvernement d'union nationale issu du conclave parlementaire de Lovanium dès août 1961. Le contexte politique congolais connaît, à partir de ce moment, un phénomène nouveau qui est l'action révolutionnaire. Cette action est menée par le Comité National de Libération (CNL), installé à Brazzaville et dont les dirigeants politiques sont des membres du Mouvement National Congolais (MNC/L) (2) opposés au comité

(1) Dictionnaire Encyclopédique pour tous : "Petit Larousse" Editions Larousse : 1967, p.880
(2) Ce parti politique est fondé le 10 octobre 1958 à Kinshasa par P.Lumumba. Il se voulait supra-ethnique.

www.stanleyville.be Collection Ph. VEYS

officiel de ce parti présidé par Antoine Kiwewa (3), et au Parti Solidaire Africain (P.S.A/Gizenga) (4). La création de ce Comité remonte au 3 octobre 1963, date à laquelle il y a eu une prise de position des partis nationalistes déclarant déchu le Président de la République, le Gouvernement et le Parlement, annonçant ainsi la constitution d'un gouvernement provisoire. Messieurs C.Gbenye et G.Soumialot sont les deux figures qui émergent dans cette action. Ce qui est fort remarquable dans le programme politique du Comité National de Libération est son désir de s'emparer par tous les moyens du pouvoir, c'est-à-dire de la direction du pays. C'est de Brazzaville que cet organe entre en rébellion ouverte contre le Gouvernement Central, et cherche rapidement à organiser un soulèvement populaire au Congo. Ainsi, successivement, le Kwilu et le Kivu entrent en révolte contre les Autorités locales. Ces mouvements s'étendent par la suite à une grande partie du pays pour atteindre la ville de Kisangani le 4 août 1964.

2. Le but de notre étude.

Il n'est pas question ici d'écrire un épais volume sur la rébellion dans la Province Orientale, moins encore sur la rébellion au Congo. Nous voulons plutôt présenter un instrument d'information qui, grâce aux quelques données inédites que nous avons pu recueillir, permettra peut-être au lecteur du présent travail, d'avoir une vue particulière sur le déroulement des faits pendant la période de l'occupation de la ville par les rebelles. Dans cette étude, nous voulons contribuer à l'~~étude~~ éducation de la masse, et éducation implique la sensibilisation de la conscience du lecteur aux problèmes de la stabilité politique. Nous voulons, dans le même ordre d'idées, faire partager par nos lecteurs, nos vues et conceptions sur ces problèmes. Ce travail, non seulement rappellera des événements qui se sont passés à Kisangani, mais suscitera en outre un esprit de jugement, un examen de conscience, une méditation sur les objectifs poursuivis par

(3) Kiwewa : Originaire de Kikwit, de l'ethnie Bambala; Sénateur non coutumier du MNC/L.Province Orientale en mai 1960.

(4) P.S.A. Parti Solidaire Africain de Gizenga créé en avril 1959. Son action se limite au Kwilu.

www.stanleyville.be Collection PHEYS

~~les~~ dirigeants rebelles et la gravité de leurs conséquences. De cette façon, nous espérons, grâce à notre description des faits durant cette période, que nos concitoyens ne se laisseront trompés en cas d'éventuelles situations.

Conformément au sujet que nous nous sommes proposés d'étudier, nous avons cru bon de diviser ce travail en deux parties, dont la première, scindée en trois chapitres, traite successivement de la situation géo-économique et sociale, de l'évolution politique lointaine, de la ville (1960-1962) et de l'évolution politique récente (1963-1964). Dans la ~~deuxième~~ seconde partie, divisée en cinq chapitres, nous traitons de l'arrivée des rebelles et l'exercice de pouvoir. Nous terminons notre étude par quelques conclusions.
Nous avons utilisé dans ce travail des nouvelles appelations des villes telles Kisangani et Kinshasa, communément appelées Stanleyville et Léopoldville.
Cependant ces villes gardent leurs anciennes dénominations dans les citations. De même pour la période d'avant 1961 et dans les citations, nous avons utilisé pour le Général Mobutu, son ancien grade de Colonel.

3. <u>Techniques, sources et méthodes de recherche</u>.

Pour réaliser ce travail, nous avons utilisé deux ~~deux~~ techniques de recherche : l'interview et la documentation écrite. La documentation écrite nous provient en majeure partie de la presse locale. A cet effet, nous avons dépouillé des journaux locaux et étrangers stockés dans les bureaux du service de l'Information à Kisangani; les comptes rendus des réunions de l'Assemblée provinciale, et de l'Exécutif provincial, ~~des~~ diverses correspondances, des communiqués etc. et nous avons consulté les ouvrages de J. Gérard-Libois et B. Verhaegen, sur les rébellions au Congo et sur l'histoire générale du Congo après l'Indépendance.

Nous avons trouvé que l'analyse de cette documentation écrite ne suffisait pas pour mener à bien notre travail, aussi avons-nous opté pour le field work afin de bien vérifier la valeur de cette documentation écrite.

www.stanleyville.be Collection Ph. VEYS

Pour ce faire, nous avons mené des enquêtes personnelles de façon suivante : par méthode des quotas (voir tableau nº 1), nous avons déterminé à l'avance un groupe de 31 personnes à interroger, que nous avons réparti selon les différents critères dont l'instruction, la profession et l'ethnie.

Tableau 1. Répartition des personnes interrogées

Etud.et profess.	Lokele	Topoke	Babwa	Bakumu	Bambole	Bakusu	Total
Illettrés chômeurs	2	2	--	--	1	2	7
Etud.prim. manoeuvres non spéc.	1	1	1	1	1	2	7
Etud.sec. ouvr.spécialisés	2	1	1	1	1	1	7
Etud.sec. employés	2	1	1	1	1	2	7
Etud.universit. étudiants	1	1				1	3
Total	8	6	3	3	3	8	31

a) Quant à l'instruction, nous avons interrogé des personnes illettrées, celles du niveau primaire d'études, de niveau secondaire et des universitaires.

b) Selon la profession, nous avons fait en sorte qu'il y ait parmi ces personnes, des chômeurs, des manoeuvres non spécialisés, des ouvriers spécialisés, des employés et des étudiants.

c) En ce qui concerne la tribu, ces personnes appartiennent à ~~des~~ différentes ethnies, notamment des Lokele, Topoke, Babwa, Bakumu, Bambole et Bakusu. Comme l'indique le tableau 1, le chiffre des Lokele interrogés est supérieur à celui de chacune des tribus originaires de la Province Orientale, en effet, la détermination de ce nombre est fonction de l'importance de la représentation de cette tribu dans la ville de Kisangani (voir talbeau 4). Pour la même raison, nous avons choisi d'interroger les Bakusu qui ont une part importante dans notre travail, plutôt que d'autres tribus congolaises non originaires de cette province.

www.stanleyville.be Collection Ph. VEYS

Nous avions élaboré à cet effet un questionnaire d'enquête que nous présentions nous-mêmes aux personnes composant notre échantillon. Notre grand souci était évidemment de créer la confiance. Pour cela, nous n'avons pas ménagé nos efforts pour l'obtenir et nous avons utilisé tous les atouts à notre portée pour donner à l'interview le tour d'une conversation spontanée. Dans une famille, la présence d'un étranger passe difficilement inaperçue et l'on se demande naturellement ce qu'il vient y faire. Quand on s'aperçoit qu'il interroge les gens et qu'il cherche à réunir toutes sortes de renseignements, on veut savoir qui l'envoie. Ainsi pour dissiper toute équivoque, nous expliquions à chacun le motif de notre présence. Quand nous entrions en contact avec une personne, nous prenions soins de l'informer sur le but de notre enquête. Nous insistions particulièrement sur le fait que notre entrevue n'intéressait en rien l'Administration et que les renseignements qu'elle nous livrerait ne pourraient en aucune façon lui porter préjudice. Pour créer une ambiance agréable à la discussion, nous commencions par évoquer des sujets d'actualité; nous parlions des études des enfants, de la situation de l'emploi et du chômage, de l'Indépendance et tout doucement, nous orientions la discussion vers notre sujet de travail. Ce travail était dur pour nous car tous les déplacements à travers les communes de la ville sous un soleil équatorial, se faisaient à pied et certaines de ces personnes à interroger nous exigeaient qu'un verre de bire se prenne tout au long de notre causerie, ce qui nous occasionnait encore des dépenses dans ce sens.

4. Nos hypothèses de travail.

Pour mieux saisir le phénomène de la rébellion qui s'est produite dans la ville de Kisangani et qui fait l'objet de notre étude, nous estimons qu'il convient d'examiner certains phénomènes sociaux de la ville durant la période qui précède l'entrée des Simba dans la ville de Kisangani. Cet examen pourra nous aider à dégager quelques hypothèses de travail. Nous nous posons deux questions dont la première est de connaître les conditions objectives qui sont à la base de la rébellion de Kisangani, et la seconde ques-

www.stanleyville.be Collection Ph. VEYS

tion est de chercher les facteurs du succès de cette rébellion. En fait, la première question concerne la population de Kisangani, et ses dirigeants politiques. Toutefois les études antérieures ont montré que chaque région, chaque groupe ethnique, chaque centre urbain et chaque couche sociale, avait une position et une attitude spécifique à l'égard du phénomène de la rébellion. Parce que les conditions objectives retiennent toute notre attention, nous croyons nécessaire de parcourir les grandes lignes de l'évolution politique de la ville en vue de découvrir les tensions et les contradictions qui s'y étaient développées.

L'un des aspects historiques de la ville de Kisangani nous montre que certaines tribus numériquement importantes et qui se sont implantées dans cette localité depuis plusieurs années, pour ne citer que les Ankutshu (5), semblaient n'être pas d'accord avec la création de la province Haut-Congo.(6) Ils auraient ainsi pressenti que cette création allait déclencher le tribalisme et le régionalisme; aussi se seraient-ils décidés de saboter dette action en mettant la ville de Kisangani dans une situation de troubles, d'insécurité et d'anarchie. La réalisation de cette situation chaotique était facilitée par le concours des jeunesses du MNC/L, et cette situation ainsi créée, était accompagnée d'une première tentative d'opposition au gouvernement central. Il y a lieu de noter que cette situation est restée inchangée jusqu'à l'arrivée des rebelles et ceci nous amène à dire que les Simba avaient trouvé un terrain déjà préparé avant leur entrée.

Quant à la population originaire de la Province Orientale, il convient de signaler le cas des Azandes qui n'étaient pas très satisfaits en ville parce qu'ils n'avaient pas beaucoup d'avantages matériels; ils étaient pour le morcellement de la Province Orientale tandis que les originaires

(5) Ankutshu a Membele : ancêtre des Bakusu du Maniéma et des Atetela du Kasaï, eut trois fils dont -Ngandu; ascendant des Atetela de la savane; -Watambulu; ascendant de ceux de la forêt; -Ndjovu; celui des Bakusu du Maniéma. Ces descendants d'Ankutshu a Membele sont tous désignés par une même appelation : "LES ANKUTSHU" (H.Onatshungu, la rébellion au Sankuru, mémoire de licence, Université Lovanium, 1969.)

(6) La Province du Haut-Congo fut créée par la loi du 27 mars 1963, et la ville de Kisangani en fut le chef-lieu.

www.stanleyville.be Collection Ph. VEYS

du District du Haut-Congo par contre défendaient l'unité de de la Province car Kisangani leur ville devait garder l'honneur d'être la Capitale de la Province toute entière et pas d'une partie seulement de celle-ci

Il y a en outre une question d'ordre politico-économique : Le parti politique dit "RADECO" (7) vendait ses cartes de membres à Kisangani, mais comme la majorité de la population de cette ville était MNC/L, personne ne voulait s'affilier à ce parti. D'autre part, ce parti avait une grande influence sur le Gouvernement provincial et les dirigeants politiques de ce parti avaient profité de cette influence pour exiger que les marchandises dans les magasins ne soient vendues qu'aux seuls porteurs de ces cartes. C'était là un moyen de pression utilisé par ce parti politique pour avoir des membres à Kisangani. Cette mesure a beaucoup découragé la population qui n'attendait plus qu'une seule chose : Voir le régime Adoula céder la place à un autre pour pouvoir parer à toutes ces brimades.

Quant à notre seconde question qui est de connaître les facteurs du succès de la rébellion à Kisangani, les rebelles avaient fait usage du mythe de la libération du pays et de la deuxième Indépendance. Ce mythe suffisait amplement pour provoquer l'adhésion massive et irréfléchie de la population, laquelle était déjà très découragée et très déçue par la première Indépendance. D'autre part, ils utilisaient les rituels d'immunisation magique qui leur avaient donné en plus de l'assurance de leur invincibilité, la conscience d'appartenir à une société nouvelle, à l'intérieur de laquelle toutes les différences d'origine et les oppositions anciennes étaient supposées abolies.

Nos hypothèses peuvent se résumer comme suit : La présence des Simba dans la ville de Kisangani est une conséquence d'une situation politico-économico-sociale désastreuse antérieure restée non résolue.

---

(7) Rassemblement des Démocrates Congolais (RADECO) est un parti politique créé en 1963 et dont le fondateur est C.Adoula.

www.stanleyville.be Collection Ph. VEYS

Le succès de la rébellion dans cette ville provient d'une part du concours lui apporté par l'adhésion massive de la population de la place grâce au mythe de la deuxième Indépendance, cette population étant déjà elle-même appauvrie et déçue par la première Indépendance. D'autre part, le succès provient également du courage des rebelles, courage dû à l'utilisation des rituels d'immunisation magique qui leur donnait l'assurance de leur invincibilité.

/ / /

PREMIERE PARTIE : INTRODUCTION A LA CONNAISSANCE DE KISANGANI

CHAPITRE I. LES DONNEES INTRODUCTIVES

1. La situation géo-économique de la ville.

La ville de Kisangani est située bien au centre de son territoire (voir carte 1.), lequel est bordé au Nord par le territoire de Banalia, au Nord-Ouest par celui d'Isangi, au Nord-Est par Bafwasende, au Sud-Est par Ponthierville et au Sud-Ouest par Opala.

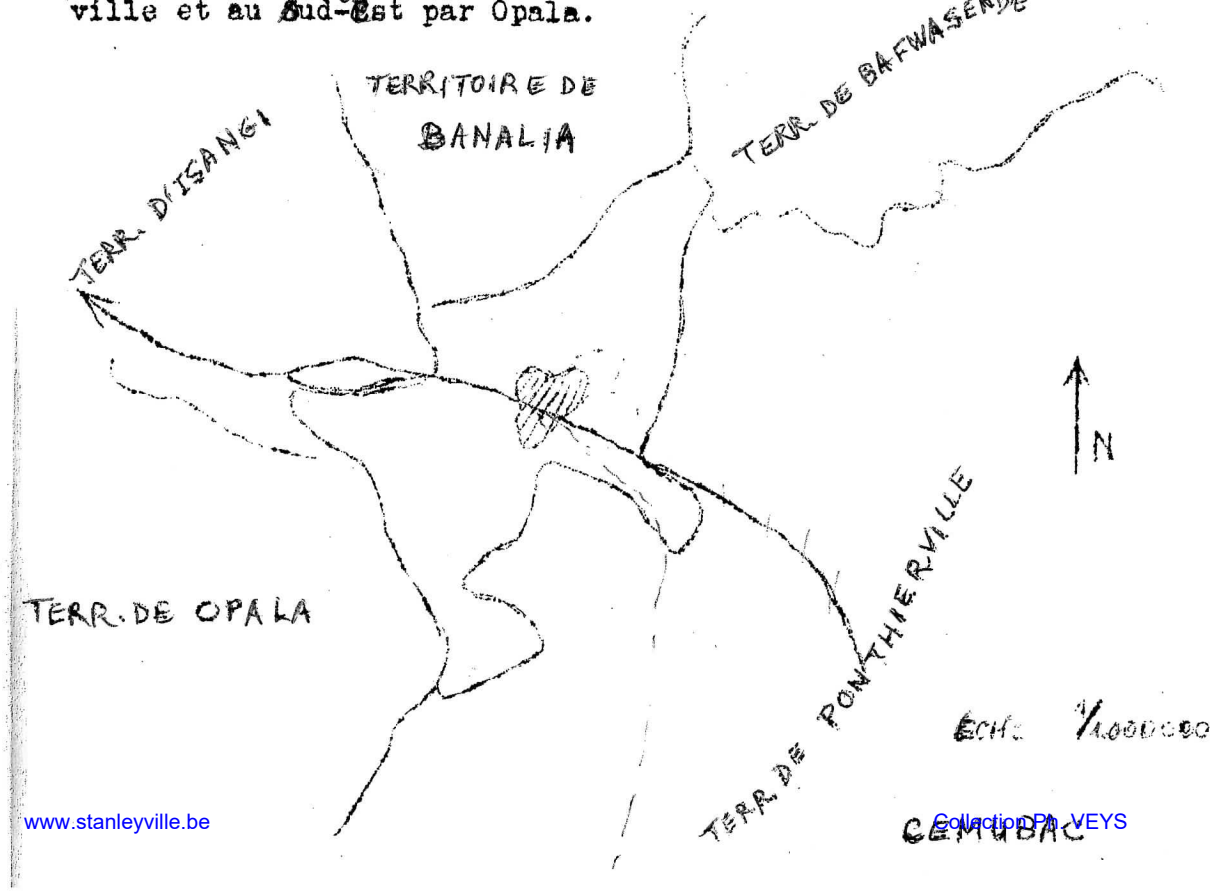

www.stanleyville.be Collection PR. VEYS

En 1962, sa population totale était de 235.180 habitants(8) répartis comme suit :

1962

Commune	Hommes	Femmes	Enfants Garç.	Enfants Filles	Total
Kabondo	-	-	-	-	86.399
Kisangani	8.797	9.515	8.673	8.130	35.118
Lubunga	-	-	-	-	40.705
Mangobo	13.705	13.430	14.254	11.439	52.828
Stanley	-	-	-	-	20.130
					235.180

Tableau 2.

Mais les résultats officiels du recensement général de la population de la République Démocratique du Congo en 1970 montre que la population de Kisangani connaît dans l'interval de 8 ans, une diminution de 5.584 habitants, soit 235.180 en 1962 et 229.596 en 1970. Ce dernier chiffre se réparti comme suit :

Tableau 3.

1970	Hommes	Femmes	Enfants Garçons	Enfants Filles	Total
Nationaux	57.755	59.755	56.886	52.974	227.162
Etrangers	1.416	537	277	204	2.434

En 1959, la ville ne comptait que les quatre communes suivantes : Stanley, Mangobo, Kabondo et Lubunga. Elle avait également une zone annexe comprenant les collectivités suivantes : Arabisés, Wagenia ainsi les camps militaires et policiers. La création de la commune de Kisangani en 1961 englobant les collectivités des Arabisés et des Wagenia a porté ce total à cinq communes.

Quant à sa situation économique, elle est l'un des centres les plus importants de la République Démocratique du Congo. Elle est la station de départ du chemin de fer du Congo supérieur aux grands Lacs (C.F.L.) et le point de convergence des routes principales vers Niangara, Irumu et Basoko.

(8) Rapport annuel 1962 de la ville de Kisangani : Direction provinciale des Affaires Intérieures.

www.stanleyville.be Collection Ph. VEYS

Elle comprend en outre un important port et un aérodrome. On y trouve également deux grandes brasseries, un laboratoire bien fourni ainsi qu'un grand hôpital. A sept kilomètres de la ville, on trouve une station agricole dans la localité de Lula qui est une grande plantation de café pour l'INSTITUT NATIONAL d'ETUDES AGRONOMIQUES au Congo (INEAC). Le district dans lequel la ville est situé produit principalement l'huile de plame et le riz. Outre ces productions principales, il y a des produits secondaires tels que le caoutchouc, le café, le bois, le coton et l'or. A Barumbu on rencontre une station d'élévage de l'INEAC ainsi qu'une plantation de café et de cacao. Une huilerie se trouve à Elisabetha, un poste de transit à Isangi, une station de la section de la plantation de l'INEAC à Gozi (hévéa, cacaoyer et caféier robusta). A Yangambi, principal centre de l'INEAC, il y a un centre d'études pour plantation de palmiers, caféiers et hévéas.

En ce qui concerne la situation de travail, il convient de signaler que le nombre de travailleurs qui était de 210.121 à la fin de 1958 est tombé au chiffre de 193.548 au 31 décembre 1959 pour toute la Province Orientale.(9) Cette diminution de 16.573 unités fut provoquée par l'augmentation des charges sociales qui incitent les employeurs à ne conserver que les travailleurs les plus qualifiés au meilleur rendement. Les secteurs : mines, industrie, transports et divers accusèrent les diminutions les plus importantes tandis qu'en ce qui concerne la branche de l'activité agricole, les licenciements furent en partie compensés par le recrutement effectué par des nouveaux colons stagiaires qui s'installèrent à l'époque. Ces diminutions ont eu conséquence, l'aggravation du problème du chômage dans les centres urbains. A Kisangani, l'on pouvait estimer à plus ou moins 4.000 le nombre des chômeurs permanents, régulièrement recencés, auxquels il y a lieu d'ajouter les enfants devenus adultes et les Congolais qui n'ont jamais été inscrits au bureau de la Main d'Oeuvre Indigène (M.O.I.).

---

(9) Rapport annuel op cit.

www.stanleyville.be Collection Ph. VEYS

L'on peut donc affirmer que le problème du non emploi était grave et c'est ainsi que l'Administration avait procédé par un contrôle efficace des irréguliers séjournant dans la ville de Kisangani pour les renvoyer dans leur milieu rural au profit de l'agriculture. Dans le domaine de mesures prises à ce sujet, signalons l'arrêté nº 195 du 25 juin 1959 du Premier Bourgmestre de la ville de Kisangani aux termes duquel peuvent être condamnés et expulsés de la ville tous ceux qui y résident sans autorisation. A propos de la règlementation du recrutement, il y a lieu de signaler également les dispositions des arrêtés nº 221/144 du 15 décembre 1958 et 221/13 du 17 janvier 1959 stipulant que le recrutement est entièrement libre dans la ville de Kisangani et dans les autres territoires tels que Faradje, Aru, etc...

Du point de vue touristique, la ville de Kisangani est également l'un des centres les plus attirants du pays. On y rencontre entre autres la pêcherie wagenia, les chutes de la Tshopo qui se composent de deux retombées d'eau et une centrale hydro-électrique et une station d'épuration d'eau sont construites un peu en aval de cette rivière. Le Site de Wanya-Rukula, à 60 kilomètres de la ville offre du haut de la presqu'île sur le Lualaba, une vue superbe sur le fleuve et les rapides. Yangambi et l'INEAC à 104 kilomètres ont pour but de promouvoir le développement de l'agriculture au Congo. Outre son centre principal de recherche, Yangambi possède un jardin botanique d'une beauté et d'une richesse incomparable.

- Aperçu de la situation économique en général en 1961-

La crise gouvernementale a plongé de 1960 à 1961 toute la ville comme toute la province d'ailleurs, dans un chaos déplorable : abandon quasittotal de l'agriculture, non entretien des routes, interruption du transport, industries agricoles et autres paralysées (10). Les causes de la détérioration de cette situation économique de la ville peuvent être décélées dans la crise politique. En effet, au cours des premiers mois après l'Indépendance, les cultivateurs avaient abandonné leurs houes pour s'adonner aux activités politiques.

(10) Programme d'activités de la Province Orientale par le Ministre provincial chargé des Affaires financières : le 21 août 1961.

www.stanleyville.be Collection Ph. VEYS

Le secteur du transport diminuait de jour en jour, faute de carburant et de pièces de rechange. Les produits alimentaires devenus ainsi rares, font connaître à la ville une inflation systématique et prolongée des prix. Quant à l'élevage, l'offre en bêtes à consommer était inférieur à la demande à la suite d'une surpopulation provoquée par l'arrivée à Kisangani des troupes de l'ONU et par l'augmentation des effectifs de l'Armée Nationale Congolaise de la place. En ce qui concerne le secteur commercial, les grandes difficultés proviennent du blocus des transports aérien, fluvial et routiers imposé à la ville de Kisangani par le Gouvernement Central de Kinshasa en date du 20 décembre 1960. Le secteur commercial détenu par les blancs n'a plus poursuivi sa marche normale d'abord à cause de ce blocus et ensuite à cause du départ massif des Belges en 1960, départ qui avait causé une forte diminution du nombre d'établissements européens. Par contre, une évolution sensible se marquait en ce qui concerne les établissements congolais car de 13.500 commerçants immatriculés au régistre de commerce pour toute la Province Orientale, il faut estimer à 80% le nombre d'établissements congolais; mais malheureusement, il n'est composé surtout que de commerçants parasitaires. Ce pourcentage s'explique par le fait du manque d'emploi et c'est ainsi que tout individu se faisait commerçant. Le reste d'établissements appartenait aux commerçants grecs et aux Africains étrangers. Ceux qui appartenaient aux blancs soit les 90% étaient gérés tant bien que mal par des congolais travailleurs au moment du départ de leurs employeurs.

2. <u>La composition ethnique de la ville de Kisangani</u>.

Presque chaque tribu congolaise est représentée dans la ville de Kisangani, et outre ces tribus, quelques étrangers africains en petit nombre par rapport aux congolais, y vivent également. La tribu congolaise la plus représentée en ville était celle de Lokele avec 15,4% au total, ensuite venaient les Arabisés avec 11,8%. A propos des Arabisés, il convient de signaler qu'ils sont tous désignés sous le terme "WANGWANA" ou au singulier Mgwana.

www.stanleyville.be Collection Ph. VEYS

Il n'est pas fait de distinction, sauf entre eux-mêmes les descendants des Arabes, d'où l'on distingue les Zanzibaristes, les autochtones de Dar-Es-Salam et les partisans des Arabes ou Watumwa. Il est à noter aussi que les descendants des Zanzibaristes et les autochtones de Dar-Es-Salam, ont leur nom précédé du terme "MUHINDJE" qui est l'équivalent de Bwana en Swahili ou du Maître. Nous n'avons pas l'intention de faire ici l'historique des Arabisés de Kisangani, car cela nous obligerait à suivre les Arabes dans leur pérégrinations : Comment ils sont venus aux Falls et où ils se sont rendus par la suite. Nous préferons nous limiter à citer les différentes tribus d'origine congolaise qui forment le groupe arabisé. Notons à propos du tableau 4 ci-après que les quelques Lokele faisant partie de ce groupe ne sont venus que depuis peu de temps et ne sont pas islamisés tout comme pour la plupart des Babali, qui ne sont arabisés que de nom, peu d'entre eux fréquentent les Mosquées. Ce groupe, signalons-le, est homogène car tous ses membres parlent une même langue qui est le Swahili. Ils ont perdu tout rapport familial avec leurs tribus d'origine et sont conscients d'appartenir à ce groupe arabisé qui les distingue des membres des autres groupes ethniques. D'ailleurs, la pratique de l'exogamie dans ce groupe suffit pour nous faire une idée de relations sociales en son sein.

Tableau 4. Les tribus congolaises faisant partie du groupe arabisé.

Tribu	'Nombre'	Lieu d'origine
Bakusu	681	Kibombo, Ombue, Maswa, Pene Malamba, Mokata Tunda et Matampa.
Babali	149	Bafwasende
Malela	144	Lusuna, Kasongo
Lokele	115	Isangi
Bangobango	106	Piani, Lusangi, Kalembalemba, Kabambare, Wamasa.
Basura	43	Kasongo
Mongandu	43	Equateur
Walengola	42	Ponthierville
Baleka	22	Kihembwe, Shabunda
Basonge	21	Kahua

(11)

(11) Contribution à l'historique des Arabisés de Stanleyville et de l'activité des Arabes au Congo Belge : par A. de GROOTE; Administrateur territorial adjoint : Stanleyville le 21 février 1940 (Archives publiques de la Ville de Kisangani).

www.stanleyville.be Collection Ph. VEYS

A côté de ce groupe arabisé qui représentait en 1952 les 11,8% du total de la population de la ville de Kisangani, on estimait entre 1.000 et 4.000 personnes, chacune des tribus suivantes : Babwa, Bakumu, Topoke, Bambole, Babali, Walengola et Bamanga. Sept autres tribus étaient estimées entre 500 et 1.000 personnes, Il s'agit des Bangalema, Turumbu, Mobango, Basoko, Azande, Mungandu et Bangobango. Il y avait plusieurs petites tribus avec une population de moins de 500 personnes, mais les neuf principales tribus (voir tableau 5) constituaient ensemble les 65,7% de la population congolaise de la ville de Kisangani et ces neuf tribus sont essentiellement originaires de la Province Orientale.

Tableau 5. Les neuf principales tribus (12).

Tribu	Pourcentage
Lokele	15,4%
Arabisés	11,8%
Babwa	8,8%
Bakumu	7,0%
Topoke	6,7%
Bambole	4,6%
Babali	4,2%
Walengola	4,0%
Bamanga	3,2%
	65,7% Total

A l'exception des Azande et des Bamanga, le reste des tribus congolaises importantes étaient des Bantou et on note une grande variation entre toutes ces tribus en ce sens que chacune avait sa propre histoire dans l'incorporation urbaine, et les conditions dans lesquelles les migrations urbaines et les migrations rurales s'opéraient, diffèrent d'une ethnie à l'autre. Ainsi les Lokele par exemple étaient venus en masses des blancs peuplés du fleuve Congo vers Kisangani à la recherche de travail en ville, car les possibilités d'embauche dans leur milieux tribaux étaient limitées. Des Bakusu et des Bambole avaient également leurs villages dans le territoire même de Kisangani et l'ensemble de ces villages

(12) V. Pons, Stanleyville: An African Urban Community under Belgian Administration, London, 1969 page 63

www.stanleyville.be Collection Ph. VEYS

fournissaient à la ville une main d'oeuvre abondante et bon marché. Les autres tribus cependant venaient des régions qui étaient moins accessibles soit à cause des distances, soit à cause d'autres facteurs géographiques. Pour quelques tribus encore, la ville de Kisangani n'était le seul centre urbain, c'est le cas des Babwa qui avaient le choix soit de travailler dans la petite ville de Buta située dans leur propre région rurale, soit d'aller à Kisangani. Plusieurs autres petites tribus représentées à Kisangani étaient venues des forêts et des grandes distances alors que d'autres, comme les Azande venaient de la savane ouverte au-delà des régions forestières du bassin du Congo. Il y a également en ville une petite représentation des tribus des Lacs et des régions montagneuses sur les bords de la Frontière Est du Congo.

CHAPITRE II : EVOLUTION POLITIQUE LOINTAINE 1960-1962

1 : Les élections provinciales de 1960 et la formation du premier gouvernement provincial.

Les élections provinciales de 1960 se sont terminées par une victoire écrasante du Mouvement Nationale Congolais aile Lumumba (M.N.C./L.) pour la Province Orientale dans son ensemble, et aussi dans chacun de ses Districts. Il était bien normal que dans la ville de Kisangani et dans le District du Haut-Congo dont elle est le chef-lieu, la victoire de ce parti politique soit si nette en ce sens que Monsieur Lumumba a séjourné longtemps dans cette ville et avait fait partie de son élite. La victoire du M.N.C./L. dans cette localité était en fait la victoire personnelle de Monsieur Lumumba. Mais il n'en était pas de même dans les autres territoires (voir tableau nº 6) où les observateurs s'attendaient à une forte majorité en faveur du Parti National du Progrès (PNP) (13) parce que les activités du M.N.C./L. y étaient fort récentes.

(13) Parti National du Progrès (PNP) est fondé en novembre 1959 à Coquilhatville. C'est un regroupement des forces modérées auxquelles 27 partis adhèrent et ces ralliements avaient pris des formes très diverses de la fusion pure et simple à la constitution d'un cartel. Principaux dirigeants : Dericoyard, Paul Bolya, Koumorico, Anekonzapa, le chef Kupa etc. (Pierre Artigue, qui sont les leaders congolais).

www.stanleyville.be Collection Ph. VEYS

Quand on examine la composition ethnique de la Province Orientale, elle ne laisse pas soupçonner que cette Province soit l'assise d'un parti unique tel le M.N.C./L. En effet, pour l'ensemble des groupes ethniques de la Province, le total de la population s'élevait à 2.473.633 en 1960. Vers le nord de la Province, on pouvait compter 400.000 Azande qui constituaient le groupe le plus important. Ensuite venaient les Alurs en Ituri avec 150.000 habitants, les Walendu 200.000 habitants et les Lugbara d'origine Nilotique alors que les Azande sont d'origine soudanaise. Il est probable que Lumumba ait gagné cette population des régions où son parti politique n'avaient que des activités politiques récentes, par le canal de ses amis, représentants de ces régions dans la ville de Kisangani. C'est le cas par exemple de J.P. Finant, un Azande à qui la direction du premier gouvernement provincial sera confiée.

Tableau 6. Répartition des sièges par Parti.

Partis/Districts	MNC/L	PNP	Individuel	Chefs coutumiers	Total
Kisangani	3	-	-	-	3
Haut-Congo	13	-	3	-	16
Bas-Uélé	11	1	-	2	14
Haut-Uélé	12	5	-	-	17
Kibali-Ituri	19	-	1	-	20
Total :	58	6	4	2	70

(14)

Mais après cette écrasante victoire, il a été d'abord question, selon l'annonce du MNC/L, de former un gouvernement homogène, c'est-à-dire, un gouvernement dans lequel il n'y aurait aucune représentation d'un parti politique autre que le MNC/L. Voici ce qui a été communiqué à ce propos : (15)

"Ayant remporté une victoire écrasante tant aux élections législatives que provinciales, soit pour l'ensemble de la Province Orientale, une majorité de 99,5% (16), le MNC/L formera bientôt un gouvernement homogène basé sur une saine démocratie.

14) J.Gérard-Libois et B.Verhaegen; Congo 1960 T.I p.183
15) J.Gérard-Libois et B.Verhaegen; op.cit.
16) Ce pourcentage semble être exagéré car le communiqué a été fait par un membre du MNC/L.

www.stanleyville.be Collection Ph. VEYS

Ce premier gouvernement provincial (voir tableau 7), peut être considéré comme gouvernement MNC/L homogène.

Tableau 7. Composition du gouvernement de J.P.Finant.

Noms et Prénoms	Tribu	Territoire	Parti	Fonctions
J.P.Finant	Azande	Bondo	MNC/L	Prés.provincial
François Sabiti	Arabisé	Kisangani	MNC/L	Budget et Plan
Alphonse Swalehe	Mukusu	Kibombo	MNC/L	T.P. & P.T.T.
Marcel Yaleko	Lokele	Isangi	MNC/L	Justice, Sûreté et Police
Louis Embale	Muyogo	Isiro	MNC/L	Finances
Ambroise Eleo	Mukusu	Kibombo	MNC/L	Aff.écon,Titres fonciers,Cadastre et "Classes Moyennes
Frédéric Bumba	Logo	Faradje	MNC/L	Aff.du Personnel
Louis Lumumba	Mutetela	Katakokombe	MNC/L	Intérieur,Aff. soc.Infor.
Charles Badjoko	Mungala	Lisala	MNC/L	Agric.& Elevage
Etienne Guestan	Lokele	Isangi	MNC/L	Santé Publique.

Comme nous pouvons le voir, sur 10 membres composant cette équipe gouvernementale, quatre ne sont pas originaires de la Province Orientale alors que dans d'autres provinces, il n'était pas possible qu'un ressortissant d'une province donnée, fasse partie d'une équipe gouvernementale ailleurs. Cette composition nous montre en outre que le régionalisme et le tribalisme n'avaient pas de place en Province Orientale à cette époque. Ceci justifie également, comme nous le verrons plus loin, la crainte d'une partie de la population non originaire de la Province Orientale lors du morcellement de celle-ci en mars 1963.

2. De la tension à l'opposition complète entre Kisangani et Kinshasa.

La ville de Kisangani connaissait une évolution politique assez calme durant les mois de juillet, août et septembre 1960 par rapport aux autres villes du Congo. Cependant, vers mi-juillet/1960, on note quelques prises de position.

Le Gouvernement de J.P. Finant formé après la victoire écrasante du MNC/L. dans la Province Orientale, devait

Tableau nº 7, Centre d'Etudes et de Documentation Africaine (CEDAF), Bruxelles. Ce tableau dont certaines données manquaient telles : ethnie, territoire et parti politique, est complété grâce à nos interviews.

www.stapleyville.be Collection Ph. VEYS

être soumis en tant que Gouvernement du MNC/L., aux ordres de Monsieur P. Lumumba, Président fondateur de ce parti qui, depuis Kinshasa où il était chef du Gouvernement Central, lui donnait des directives. Ainsi la position du Gouvernement Provincial à l'égard des Autorités de Kinshasa était influencée par celle de Monsieur Lumumba lui-même à l'égard des Autorités du Gouvernement Central. C'est ainsi qu'au fur et à mesure que les relations entre Kasa-Vubu et Lumumba devenaient moins bonnes, le gouvernement provincial de Kisangani faisait sentir son mécontentement aux Autorités nationales par exemple en réservant un mauvais accueil aux membres des différentes missions en provenance de Kinshasa. C'est le cas d'une mission envoyée à Kisangani par les autorités de la Banque Centrale afin d'y retirer des billets pour approvisionner Kinshasa. Alors que cette mission avait un caractère purement technique, elle fut très mal accueillie à Kisangani par le Président provincial Monsieur J.P. Finant en personne entouré de ses militaires dès l'aérodrome. La méfiance du Président Provincial à l'égard de Monsieur Tshibangu (17) chef de ladite mission résidait dans le fait qu'originaire du Kasaï, il était supposé être partisan d'Albert Kalonji (18). Après avoir été arrêtés, fouillés, battus et menacés de mort, les membres de la mission parvinrent à regagner Kinshasa grâce à l'intervention de l'ONU. D'autre part, la situation politique dans la ville de Kisangani devenait de plus en plus confuse à partir du 5 septembre 1960 jusqu'au 14 octobre 1960. C'est ainsi qu'on notait un certain partage de pouvoir entre les partisans de P. Lumumba, ses adversaires et les éléments neutres. Ses principaux partisans étaient : Messieurs Finant, L.Lumumba, Salumu, Fataki (19) et les jeunesses du MNC/L. tandis que ses adversaires étaient au début les militaires de l'ANC, dont le mécontentement provenait probablement de l'absence des promotions.

---

(17) André Tshibangu est de la tribu Lulua dans le territoire de Luisa.

(18) Albert Kalonji est de l'ethnie Muluba, chef de l'Etat du Sud Kasaï et Député national du M.N.C./K.

(19) Il s'agit de Fataki commandant de la prévôté militaire à Kisangani. Il était arrêté en même temps que Finant et exécuté à Mbuji-Mayi. Il était également parent de P. Lumumba : donc Mutetela.

www.stanleyville.be Collection Ph. VEYS

Ces militaires avaient libéré sur ordre de Kinshasa une partie de détenus politiques du Camp Ketele, ces prisonniers étaient pour la plupart des chefs coutumiers ou des anciens dirigeants de PNP. Ainsi à Kinshasa, la plupart des Députés et des Sénateurs de la Province Orientale et les membres du M.N.C./L. résidant à Kinshasa ont commencé à se désolidariser du Premier Ministre dès le début d'octobre 1960. C'est le cas de Monsieur Songolo de la tribu Lokele de Yakusu, Ministre des Communications dans le gouvernement Lumumba et l'un des principaux dirigeants du MNC à Kisangani. C'est aussi le cas de Messieurs Fataki (20), Fele et Mandiongue, tous Sénateurs du M.N.C/L. ainsi que Messieurs Othita, Baelongandi et Afuluta tous Députés M.N.C/L.

Mais l'opposition entre le gouvernement provincial et le gouvernement central a franchi une étape décisive lors du rapport fait aux membres du gouvernement provincial et de l'Assemblée provinciale à Kisangani en date du 24 septembre 1960 par Monsieur Joseph Kasongo, Président de la Chambre des Représentants à Kinshasa. Dans ce repport dont le but était d'éclaircir la situation confuse de Kinshasa, le Président a exposé à son auditoire la crise gouvernementale créée par la révocation du Premier Ministre Lumumba et de son équipe gouvernementale. Selon l'orateur, la décision du chef de l'Etat de révoquer le chef du gouvernement, était unilatérale, connue de personne et en dehors de toute procédure normale. La révocation réciproque de Kasa-Vubu par Lumumba au même moment, avait placé le Parlement devant un problème très difficile à résoudre. En se réunissant pour examiner les deux discours, il avait décidé après avoir constaté qu'ils ne contenaient que des faits sans fondement, de les annuler tous les deux, et de tenter une réconciliation entre le Chef de l'Etat et son Premier Ministre. Pour ce faire, la commission présidée par le Président de la Chambre lui-même, avant travaillé en vain pour essayer d'amener Monsieur Kasa-Vubu à un revirement.

(20) Gilbert Fataki : Sénateur non coutumier MNC/L. en P.O. Signature de la lettre dite "des 29" par laquelle un certain nombre d'élus MNC/L. de la P.O. se désolidarisent de P.Lumumba en octobre 1960. Il était exécuté à Kisangani en même temps que d'autres membres de la mission Songolo dont il a fait partie.

www.stanleyville.be Collection Ph. VEYS

A la fin de cet exposé auquel assistaient Messieurs Finant, Yaleko, L. Lumumba, Eleo, Sogbe, Sabiti, Swalehe, Badjoko et Guestan pour le gouvernement provincial et de Babadet, Kelheko, Losala et Aradiabu pour l'Assemblée provinciale, des mesures importantes ont été prises immédiatement. Ces mesures consacraient l'opposition décisive entre le gouvernement provincial et les Autorités centrales. S'adressant à Monsieur L. Lumumba, Ministre provincial des Affaires Intérieures, le Président ordonne : "A partir de lundi 26 septembre 1960, vous devez vérifier toutes les arrivées des avions et demander à la tour de contrôle chaque fois qu'un avion s'annonce de vous communiquer lesnoms des passagers avec leurs titres, dès qu'on aura annoncé les gens dont il est question ici, allez vous-même à l'aérodrome les arrêter au tarmac et les obliger à rebrousser chemin avec l'avion qu'il les a conduit" (21). Et à tous les autres membres il dit "nous avons fini de traiter avec le gouvernement central aussi longtemps que le Gouvernement légal de P.Lumumba n'aura pas pris les prérogatives de la souveraineté du pays. Par conséquent, tout document c'est-à-dire télégramme ou lettre qui émane de Kinshasa sans signature d'un membre du gouvernement de P. Lumumba sera retourné à l'expéditeur sans aucune autre forme de procès." (22). Cette situation perdura jusqu'à l'arrivée de Monsieur Gizenga à Kisangani. D'autre part, durant le mois d'octobre 1960, le Gouvernement provincial dut faire face à des revendications des policiers et des gendarmes dont certains prétendaient n'avoir pas touché des salaires depuis deux mois. Cette situation obligea les soldats de l'ANC à procéder à l'arrestation sur l'ordre de Kinshasa, de Monsieur J.P.Finant, Président provincial. Emprisonné, Monsieur Finant parvint à s'enfuir mais il fut à nouveau arrêté le 11 octobre 1960. A sa charge ont été imputés les faits suivants : - arrestation et détention illégales et arbitraires avec tortures corporelles.

- usurpation des fonctions publiques; se substitue au général de l'Armée.

---

(21) Compte rendu de la réunion tenue au Cabinet de Monsieur Finant Président provincial le 24 septembre 1960. p.21 (Archives publiques de la ville de Kisangani.

(22) Compte rendu op. cit.

www.stanleyville.be Collection Ph. VEYS

- provocation à l'insubordination des Ministres.IL fut tout d'abord transféré à la prison de Lizumu puis à Mbuji-Mayi après la mort de P.Lumumba où il fut exécuté .Après cette arrestation du Président provincial,c'est le Ministre provincial de l'Agriculture,Monsieur Ch.Badjoko qui assure l'intérim du Président provincial jusqu'au 20 décembre 1961,date à laquelle Manzikala fut nommé Président provincial.

3. La ville de Kisangani sous le Régime Gizenga

A) Kisangani:Capitale provisoire du Gouvernement Central du Congo

Antoine Gizenga (23) est arrivé à Kisangani le 14 octobre 1960 où il avait été reçu en tant que Vice-Premier Ministre du Gouvernement Lumumba.Son départ de Kinshasa avait pour cause l'insécurité qui y régnait pour les éléments nationalistes après la rupture des relations entre le Chef de l'Etat et son Premier Ministre en date du 5 septembre 1960,rupture qui a été suivie d'une première arrestation de P.Lumumba le 12 septembre 1960.Ce climat de méfiance qui était créé à Kinshasa a obligé aussi un bon nombre de Ministres pro-Lumumba du Gouvernement Central à suivre Gizenga à Kisangani.

Voulant profiter de l'absence de Monsieur Finant de Kisangani,en vue de détourner la population du nationalisme inculqué par ses partisans et sans doute aussi pour empêcher l'action de Gizenga dans la ville de Kisangani,les Autorités de Kinshasa ont dépêché à Kisangani une délégation parlementaire de neuf membres dirigée par Monsieur Songolo le 17 octobre 1960,donc trois jours après l'arrivée de Gizenga à Kisangani.Les Autorités locales, qui ont été, semble-t-il, informées depuis Kinshasa du but de cette mission parlementaire à Kisangani,ont procédé à son arrestation dès l'arrivée.Monsieur Songolo a été accusé de disposer de 30.000.000 Frs d'origine américaine destinés à des fins subversives.De sa prison du camp Ketele,le 19 octobre 1960,Songolo a su faire parvenir au Chef de l'Etat une lettre dans laquelle,il demandait l'intervention de l'ONU.En voici le texte:

Stanleyville,Camp Ketele le 19/10/60

A Son Excellence Mr.le Chef del'Etat.

Excellence,

Nous sommes au regret de vous annoncer que nous sommes tous arrêtés dès notre descente de l'avion.Nous sommes toujours incarcérés au

23) A.Gizenga:Vice-Premier Ministre du Gouvernement Lumumba.Fondateur du parti de la Solidarité Africaine(PSA)en 1959 dont la section de Stanleyville au Kwilu.Il est de Bapende;territoire de Gungu dans actuelle Province de Bandundu.

www.stanleyville.be Collection P. VEYS

camp Ketele où nous sommes l'objet de traitements incroyables. La condition sine qua non pour notre libération est le retour à Stanleyville de Messieurs Finant, Fataki et Janganra , or nous ne sommes pas responsables de l'arrestation de ces fonctionnaires.

Dans le cadre des mesures que vous allez envisager pour notre libération, évitez autant que possible d'envoyer l'armée de Léopoldville ici, si non l'opération pourrait dégénérer en attaque réciproque et ce serait nous qui serions les premiers menacés. Il convient d'envisager d'autres moyens pacifiques afin de nous permettre de siéger au Parlement de toute urgence. Evitez aussi de procéder à l'arrestation de l'intéressé à Léopoldville pendant que nous sommes ici à Stanleyville Prendre de toute urgence contact avec l'ONU pour notre libération sans délai.

Compliments à tous nos amis et à nos familles.

Les Parlementaires en détention (24).

A. Songolo, C. Danga, J.P. Othita, G. Fataki, J.Fele, V.Iloko, Azanga et Mandjongwe (25) .

Au début du mois de novembre, la confusion était totale dans la ville de Kisangani où l'Administration était paralysée par le comportement contradictoire des gendarmes et des militaires . C'est ainsi que vers la mi novembre 1960 ou plus exactement entre le 12 et 13 novembre trois cents gendarmes avaient pris le contrôle de la ville soutenant Messieurs L.Lumumba, A. Gizenga et Salumu . Ces gendarmes contrôlaient la garnison de l'ANC et avaient emprisonné le Colonel Lukusa.

---

(23) A. Gizenga : Vice-Premier Ministre du Gouvernement Lumumba . Fondateur du Parti de la Solidarité Africaine (PSA) en 1959 dont la zone d'action se limite au Kwilu. Il est de la tribu de Bapende du territoire de Gungu dans l'actuelle province de Bandundu.

(24) J. Gérard-Libois et B.Verhaegen : Congo 1960 : Annexes et Biographies.

(25) Tous ces membres de la mission Songolo étaient au début, des collaborateurs de P. Lumumba dans le MNC. Ils se sont désolidarisés de lui après en signant aussi la lettre dite "des 29" par laquelle 29 Députés et Sénateurs du MNC se désolidarisent de Lumumba.

www.stanleyville.be Collection Ph. VEYS

Selon le communiqué du Commissariat à l'Information à Kinshasa du 22 novembre 1960, sept officiers de la garnison de Kisangani qui avaient réussi à s'échapper de cette ville pour se réfugier à Kinshasa, avaient pris contact avec le Colonel Mobutu et mis en exécution le plan élaboré pour maîtriser la gendarmerie de Kisangani qui s'était rebellée et n'obéissant plus qu'aux ordres de Gizenga. C'est ainsi qu' un samedi matin, les 16è et 19è bataillons d'infantérie qui totalisaient 1.400 soldats avaient encerclé le camp de ces gendarmes pour procéder à l'arrestation de Gizenga. Mais cette arrestation avait été empêchée par l'interposition des troupes de l'ONU stationnées à Kisangani en donnant l'occasion à Monsieur Gizenga de s'enfuir alors que les troupes du Colonel Mobutu qui contrôlaient la situation dans la province, continuaient à le chercher activement. Quatre jours après, les lumumbistes avaient réussi à reprendre le pouvoir dans la ville après un dur combat avec les forces du Colonel Mobutu. Gizenga a d'ailleurs dû faire appel aux forces de l'ONU pour neutraliser le détachement de l'ANC et c'est à partir de ce moment que les lumumbistes avaient évincé leurs adversaires et étaient en état de consolider leur pouvoir à Kisangani. Donc à la fin du mois de novembre 1960, la ville comme toute la Province Orientale passait sous le contrôle des éléments lumumbistes en la personne de Messieurs Gizenga, L. Lumumba, Salumu et le Général Lundula qui, après sa révocation par le Chef de l'Etat est parvenu à rallier à sa cause les éléments de l'ANC de Kisangani. Le 27 novembre 1960, les militaires de l'ANC de Kisangani avaient organisé un important défilé devant les Autorités provinciales, la solde ayant été payée, rien ne permettaient plus de prévoir un changement de situation à court terme. D'autre part, un enthousiasme extra-ordinaire était suscité dans cette ville de Kisangani par l'annonce du départ de P. Lumumba et l'hypothèse de son arrivée à Kisangani. On sait bien que cette ville avait donné à Monsieur P. Lumumba sa première assise. A ce moment, tant du côté des amis que des adversaires de Lumumba, on imaginait la constitution sous la direction du leader du MNC, d'un bloc politique couvrant la Province Orientale, le Kivu, le Nord Katanga, le Nord Kasai avec éventuellement des pointes ou des têtes de pont dans les provinces de l'Equateur et de Léopoldville (Kwilu et Lac Léopold II) mais l'arrestation de P. Lumumba et son transfert à Thysville, avaient modifié rapidement ces perspectives.

www.stanleyville.be Collection Ph. VEYS

Dès le 5 décembre 1960, Monsieur Gizenga et les autres autorités du gouvernement provincial avaient donné aux responsables des firmes et grandes maisons de la place un ordre formel de laisser aux Congolais tout poste de commande (26). Tous ces postes devaient être confiés aux Congolais capables dans ces domaines. Quant à l'Européen qui exerçait un tel poste, il lui était demandé de rester responsable en vue de la formation de son successeur Congolais; par conséquent il devait se trouver à tout moment à côté de l'intéressé comme son adjoint, guide et technicien. D'après cet ordre, l'Européen qui ne s'y conformerait pas serait sévèrement poursuivi et la police interviendrait pour son rapatriement. Une semaine après cette mesure, soit le 12 décembre 1960, Antoine Gizenga passait à la transformation de la ville de Kisangani en Capitale temporaire du gouvernement central dont la composition se modifie au fur et à mesure que les Ministres du gouvernement Lumumba s'échappaient de Kinshasa pour rejoindre Kisangani. Signalons à ce propos que ces Ministres reprenaient dans le gouvernement Gizenga à Kisangani les mêmes fonctions que celles qu'ils exerçaient dans le gouvernement Lumumba à Kinshasa. (Voir tableau nº8 donnant la composition de ce gouvernement.)

Equipe Gouvernementale de Monsieur GIZENGA

Tableau nº 8

Noms	Parti	Province	Porte-Feuille
1" A. Gizenga	P.S.A.	Léopoldv.	Vice-Premier Ministre + Défense Nationale.
2" C. Gbenye	MNC/L.	Orient.	Ministre de l'Intérieur
3" P. Mulele	P.S.A.	Léopoldv.	Education + Ambassade au Caire
4" J. Lutula	MNC/L.	Kasaï	Agric. (arrivé à Kis. fin 2/1961)
5" A. Kashamura	CEREA	Kivu	Information (part pour Bukavu le 2 janvier 1961)
6" J. Massena	P.S.A.	Léopoldv.	Ministre de Travail .
7" E.Rudahindwa	RECO/ allié au MNC/L.	Kivu	Ministre des mines (arrivé fin février 1961)
8" M.Bisukiro	CEREA	Kivu	Commerce ext. (arrivé depuis décembre 1960)
9" R. Mwamba	Baluba/ Kat.	Katanga	Ministre de justice
10" A. Mandi	MNC/L.	Equateur	Sécr. d'Etat aux Aff.Etrangères.
11" T. Kanza	Univer-sitaire	Léopoldv.	Ministre Délégué à l'O.N.U.

Nouveaux Ministres nommés à des postes vacants

12" E. J. Kihuyu	MNC/L.	Kasaï	Ministre des Communications.
13" D.Uketwengu	MNC/L.	Orientale	Min. ff. du Trav. + Aff. Sociales
14" A.Tshimanga	UNTC	Katanga	Min. ff. de la Défense Nationale.
15" V. Lubuma	P.S.A.	Léopoldv.	Min. de l'Informat. a.i. et chef de Cabinet de Mr. Gizenga .

www.stanleyville.be Collection Ph. VEYS

16" L. Akunda " MNC/L." Kasaï " Min. des Jeunesse et Sports (27)

Le 20 décembre 1960 Monsieur Badjoko qui assurait l'intérim du Président provincial après l'arrestation de Finant devait céder ses fonctions à Monsieur Manzikala qui venait d'être nommé à ce poste. Notons aussi qu'à cette date, le blocus des transports fluviaux, routiers et aériens pour Kisangani par la décision du gouvernement central de Kinshasa venait d'être rendu officiel. Cette mesure avait pour but d'exercer une contrainte économique sur les Autorités de Kisangani en vue de les obliger à revenir sur leur position.

B) Relations entre le Gouvernement Gizenga, Gouvernement provincial et la population

a) Relations entre les deux Gouvernements et la population

Environ 90 % de nos interviewés nous disent que la situation économique, politique et sociale était excellente. Il n'y avait pas de chômage car tous ceux qui ne trouvaient pas de place dans les secteurs privés, étaient absorbés par l'Etat qui les utilisait pour l'entretien de la ville et pour beaucoup d'autres activités. Les taux de salaire par catégorie professionnelle étaient fort intéressants. Les marchandises abondaient les magasins et les prix étaient bas. Il y avait une grande sécurité de personnes et de biens, donc pas d'actes de banditisme ni arrestations arbitraires. Cependant vers le mois de mai 1961 se développait déjà un mécontentement collectif au sein du groupe de travailleurs manoeuvres de la ville à l'égard des deux gouvernements. En effet ces individus avaient depuis l'accession du pays à l'indépendance, nourri l'espoir d'obtenir les avantages matériels promis par le Premier Ministre P. Lumumba au cours de chacun de ses meetings tenus à Kisangani Par ailleurs dans sa lutte pour l'indépendance, la population n'avait qu'une seule visée : celle d'acquérir un standing de vie plus élevé que celui d'avant l'indépendance. A l'arrivée du Vice-Premier Ministre à Kisangani comme nous l'avons dit plus haut, un accueil chaleureux lui a été réservé par la population qui voyait en lui, celui qui allait réaliser les rêves de tous. Mais hélas, les travailleurs semble-t-il ont connu les déceptions provenant d'abord du retard dans les paiements de salaire ensuite d'un écart du taux de salaire entre les bureaucrates et les manoeuvres alors que la politique de maigre salaire était l'une de causes pour lesquelles les Belges avaient été chassés du Congo.

---

26) J. Gérard Libois et B. Verhaegen : Congo 1961 p. 159
27) J. Gérard Libois op cit pp. 181-182.
P.S.A. = Parti Solidaire Africain : Gizenga
M.N.C. = Mouvement National Congolais : Lumumba
CEREA = Centre de Regroupement Africain : Kashamura
RECO = Rassemblement Congolais : Rudahindwa
UNTC. = Union Nationale des Travailleurs Congolais : Mutombo Val.

www.stanleyville.be Collection Ph. VEYS

Cette situation avait amené les travailleurs à rédiger un mémorandum anonyme à l'intention de Monsieur Gizenga et du Président provincial. Ils exigeaient l'amélioration de leurs conditions matérielles. Cette amélioration consistait en une certaine augmentation et une régularisation de périodes de paiements des salaires; par ce mémorandum ils ont mis le Vice-Premier Ministre en garde contre une éventuelle guerre civile entre les bureaucrates et eux-mêmes au cas où ils n'obtiendraient pas satisfaction dans le plus bref délai. Voici la traduction de ce mémorandum dont le texte original est en lingala .

Nous, groupe de Mbulumbulu (28)
Hommes misérables qui avons
combattu pour l'Indépendance
S T A N L E Y V I L L E

Stanleyville, 18 mai 1961

- Mr le Vice Premier Ministre à Stanleyville
- Mr le Président du Gouvernement provincial à Stanleyville ,
- Mr le Chef d'Etat Major à Stanleyville
- Mr le Commissaire de District du Hau-Congo à Stanleyville

Messieurs : hooo , hooo , hooo :

Nos chers Compatriotes, nous sommes déjà fatigués de meeting, quoi qu'on dise, nous en avons assez. Où sont les hommes que P. Lumumba nous avait promis , ces hommes qui seraient voués à l'amélioration de notre bien-être, ces hommes où sont-ils? Ces hommes promis ne sont-ils pas encore arrivés ? Où se trouvent-ils, où se cachent-ils ? Quand le MNC s'occupera-t-il de nous travailleurs ? Nous qui avons exprimé nos suffrages en faveur de P. Lumumba, quand serons-nous récompensés ? Si les Belges nous avaient donné autant d'argent que les fonctionnaires nous n'aurions pas combattu pour l'indépendance; Monsieur Gizenga, P.Lumumba vous a envoyé non pas pour les fonctionnaires, mais pour les travailleurs qui ont combattu pour l'indépendance à Stanleyville.

Les Agents sous-contrat réclament leurs salaires à partir du mois de juillet 1960; vous vous comportez maintenant comme les Belges que nous avons chassés à cause du même comportement à notre égard. Nous voulons gagner beaucoup d'argent comme nous l'avait promis P. Lumumba ; vous, vous faites autre chose, vous vous occupez des Ministres et des fonctionnaires, mais vous enverrez vos soldats armés des fusils contre nous qui serons armés de pierres, car nous voyons mal l'issue de ce problème. Qui oublie l'affaire de Stanleyville? Notre colère contre les Belges se s'est pas encore calmée, nous travailleurs qui avions combattu nous ne sommes pas encore récompensés; qu'est-ce que nous devons manger , de quoi devons-nous nous vêtir ? A l'époque coloniale, nous avions quand même un peu d'argent; maintenant nous n'avons absolument plus rien. Si nous aussi achetons comme le font les Ministres et les fonctionnaires, vous devez nous payer nos arriérés , nous devons toucher nos rappels conformément à la circulaire de l'Etat qui a circulé dans tous les bureaux. Vous qui n'avez pas lutté pour l'Indépendance

(28) Mbulumbulu : mot lingala qui signifie : travailleurs illétrés, manoeuvres non spécialisés et touchant des salaires très bas.

www.stanleyville.be Collection Ph. VEYS

vos émolluments atteignent 50.000 Frs. Ce n'est pas l'affaire des Fonctionnaires , ce n'est pas l'affaire des Ministres, nous autres, travailleurs nous demandons que vous, Autorités, vous puissiez arranger cette affaire, si non , des émeutes sanglantes se produiront à Stanleyville, vous nous massacrerez, alors vous serez en paix.

Monsieur Manzikala, si vous ne règlez pas convenablement ce problème, le désordre entrera à Stanleyville. N'oubliez pas ce que nous étions à Mangobo, les Belges ont fui Kisangani à cause de nous, mais si vous nous déconsidérez, vous -même vous verrez. Nous n'avons pas besoin d'autre chose, nous désirons l'argent comme l'avait dit P. Lumumba; si ce n'est pas grâce à nos efforts, vous mêmes ne seriez pas chef ici; le poste que vous occupez maintenant vous ne l'auriez pas. Vous pouvez nous donner 6.000 ou 7.000 Frs. peu importe, nous avons besoin de manger et de nous habiller.

Si jusqu'à la fin de ce mois, nous n'avons pas eu de réponse, nous vous mettrons à l'épreuve comme nous l'avons fait avec les Belges, et grâce à cela vous êtes chefs aujourd'hui. Vous oubliez ceux qui vous ont porté là; nous voulons la réponse vite, ces prochains jours, nous voulons que vous envoyiez les circulaires dans tous les bureaux de l'Etat et dans toutes les sociétés pour l'argent des travailleurs.

Les Mbulumbulu de Kisangani ont communiqué, nous vous avons bien informés (29).

Selon les autorités de la ville après l'examen de ce document; on a trouvé qu'il ~~serait~~ aurait été envoyé par les travailleurs sous-contrat de l'Etat; cela parce que presque tous les paragraphes ne traitent que des rappels des salaires des travailleurs de l'Etat. Les travailleurs des secteurs privés ne sont cités que dans le dernier paragraphe. En vue de découvrir les auteurs de ce document, l'Administration avait décidé de mener une enquête aux Travaux Publics de la ville, service de l'hygiène de la ville etc... Ce sont là les services administratifs où l'on trouvait un grand nombre de travailleurs sous-contrat. Nous ne savons pas si les auteurs du document ont été décélés après cette enquête mais tout de même une satisfaction a été donnée à ces revendications.

b) Relations entre le gouvernement Gizenga et le gouvernement - provincial de Manzikala

A partir du premier Semestre de 1961, une rivalité très marquée existait déjà entre le gouvernement provincial présidé par J.F. Manzikala et le gouvernement central de Gizenga. Depuis la proclamation de la ville de Kisangani comme la Capitale provisoire du gouvernement central congolais, Gizenga avait cessé de se considérer comme l'hôte du gouvernement provincial. Ce comportement était à la base de conflits de compétence et d'attribution ainsi que de divergences sur le plan économique. Le gouvernement provincial attachait beaucoup d'importance

(29) Mémorandum des Mbulumbulu (archives publiques)

www.stanleyville.be Collection Ph. VEYS

~~au maintien en~~ activité des entreprises européennes de la province et adoptait de ce fait une attitude plus tolérante à l'égard de la population européenne. Par ailleurs , le blocus des transports aérien, fluvial et de routes imposé par Kinshasa ainsi que la rupture des relations entre ces deux villes, avaient aussi compromis la politique économique du gouvernement provincial. C'est pourquoi les Autorités de ce gouvernement avaient été les premières à tenter une négociation avec Kinshasa et les plus soucieux d'obtenir une amélioration économique avec Kinshasa étaient Messieurs Manzikala, Eleo et Badjoko. De son côté le Gouvernement Central de Gizenga avait ses propres normes d'action politique, c'est à dire qu'il se préoccupait d'abord d'affirmer sa légalité par rapport à celle du gouvernement de Kinshasa et d'assurer à Kisangani un maximum d'appuis extérieurs. Le mécontentement des Autorités provinciales provenait d'autre part du fait que celles-ci se sentaient de temps à autre, immobilisées dans leurs décisions car tout intérêt se portait sur le gouvernement central. Selon le Président provincial, même les nominations et révocations des fonctionnaires au sein de l'administration provinciale échappait au contrôle du gouvernement provincial. Les prisonniers qui avaient été arrêtés par l'Autorité provinciale pour avoir détourné les deniers publics, ont été libérés sans la moindre consultation de celle-ci. C'est cette situation qui aurait incité les membres du gouvernement provincial à entrer en coorespondance avec les autorités de Kinshasa pour obtenir le départ de Gizenga de Kisangani en vue de mettre fin à son régime. Une lettre des autorités provinciales de Kisangahi aux autorités de Kinshasa expliquant cet état de chose :

- Mmg-

Province Orientale
CABINET DU PRESIDENT PROVINCIAL
STANLEYVILLE

Stanleyville le 28 août 1961
Nº 699/CAB

Copie pour examen à Mr. le Président de la Chambre des Réprésentants à Léopoldville.
Copie pour examen à Mr. le Président du Sénat à Léopoldville.
Copie pour information MM. les Sénateurs et Députés Nationaux de la Province Orientale, à Léopoldville.
Copie pour information à Mr. le Ministre de l'Intérieur à Léopoldville.

A Son Excellence Monsieur le Premier Ministre.

www.stanleyville.be Collection Ph. VEYS

Excellence,

Lorsque les membres du Gouvernement Central sont venus à Stanleyville pour exercer leurs fonctions parce - que la Capitale congolaise ne voulait pas par la voie de la légalité, révoquer le Gouvernement qui à deux reprises a eu la confiance des deux Chambres, j'ai été le premier avec mon équipe ministérielle à les héberger, leur prêter mon entier secours et inviter la population à reconnaitre et à se soumettre aux ordres du Chef du Conseil des Ministres qui fut en l'occurence, son Excellence Monsieur le Vice Premier Ministre A. Gizenga.

Dois-je encore ajouter à ce sujet , Excellence, que ma Province a donné des preuves réelles, et cela grâce à la ligne de conduite tracée par notre regretté E. P. Lumumba, d'efforts contre le tribalisme. Plus d'une fois, alors que la loi fondamentale était là, le gouvernement fut immobilisé dans ses décisions et les attributions furent tellement confondues et toujours en faveur du gouvernement central qu'il a fallu un vrai sens nationaliste pour ne pas réagir .

Je vous citerai à ce sujet un seul exemple : selon la loi fondamentale, il était dit que la nomination du Commissaire d'Etat doit se faire après consultation du Président du gouvernement et avec accord du Sénat. Non seulement nous ne fûmes consultés, mais on nous désigna Mr. Bocheley qui de bonne volonté n'avait pourtant reçu aucune formation à ce poste difficile. Ce manque d'expérience se traduit d'ailleurs directement par ses actes : nominations du personnel, révocation des fonctionnaires, libération des prisonniers qui ont détourné le dénier public etc...

Comme le gouvernement que vous présidez a eu la confiance des deux Chambres et était voté par les membres de notre parti, je ne puis accepter avant que les Parlementaires se soient prononcés de garder dans ma Province des Départements Ministériels émanant du Gouvernement Central, tel que le Ministère des affaires étrangères, alors qu'il y avait eu des reconnus à Léopoldville . Lorsqu'il y aura des troubles montées par des aigris, losqué les gens seront envoyés à l'étranger sans le consentement de votre part, vous nous accuserez d'avoir favorisé le désordre.

Je souhaite donc que vous puissiez, car nos efforts à ce sujet rencontrent des difficultés intéressées et de nature à nous compromettre, nous faire connaitre officiellement si Stanleyville doit être présidé par un Vice Premier Ministre.

Je vous remercie vivement à l'avance pour la suite que vous voudrez bien réserver à la présente requête (30).

Le Président du Gouvernement
Provincial .
J.F. MANZIKALA

Signalons également que ce conflit avait dès le mois de mai 1961 entraîné l'arrestation des modérés. Il s'agit des huit personnalités de Kisangani réputées plus ou moins favorables au rapprochement avec Kinshasa et le bloc occidental. Ces personnalités sont les suivantes : le Colonel Yangoie et le Major Opepe, Messieurs L. Lumumba, Guestan et Badjoko, tous membres du gouvernement provincial, Messieurs Mandi et Lutula, tous membres du gouvernement Gizenga, ainsi qu'un étranger du nom de :Kenyatta. Seuls Messieurs Badjoko, Guestan et Mandi furent maintenus en état d'arrestation et le 16 juillet 1961, soit deux mois plus tard, ils obtenaient la protection de l'O.N.U.

---

30) Lettre du Président Provincial du 28 août 1961 (archives publiques)

www.stanleyville.be Collection Ph. VEYS

C) Reprise de contacts entre Kisangani et Kinshasa.

La première négociation officielle est celle entreprise par le Président du gouvernement provincial de Kinshasa, Monsieur C. Kamitatu. Il était chargé d'une mission de réconciliation par le gouvernement central de Kinshasa auprès des Autorités du gouvernement central de Kisangani en date du 6 avril 1961. A son retour à Kinshasa, Monsieur Kamitatu a exposé au cours d'une conférence de presse, les résultats de ses contacts avec Monsieur Gizenga et son équipe gouvernementale en ces termes : "le message dont j'étais porteur était de demander à Monsieur Gizenga s'il acceptait d'engager un dialogue avec Léopoldville. Sa réponse était rapide et très claire : du moment que Kinshasa veut revenir au respect de la légalité et des institutions, il ne voyait aucun inconvénient à engager ce dialogue " (31) . En conclusion Monsieur Gizenga et toute son équipe étaient d'accord d'ouvrir un dialogue avec Kinshasa sur le territoire de la République du Congo, et ils avaient proposé Kisangani où ils garantissaient la sécurité de tous; ou à défaut de cette localité, la deuxième serait le village de Bundoki situé à la frontière de deux provinces : Orientale et Equateur. Finalement ces contacts ont effectivement eu lieu à Bundoki mais uniquement sur le plan militaire entre les officiers de l'armée de Mobutu et ceux de Lundula . Ces contacts n'ont abouti à aucun résultat définitif.

Dans un conseil des Ministres qui était présidé par Gizenga, celui-ci exigeait la convocation du Parlement Congolais seul organe suprême ayant le droit de règler le problème congolais. Après avoir rappelé que Kasa-Vubu avait été destitué par le gouvernement congolais et qu'il ne pouvait plus parler qu'au nom de son parti : Association des Bakongo pour l'unification, l'expansion et la défense de la langue kikongo "ABAKO"; il soulignait que les décisions prises en déhors du Parlement que ce soit à Coquilhatville ou à Tananarive, n'engageaient en aucune manière l'avenir du Congo. Mais c'est le 19 juin 1961, qu'un accord est intervenu entre Kinshasa et Kisangani. Le gouvernement de Kinshasa était représenté par Messieurs Bolikango, Adoula et Lihau, et celui de Kisangani par Messieurs Massena, Kihuyu et Mandi. Après un examen de l'endroit remplissant les conditions pour la réunion du Parlement, les deux parties acceptaient

31) J. Gérard Libois et B. Vérhaegen Congo 1961 p. 390

www.stanleyville.be Collection Ph. VEYS

que cette réunion se tienne à Lovanium. Les deux parties proposaient ensuite le 25 juin 1961 comme date ultime pour l'ouverture de session du Parlement . Mais il y a lieu de noter les hésitations de Gizenga car déjà en date du 23 juin 1961 après le retour de ses délégués à Kisangani, il faisait une déclaration affirmant que ses représentants étaient prêts à se rendre à Kinshasa aussitôt que les conditions de sécurité complète seraient garanties par l'ONU. Le 9 juillet cependant Monsieur Gizenga protestait contre la lenteur et les carences de l'ONU et exigeait du Sécrétaire Général un engagement sur les points ci-après :

- engagement de l'ONU garantissant la non-immixion de toute influence extérieure sur les débats .
- engagement de l'ONU garantissant la séourité totale de tous les Parlementaires pendant et après la session à Lovanium.
- engagement de l'ONU accordant son concours sans réserve à l'application des décisions qui seraient prises par le Parlement .

Le 16 juillet 1961, les premiers Parlementaires de la Province Orientale et du Kivu parmi lesquels Messieurs Gbenye et Kashamura arrivaient à Kinshasa alors que Gizenga démeurait encore à Kisangani. Le 24 juillet 1961, Monsieur Kamitatu tentait une démarche à Kisangani afin de décider Monsieur Gizenga à venir à Lovanium et déclarait à son retour que Gizenga s'était rendu à son désir. Cependant dans son message adressé de Kisangani le 25 juillet 1961 au Sécrétaire Général de l'ONU, Gizenga précisait les raisons de son absence disant que Kasa-Vubu est entré et sorti cinq fois de Lovanium. Les soldats Congolais se promènent armés à Kinshasa alors qu'ils auraient dû être désarmés trois jours avant l'arrivé des Parlementaires à Lovanium. Donc pour tous ces motifs, il n'a pas voulu rejoindre les Parlementaires de la Province Orientale et du Kivu à Kinshasa. Mais son absence n'a empêché ni la bonne marche des travaux parlementaires, ni sa désignation comme Vice Premier Ministre dans le gouvernement Adoula, dont la composition est la suivante : voir tableau nº9.

www.stanleyville.be Collection Ph. VEYS

Composition du Gouvernement Adoula (32)

Tableau 9.

Ministres du gvt Adoula		Partis	Fonctions occ. ds le gvt/Lum.	Ds le gvt/Iléo	ds le gvt/Gizenga	Bloc National
C. Adoula	: 1er Ministre	Indépen.	------	Intérieur	-------	--------
A. Gizenga	: Vice P.Ministre	P.S.A.	Vice Premier Ministre	-----	1er Ministre	X
J. Sendwe	: Vice P.Ministre	Blba/Kat	Commissaire d'Etat/Katanga	----	-------	X
J. Bomboko	: Affaires étrang	UNIMO	Affaires étrangères	Affaires étrang.	------	------
C. Adoula	: Défense Nationa	----	---------	Intérieur	------	------
C. Gbenye	: Intérieur	MNC/L	Intérieur	-----	Intérieur	X
J. Iléo	: Inf.+aff.cult.	MNC/K	--------	1er Ministre	------	------
A. Pinzi	: Finances	ABAKO	--------	------	------	------
A. Eléo	: Aff. économique	MNC/L	-------	------	Aff.économique	X
R. Mwamba	: Justice	BALUBAKAT	Justice	------	Justice	X
A. Kabangi	: Coord.+ Plan	MNC/L.	Coord + plan	Coord.+plan	------	X
C. Kisolokele	: Trav.+prév/soc.	ABAKO	Secrétaire d'Etat	Parstt+p.feuil.	------	------
M. Mongali	: Jeunesse+Sports	Indépend	--------	--------	------	------
G. Kamanga	: Santé publique	MNC/L CCAKA	Santé publique	------	------	X
J. Weregemere	: Agriculture	CEREA	-------	------	------	X
A. Ilunga	: T.P.	MNC/L UNTC	T.P.	T.P.	------	X
E. Rudahindwa	: Mines + En.	REKO	Mines et Energie	-----	Mines et Energie	X
P. Masikita	: Fonction publ	PNP (LUKA)	-------	-----	------	----
M. Bisukiro	: Comm.extérieur	CEREA	Commerce Extérieur	-----	Commerce Extérieur	X
F. Mungamba	: P.T.T.	MNC/L	-------	-----	------	X
A. Mahamba	: Aff. foncière	MNC/L.	Affaires foncière	Energie	------	X
S. Kama	: Transp.+ Commun	P.S.A.	------	-----	------	X
S. Asumani	: Affaires soc.	MNC/L	------	-----	------	X
J. Ngalula	: Education nat.	MNC/K.	------	-----	------	------
S. Badibanga	: Porte flle deRP	MNC/K.	------	Délégué/ONU	------	------
A. Lumanza	: Affaires coutum	PNP/ind.	------	-----	------	------
J. Lutula	: Classes moyennes	MNC/L.	Agriculture	-----	Agriculture	X

(32) B. Verhaegen et J. Gérard-Libois, Congo 1961 p.417.

www.stanleyville.be
Collection Ph. VEYS

Nommé Vice Premier Ministre dans le gouvernement Adoula le 2 août 1961 malgré son absence, Antoine Gizenga a attendu quatre jours avant de faire connaitre son acceptation. Après il devait lui - même déclarer qu'il n'y avait plus depuis la formation du Cabinet Adoula d'autre gouvernement central légal au Congo que celui de Kinshasa. Le Premier Ministre Adoula accompagné de Messieurs Grenfell, Gbenye et Kinvay s'est rendu à Kisangani en vue d'y contacter Gizenga en personne. Adoula a été reçu par le Général Lundula et les autres Autorités de Kisangani. A son retour à Kinshasa, il a déclaré que Gizenga viendrait dans les très prochains jours mais qu'il n'était pas autorisé à révéler la date de son arrivée. D'autre part, le Conseil des Ministres de Kinshasa qui s'était tenu en date de 22 août 1961, avait décidé de participer à la conférence de Belgfade. C'est ainsi que le 1 septembre 1961, Messieurs Gbenye et Manzikala sont arrivés à Kisangani afin de convaincre Gizenga de se rendre à Kinshasa et d'accompagner le Premier Ministre à Belgrade. Gizenga est arrivé à Kinshasa le 3 septembre 1961 et s'est embarqué le même jour pour Belgrade avec Adoula, Bomboko et une suite nombreuse . Ils sont de retour à Kinshasa le 9 septembre 1961 où Gizenga séjourne jusqu'au 4 octobre 1961 . La raison principale du désacord entre Adoula et Gizenga durant le mois de septembre a résidé dans les hésitations du gouvernement à utiliser les troupes du Général Lundula au Katanga après l'échec de l'ONU du 13 septembre 1961. Le Vice Premier Ministre était donc convaincu que seule l'ANC du Général Lundula était capable de résoudre le problème katangais. Il a demandé au gouvernement l'autorisation de se rendre à Kisangani en vue d'y faire ses valises le 4 octobre 1961 mais selon Verhaegen le vrai motif de son départ pour Kisangani était le problème katangais.

D. Fin du Régime Gizenga à Kisangani .

Comme nous l'avons dit plus haut, Gizenga , sous prétexte de transit à Kisangani, obtenait du Conseil des Ministres de Kinshasa le 4 octobre 1961, l'autorisation de quitter la Capitale pour une semaine. Deux semaines après son arrivée à Kisangani, soit le 19 octobre 1961, l'Assemblée provinciale votait une motion de censure contre Manzikala et élut Simon Losala comme Président du Gouvernement provincial. On attribuait l'initiative de ce changement à Monsieur Gizenga en supposant qu'il aurait voulu réaffirmer son autorité sur le gouvernement provincial.

www.stanleyville.be Collection Ph. VEYS

Après avoir été mis en résidence surveillée, l'ex-Président provincial réussissait à se placer sous la protection de l'ONU qui l'a transféré à Kinshasa. De nouveau, la tension entre Kisangani et Kinshasa s'accroissait. Cependant les relations entre Gizenga et le Gouvernement Central, étaient loin d'être coupées car durant tout le mois d'octobre, Gizenga télégraphiait règulièrement au Premier Ministre, notamment en faveur du Général Lundula sur l'offensive de l'ANC contre les Autorités du Katanga. Lundula quittait Kisangani pour Kinshasa le 11 novembre 1961. Mais l'accueil qui lui était réservé par le Général Mobutu et le fait d'avoir à prêter serment le 13 novembre 1961 devant Messieurs Kasa-Vubu, Adoula, Sendwe et le Général Mobutu qui le confirmaient dans le grade du Général Major faisaient subir à Monsieur Gizenga, un rêvers. D'autre part, le discours qu'il prononçait à Kisangani le 29 novembre 1961 et dans lequel il attaquait violemment la politique du Gouvernement Central, la corruption générale régnant à Kinshasa, tout en affirmant qu'il n'entrait nullement dans ses intentions de se désolidariser de l'équipe gouvernementale faisait rebondir le conflit. A tout ceci, s'ajoute la lutte d'influence au niveau des partis politiques qui a entravé également les relations. En effet, les rapports entre Gizenga qui se considérait comme étant l'héritier spirituel de P. Lumumba et les dirigeants du MNC/L. ont connu un malaise qui s'est manifesté à propos de la direction du Mouvement National Congolais MNC/L. ou de son remplacement par un nouveau parti politique, "le PANALU" = Parti National Lumumba. Il était souvent question de celui-ci depuis le mois de mai 1961; ce parti résultérait de la fusion entre le Parti Solidaire Africain (PSA) et le Mouvement National Congolais (MNC/L.) tandis que la direction en serait confiée à Gizenga lui même. C'est ainsi que le 3 décembre 1961, le Sécrétaire national du MNC publiait la composition de son Comité National provisoire : la présidence était attribuée à Monsieur Gbenye et il n'était plus question ni de fusionner avec le PSA ni d'accorder à Monsieur Gizenga un rôle quelconque dans le MNC/L.

Le cas Gizenga devait finalement faire l'objet d'un examen au Parlement à Kinshasa. Il s'agissait alors d'une phase décisive de la crise entre Kisangani et Kinshasa. Il y eut une motion déposée par 25 Parlementaires de la Province Orientale et autres en date du 23 décembre 1961. Cette motion contenait un violent réquisitoire contre Monsieur Gizenga et exigeait son retour urgent à Kinshasa, ainsi que la nomination d'un Commissaire extra-ordinaire dans cette province et

www.stanleyville.be Collection Ph. VEYS

en cas de refus de sa part, le dépot d'une motion de cansure à son égard. A la séance de la Chambre du 28 décembre 1961, cette motion était jugée recevable par 46 oui sur 79 votants. Considérant que Lundula ne pouvait plus se soumettre à ses ordres, Gizenga tente de confier le commandement du groupement de l'ANC de Kisangani au Colonel Pakasa, commandant les troupes de Kindu. Mais le Général Lundula était parvenu à convaincre le Gouvernement provincial, unanime, de prendre partie contre Gizenga. Tous ces faits avaient affaibli la position de Monsieur Gizenga: au Parlement, au sein des partis PSA et MNC/L., et à l'Assemblée provinciale de Kisangani. Quelques événément devaient encore précipiter la chute de Gizenga : le 8 janvier 1962, la Chambre se réunissait pour examiner le rapport de la Commission aux affaires intérieures sur la motion du 23 décembre 1962 des Parlementaires de la Province Orientale, et le 10 janvier Monsieur Gizenga écrivait au Président de la Chambre et au Conseil des Ministres qu'il ne rentrerait à Kinshasa que lorsque les décisions prises par le Parlement en septembre dernier au sujet de l'affaire du Katanga seraient entièrement exécutées. Cette réponse avait provoqué l'intoduction en date du 12 janvier 1962 d'une autre motion et après lecture à la Chambre de la déclaration du Représentant de l'ONU qui expliquait l'arrestation manquée du Général Major Lundula à Kisangani. En effet Gizenga avait tenté de faire arrêter Lundula mais les tentatives avaient échoué, ses troupes ayant refusé de lui obéir. C'est ainsi que le 13 janvier 1962, le Premier Ministre Adoula ordonnait l'arrestation immédiate de Monsieur Gizenga et donnait carte blanche au Général Major Victor Lundula pour prendre les mesures qui permettraient de mettre fin à la dissidence gizengiste. Le 16 janvier au soir, Monsieur Gizenga qui n'avait pas quitté sa résidence gardée par les troupes de Victor Lundula, transmettait un message au Premier Ministre dans lequel il exigeait d'être entendu avant de présenter sa démission. Monsieur Gizenga était transféré à Kinshasa le 20 janvier 1962 à la demande du Général Major Lundula et de Monsieur Simon Losala, Président du gouvernement provincial et ce départ clôturait le régime de Gizenga à Kisangani.

CHAPITRE III : EVOLUTION POLITIQUE RECENTE 1962-1963.

Généralités :

La Province du Haut-Congo était créée par la loi du 27 mars 1963. Il est à noter d'autre part que les représentants de la

www.stanleyville.be Collection Ph. VEYS

Province Orientale et les dirigeants du MNC/L. n'avaient même pas déposé une pétition pour la formation d'une nouvelle Province à Kisangani. Leur attitude laissait bien voir qu'ils n'étaient pas d'accord avec la mise en application de la loi organique du 27 mars 1963 fixant les critères devant servir de base à la création des nouvelles provinces. C'est ainsi que Monsieur Gbenye mettait la population en garde en ces termes " Si cette émulation dégénère et fait place à la création des royaumes et Etats, il serait fort regrettable car ce genre de conception est d'un romantisme décadent". (33).

A la suite de la déstitution de J. F. Manzikala, laquelle avait été jugée illégale par le Gouvernement Central, il y avait eu une réunion de la Commission des Affaires Intérieures pour examiner cette motion. Les membres de la Commission avaient décidé de suspendre momentanément pour ne pas susciter à nouveau la mésentente entre le pouvoir central et le pouvoir provincial. L'Assemblée Nationale avait décidé l'envoie d'une mission restreinte à Kisangani et le 8 juin 1962, Monsieur Kinkie, Président de cette Commission soumettait à l'appréciation de l'Assemblée Nationale les points suivants :

-reconnaissance de la légalité du gouvernement Manzikala ;

-neutralisation du gouvernement Losala et nomination d'un Commissaire spécial chargé de faire expédier les affaires courantes de la Province Orientale. L'Assemblée Nationale vôta ces proposition propositions par 54 oui, 4 non et 11 abstentions. C'est ainsi que le 12 juillet 1962, l'arrivée de Manzikala provoqua de fortes tensions en ville. Dans sa chambre à l'hôtel, il avait trouvé , disent la plupart de nos informateurs, des tracts jetés à l'avance et sur lesquels il pouvait lire : "Monsieur Manzikala, c'est mieux d'être chômeur plutôt que Gouverneur pour deux jours et puis mourir . Vous n'avez qu'aller gouverner les arbres en Ituri." Ainsi le 21 juillet 1962, Manzikala estimait devoir rentrer à Kinshasa. Ce retour de Manzikala à Kinshasa avait aggravé encore la méfiance des Autorités centrales à l'égard des Autorités de Kisangani et pour cela, le 27 juillet 1962, l'ordonnance du Chef de l'Etat déclarait l'état d'exception en Province Orientale. Cette ordonnance précisait que l'existance simultanée des deux Gouvernements provinciaux concurrents dans cette province, créait une situation anarchique qui nuirait gravement à l'ordre et à la tranquilité publics. Dans l'article 2 de la dite ordonnance, Monsieur Ekombe était désigné en qualité de Commissaire Général extra-ordinaire Monsieur Bwana Moto, en qualité de Commissaire Général extra-ordinaire adjoint et c'est le 20 août 1962 qu'ils sont arrivés à Kisangani .

(33) Congo 62

www.stanleyville.be Collection Ph. VEYS

p 38

Mais la rivalité qui avait pris naissance entre ces deux Commissaires nécessitait l'intervention du régime militaire de Mulamba afin que le calme soit rétabli. Après cette crise, les ordonnances nº 56 et 57 du 19 mars 1963 abolissaient l'état d'exception dans la Province du Kibali-Ituri et de l'Uélé. Cependant ces ordonnances ne maintenaient l'état d'exception que dans la province du Haut-Congo et Monsieur Tshishiku y était désigné Commissaire Général extraordinaire à cette même date. Ultérieurement, l'ordonnance nº 83 du 16 avril 1963, désignait Maurice Makolo comme Commissaire Spécial pour l'installation des institutions sociales. Le conflit de Kisangani fut résolu par l'élection de Manzikala à la Présidence du gouvernement provincial de l'Ituri le 14 août 1962. Monsieur Losala restait ainsi président du gouvernement provincial du Haut-Congo jusqu'au 13 juin 1963, date à laquelle Monsieur G. Grenfell était élu Président provincial par l'Assemblée provinciale.

1. Instabilité politique de la ville de Kisangani

A. Sous le Gouvernement de Grenfell du 13/6 /au 26/ 6 / 1963

En juin 1963, l'Assemblée provinciale était convoquée et Monsieur G. Grenfell qui avait été Secrétaire d'Etat à la Santé publique dans le gouvernement Lumumba, était élu Président provincial. La ville de Kisangani comme toute la province du Haut-Congo était caractérisée par l'insécurité et les troubles provoqués par la recrudescence des activités des JMNC/L. La majorité de nos informateurs expliquent cette situation de la manière suivante : Les représentants ce certaines tribus non-originaires de la Province Orientale n'étaient pas d'accord avec le morcellement de celle-ci et ils s'agissait principalement des Ankutshu. Ces gens avaient un certain complexe de supériorité vis-à-vis des autres tribus congolaises de la ville et celà à partir du nom de Lumumba qu'ils faisaient passer pour l'un des leurs. La politique de l'unification du pays et le nationalisme congolais prêchés par le feu le Premier Ministre les faisaient se sentir toujours chez eux, peu importe le coin du pays où ils étaient. Cette conception politique se remarque bien dans la composition du premier gouvernement provincial où l'on note la présence de cinq ministres sur et dont quatre Ankutshu, cfr. p. 16. C'est ainsi que ces gens craignaient le

www.stanleyville.be Collection Ph. VEYS

33) J. Gérard Libois et B. Verhaegen : Congo 1962, T. 212

le démembrement de peur qu'il n'aboutisse au déclenchement du tribalisme et du régimnalisme qui n'allait réserver les postes de responsabilités qu'aux originaires de la Province comme cela se pratiquait ailleurs. Ils avaient réagi en se soutenant mutuellement et en gagnant à leur cause certains de leurs amis du Haut-Congo en réveillant la mystique du MNC/L. qui condamnait le régionalisme et le tribalisme. Dans cette manoeuvre, le but qu'ils poursuivaient était d'avoir la mainmise sur la politique de cette région. Avec la collaboration des J.M.N.C./L., ils ont amorcé un plan d'action consistant à éliminer tous les modérés et opposants au MNC/L.; ils tentaient de s'opposer à nouveau à Kinshasa comme du temps de Gizenga , en 1961 . Le gouvernement Grenfell réflétait aussi cette tendance car dans la composition des cabinets, on trouvait beaucoup de non originaires du Haut-Congo (voir tableau nº 10, donnant la composition de ce gouvernement)Il s'agit ici non des ministres provinciaux mais du personnel des cabinets p.e. les chefs des Cabinets, les attachés; les sécrétaires etc...

Composition du Gouvernement de G. Grenfell

Tableau nº 10

Noms et Prénoms	Ethnie	Territ.	Parti pol.	Fonction
G. Grenfell	Musoko	Basoko	MNC/L.	Président et Relations inter-provinciales.
A.Isia-Amundala	Musoko	Basoko	P.N.P.	Economie + Classes moy.
J. Basoko	Lokele	Isangi	P.N.P.	Intérieur, Trav. + Affaires sociales.
C. Tomilali	Mulengole	Ponthier-ville	PNP.	Enseignement, jeunesse et Sports.
G. Kokonyange	Mukumu	Stan.	P.N.P.	Santé publique
B. Tawiti	Lokele	Yangambi	MNC/L.	T.P.,P.T.T.,Mines + Energie.
D. Ingala	Babali	Bafwasen	MNC/L.	Agriculture, Eaux, Fôrêts, Elev.+ Aff. fonc.
J. Kawaya	Mungandu	de Yahuma	MNC/L.	Fonction Publique, Information et Aff. cult.
G. Ifefeko	Mumbole	Opala	MNC/L.	Justice, Plan et Coord.
A. Lubu	Mungelema	Banalia	P.N.P.	Finance, Douanes, Budget et Contrôle. (34)

Il y avait un accroissement du banditisme et du terrorisme à l'endroit des originaires. D'autre part, Grenfell lui-même, envoyait des lettres

www.stanleyville.be Collection Ph. VEYS

à l'adresse du Ghana, de la Guinée, et de l'U.R.S.S. demandant armes et avions de guerre pour le gouvernement de Kisangani et c'est à l'instigation des JMNC/L. qu'il agissait ainsi. D'autre part on accusait le gouvernement de Grenfell de dépasser les limites prescrites quant au nombre des membres du gouvernement. C'est ainsi pendant son gouvernement qu'un Ministre provincial du nom d'Isia Amundala a été enlevé par les jeunesses MNC/L. parce que il n'était pas du MNC/L.. Grâce à l'intervention de l'armée, celui-cia été libéré. Il y avait en outre une tension permanente entre les Lokele et les Topoke car ces derniers n'étaient pas représentés dans le gouvernement provincial, voir tableau nº 10 ci-dessus. Cette situation a entrainé le dépôt d'une motion de censure à la charge du Président provincial en date du 26 juin 1963 et Monsieur G. Grenfell a été interpellé . Voici comment il s'est défendu : "le 8 juin 1963, le commissaire général extra-ordinaire m'a invité ainsi que le représentant du Parti P.N.P. pour une prise de contact. Celle-ci avait pour but de réconcilier les deux partis. Vous voyez les incidents qui s'étaient produits antérieurement, entre les deux partis politiques (MNC-PNP). La province a connu des impasses suite aux manoeuvres de Bondekwe. En tant que Doyen de mon parti (MNC), j'ai prié le Commissaire général extra-ordinaire de faire régner le calme et la paix dans cette province. Sur sa demande, chaque dirigeant du parti devait lui remettre un rapport sur ses activités politiques, chose qui fut faite. Depuis l'investituree de mon gouvernement , celui-ci n'a pas encore été officiellement présenté à la population et n'a pas demarré. Je me demande de ce fait: comment peut-il maintenir de l'ordre alors qu'il n'a pas encore le gouvernail en mains. Il se voit accusé de tous les péchés d'Israël et s'étonne de ce qu'on lui demande démissionner. Vous me parlez des questions de troubles . Ces troubles ne sont pas fomentés par les JMNC/L. comme les membres du parti de l'opposition le laissent entendre, mais sont plutôt provoqués par quelques individus malintentionnés. L'Assemblée me reproche d'avoir ajouté un dixième membre à mon équipe, ce point a été discuté lors de ma première interpellation et remède y fut immédiatement apporté;

---

34) Centre d'Etude et de Documentation Africaine (CEDAF.)Bruxelles. Ce tableau dont certaines données manquent dans la source citée, est complété grâce à nos interviews.
N.B. : Est du P.N.P. celui qui n'est pas du M.N.C./L.

www.stanleyville.be Collection Ph. VEYS

c'est à dire que le dixième membre fut écarté. La radio l'a d'ailleur communiqué. Quant à la répartition des porte-feuilles ministériels, les membres du gouvernement n'étaient pas d'accord, malgré mes éclair cissements et ma mise au point , Messieurs Amundala et Tawiti ont préféré que la répartition des porte-feuilles se fasse par tirage au sort. Chose faite, et à ma grande surprise je me vois nommé responsable de cette anomalie". (35) Néammoins la motion de censure contre Grenfell a été adoptée par 16 voix et une abstention sur 17 vôtants et immédiatement après, Paul Isombuma a été nommé chef ddu gouvernement . On note par ailleurs que le chef de la sûreté nationale Monsieur Nendaka est venu de Kinshasa personnellement pour provoquer le renversement du gouvernement Grenfell.

Sous le Gouvernement de Paul Isombuma du 26 juin au 17 avril/64

Après son élection à la tête de l'Exécutif provincial,Monsieur Paul Isombuma a connu également la difficulté de l'installation officielle du gouvernement provincial dont la composition ci-après :

Tableau nº 11

Composition du Gouvernement Isombuma

Noms et Prén.	Ethnie	Territoire	Part.pol.	Fonction
P. Isombuma	Musoko	Basoko	P.N.P.	Président et Relations inter-provinciales.
J. Basoko	Lokele	Isangi	P.N.P.	Intérieur, Travail et Affaires sociales.
C. Tomilali	Mituku	Ponthierv.	P.N.P.	Jeunesse et Sports + Enseignement.
Isia Amundala	Musoko	Basoko	P.N.P.	Aff. econom. classe moyenne.
A. Lubu	Mungelema	Banalia	P.N.P.	Finance, Douanes Budget et Contrôle, Impôt + Taxes.
J.Kawaya	Mungandu	Yahuma	M.N.C.	Fonction Publique, information et Aff.cult.
G. Kokonyange	Mukumu	Kisangani	P.N.P.	Santé Publique
Denis Ifefeko	Topoke	Isangi	M.N.C.	Justice, Plan et Coord.
D. Ingala	Mubali	Bafwasende	M.N.C.	Agric. Eaux et Forêts, Elevage et Aff. fonc.
B. Tawiti	Lokele	Isangi	M.N.C.	T.P.,PTT,Mines et Energ.

(36)

35) Compte rendu analytique : Assemblée provinciale du Haut-Congo, séance du 26 juin 1963. (Archives de la ville de Kisangani).
36) C.E.D.A.F : op cit

www.stanleyville.be Collection Ph. VEYS

Il s'agissait de difficultés de procédure telle que la présence du Ministre de l'Intérieur du gouvernement central qui était indispensable. Des troubles ont été provoqués à l'élection d'Isombuma, par les J.M.N.C./L. déçus de la chute du gouvernement Grenfell. Mais comme les forces de l'ordre étaient présentes pour réprimer ces troubles rapidement, l'aile radicale du JMNC/L. s'est retirée clandestinement pour s'adjoindre des chômeurs, des personnes non recensées dans les communes et en faire des propagandistes. Cette situation a poussé le Président Isombuma à s'adresser à la population en date du 19 octobre 1963 en mettant en garde les partis politiques et les fauteurs de troubles : " Il me revient de sources bien informées que certaines gens sont en train de dresser des troupes de bandits, en vue de poursuivre leurs actes barbares du passé; ceci dans le seul but de boycotter la création des autres partis politiques à travers la province. Je répète encore une fois qu'il n'est pas question d'obliger par la force, les gens à adhérer au parti pour lequel ils n'expriment aucun désir. Si aucune amélioration n'est enregistrée en ce sens, le Gouvernement se verra obligé de recourir aux forces de l'ordre, malgré lui, en vue de suspendre les activités des partis politiques coupables de ce régime " (37) . D'autre part , un conflit avait opposé Monsieur P. Isombuma au Commissaire Général extra-ordinaire pour la Province du Haut-Congo; Monsieur Tshishiku . Rappelons que celui-ci était nommé à ce poste par les ordonnances 56 et 57 du 19 mars 1963, voir p. 34 et 35. Monsieur Tshishiku qui jusqu'alors s'est montré ferme dans le maintien de l'ordre et opposé aux JMNC, avait libéré des militants arrêtés et autorisait des manifestations hostiles à Monsieur Isombuma. De son côté, le Président provincial estimait que le Commissaire Général extra-ordinaire n'avait plus à engager des dépenses. Ce conflit a poussé le Sécrétaire d'Etat à l'Intérieur dans le gouvernement dans le gouvernement Isombuma à convoquer un conseil des Ministres du Haut-Congo auquel étaient également présents Monsieur Nendaka et le Colonel Mulamba et qui a mis fin à la mission du Commissaire Tshishuke ainsi qu'à celle de Maurice Makolo. (38)

A cette même occasion, toute la ville était en fête; mais la nuit du 22 au 23 octobre 1963, malgré la mise en garde faite par le Président provincial, les JMNC/L. ont procédé à l'arrestation des modérés et des Autorités locales dans la commune de Lubunga;

---

37) Le Haut-Congo parle nº 5 du 30 octobre 1963.
38) J. Gérard-Libois et B. Verhaegen, Congo 1962 ;

www.stanleyville.be Collection Ph. VEYS

plusieurs détenus ont été torturés et blessés . Ces jeunesses qui possédaient quelques armes, espéraient étendre leur action à toutes les communes, mais l'intervention de l'A.N.C. les en a empêché. (39) Le 25 octobre 1963, les dirigeants responsables des partis politiques de la province se trouvaient réunis dans le cabinet du Président provincial qui les avait convoqués pour demander à chacun d'eux de lui présenter dans le plus bref délai, son statut, son programme d'action et la liste de ses dirigeants. Il a déclaré qu'il soumettait à l'autorisation préalable, la création de nouveaux partis politiques et l'organisation des meetings . Et ensuite il leur a fait la description de la situation en ces termes : "la situation semble être tendue et j'ai l'impression que nous allons dans quelques instants assister à des scènes tragiquement sombres et noires. Il me revient que la vie, la liberté et les droits humains deviennent de plus en plus compromis, l'insécurité règne, les routes sont barrées aux passants tout en leur exigeant la fameuse carte du M.N.C. /L.; des buchers sont organisés pour brûler vifs les membres des autres partis opposés. Qui sont donc les responsables de cette situation ? Permettez-moi messieurs les Délégués d'imputer plus particulièrement cette responsabilité au MNC/L. Cela ne veut pas dire que je suis contre lui, mais l'intérêt public de tous, l'intérêt auquel ils s'attaquent, me dicte de m'expliquer ainsi" (40) C'était l'invitation du chef de l'exécutif à tous les responsables de partis politiques de bien vouloir changer leur position immédiatement, afin de rétablir l'ordre, la liberté et la paix dans la ville et l'intérieur de la province. Mais au début du mois de novembre il y a eu des rumeurs selon lesquelles le gouvernement provincial avait autorisé le MNC/L. à tenir un congrès à Kisangani, cette nouvelle était ensuite démentie par le gouvernement qui précisait : " La situation actuelle dans l'ensemble de la Province ne peut permettre d'accéder à une telle demande" (41)

S'adressant à la population par la voix de la radio locale, le Ministre Kokonyange démentait la rumeur selon laquelle, il avait l'intention de mettre fin aux activités de MNC/L. Il précisait à ce propos qu'il n'entrait nullement dans ses intentions d'appliquer la politique de Staline qui exterminait par millions tous ceux qui ne voulaient pas se plier à son orthodoxie. Il rappelait l'importance

---

39) Archives de la Direction provinciale des aff. intérieures.
40) Le Haut-Congo parle nº 6 du 2 novembre 1963

www.StanleyVille.be Collection Ph. VEYS

du rôle joué par Feu P. Lumumba pour la libération du pays du pays du joug colonialiste et condamnait ses successeurs spirituels lesquels suivaient mal ses oeuvres. "Le Congo" a-t-il dit encore est un pays démocratique où tout homme doit être libre de faire ce que bon lui semble, sous la seule condition de ne pas porter atteinte à la liberté de ses semblables. Le Ministre continuait par une sévère mise en garde contre les fauteurs de troubles qu'il qualifiait de " quelques ambitieux" qui au lieu d'examiner les questions pendantes de l'heure en se plaçant au point de vue du bien collectif, les envisagent d'une façon égoïste et se préoccupent de leurs intérêts personnels en assayant de travailler en coulisse pour opposer les individus les uns aux autres.

Pendant le régime Isombuma, la situation politique, économique et sociale s'est détériorée dans son ensemble. Selon nos informateurs le gouvernement Isombuma était inefficace et très hostile au MNC/L. ; à ceci s'ajoute sa politique très tribaliste (accord des crédits uniquement aux commerçant Basoko) et sa tendance à n'écouter personne autre que lui-même. Ce comportement était à la base de l'opposition de la moitié des membres à la personne de Monsieur Isombuma. Quant à la situation sociale il y a lieu de noter que les travailleurs sous-contrat de l'Etat n'étaient pas payés depuis plusieurs mois, et le nombre de chômeurs allait croissant parce que l'initiative privée n'était pas encouragée, elle était même combattue lorsqu'elle émanait de personnes appartenant aux tribus que le Président détestait. Cette opposition se situait donc à plusieurs niveaux :

- d'une part entre les gouvernants eux-mêmes c'est à dire qu'il y avait deux blocs dont un anti-gouvernemental ;
- d'autre part entre les gouvernants et les travailleurs ;
- entre le petit noyau des dirigeants et la masse. Il y avait une très grande contradiction à tel point que la masse ne se gênait plus pour proférer des menaces à haute voix : "Messieurs en veston ,il arrivera un moment où les comptes devront être réglés" (42). Ainsi au début de mai 1964, à la suite d'une motion de censure, le Président Isombuma et Mr Kokonyange étaient révoqués et à cette même date, Monsieur Ingala était désigné Président provincial intérimaire.

---

41) Le Haut-Congo parle op cit

42) Interviews : les trois quarts d'informateurs affirment ces menaces.

www.stanleyville.be Collection Ph. VEYS

3. Dominique Ingala , Président Intérimaire.
(du 17 avril au 31 mai 1964)

Les circonstances de la nomination de Dominique Ingala sont les suivantes : en vertu de la loi fondamentale et plus précisement de son article 132, l'Assemblée provinciale du Haut-Congo a siégé en séance ordinaire le 17 avril 1964. Au cours des travaux de cette cession, l'Assemblée après avoir interpellé le chef de l'exécutif et les membres du gouvernement, et compte tenu des résultats de la motion d'interpellation, l'Assemblée avait révoqué Messieurs Isombuma et Kokonyange. Suivant la procédure légale et pour ne pas freiner les activités de l'équipe gouvernementale en exercice, cette assemblée avait procédé à l'élection d'un Président intérimaire du gouvernement. A cet effet, elle avait unanimément élu Mr. Dominique Ingala comme chef intérimaire de l'exécutif. Et par la lettre nº 0335/GP/64, les fonctions de président provincial lui avaient étaient confiées. Mais une décision du Ministre de l'Intérieur du Gouvernement Central avait purement et simplement rejeté le vôte de l'Assemblée. Cette décision a été qualifiée par Monsieur Ingala d'unilatérale, d'anti-constitutionnelle, et découlant des manoeuvres tendancieuses de certains individus. Dans le souci d'éviter que l'ordre ne soit perturbé et en attendant la décision du gouvernement central apportant la solution légale et pacifique à la décision de l'Assemblée provinciale, il a dû momentanément surseire à son entrée en fonction. Peu de temps après, le gouvernement central s'était rangé à l'avis de l'Assemblée en revenant ainsi sur la décision du Ministre de l'Intérieur. Après cette confirmation Monsieur Ingala est entré effectivement dans les fonction de Président intérimaire. Voici la déclaration qu'il a faite à ce propos :

"Chers concitoyens ,

Mon silence trop prolongé comme vous avez pu le constater n'était pas vain, mais significatif. En tant que chef de l'exécutif actuel, je me fais un devoir sacré de sauvegarder l'intérêt supérieur de la Nation en générale et de la Province du Haut-Congo en particulier. Actuellement je vous invite tous , hommes, femmes et enfants de cette paisible province d'être calmes et je souhaite de tout coeur, qu'en dépit des difficultés que vous surmontez, le gouvernement provincial soucieux de ce sort reste

www.stanleyville.be Collection Ph. VEYS

vigilant à toute éventualité et ne reculera pas devant ses responsabilités. Il veillera à la securité des personnes et des biens, des citoyens et des étrangers. Compte tenu des difficultés antérieures le gouvernement provincial dont j'ai l'honneur d'assurer l'intérim ne tolérera en aucune manière, toute rumeure à caractère subversif.Les fauteurs de troubles sont plus que jamais avertis. Persuadé de votre esprit de civisme et de maturité à tout point de vue, je suis convaincu que vous vous conduirez en hommes comme par le passé, et mes conseils ne seront jamais superflus même pour les plus anciens. A cet effet, j'invite tous les membres du gouvernement d'assister au conseil des Ministres qui se tiendra aujourd'hui le 27 mai 1964 à l'Hôtel de ville et ce, à partir de 14 heures30"

Vu le caractère combien important de ce conseil, la présence de tous est très nécessaire".

Vive la République du Congo,
Vive la Province du Haut-Congo

Fait à Stanleyville le
24 mai 1964 .

Le Président Intérimaire du
Gouvernement Provincial ,

- D. INGALA - (43)

Dans la présentation de son programme d'activités gouvernementales, l'accent avait été mis essentiellement sur trois domaines à savoir : - le domaine d'activités politiques, - celui d'activités économiques et enfin, le domaine d'activité sociales. Voici donc en résumé, les grandes lignes de cette nouvelle politique de la province : - dans le domaine politique, le gouvernement ne pratique et ne pratiquera jamais la politique de vengeance et de xénophobie. Tout citoyen a le droit de s'affilier au parti politique reconnu de son choix. Il ne sera ni poursuivi, ni vexé dans l'exercice de ses droits. Le gouvernement veille à la tranquilité, au maintien de l'ordre et de la sécurité des personnes et de biens. Tout le monde doit savoir que le Président d'un gouvernement étant un homme politique, quelque soit son parti politique, a l'obligation de servir tous les citoyens avec la même considération, le même respect et les mêmes égards. Les personnes et les biens seront protégés sans distinction de race ni de nationalité.

---

43) Déclaration du Président Intérimaire du gouvern. prov. du Haut-Congo , le 24 mai 1964, (archives publiques de la ville).

www.stanleyville.be Collection Ph. VEYS

Les erreurs commises doivent être corrigées pour permettre à tout le monde de se sentir chez lui car l'indépendance a été acquise dans le cadre national et non dans le cadre tribal ou clannique. Donc, plus de politique par laquelle une poignée d'individus tiennent sous leur tutelle une multitude de gens incultes. Il doit y avoir une représentation équitable et constructive composée des gens intègres et compétents dans l'Administration. - Dans le domaine économique et social, la province traverse une crise orientée et les problèmes économiques essentiels doivent être considérés. Aucun effort ne sera épargné pour sortir du cercle vicieux de la pauvreté. Dans ces conditions, le gouvernement entend favoriser les investissement publics et privés nationaux ou étrangers; la création de plusieurs coopératives de consommation et de production agricole dans chaque région pour créer de nouveau débouchés et emplois. Le gouvernement va lutter contre le marché noir, contre l'exploitation de l'homme par l'homme. - Dans le domaine sanitaire , beaucoup d' efforts seront déployés pour améliorer le sort des malades. Le gouvernement utilisera tous les moyens jusqu'à la satisfaction complète de ses démarches pour avoir des médicaments pour les hôpitaux dépourvus de produits pharmaceutiques. D'autre part, en ce qui concerne l'enseignement, l'éducation des jeunes et de la masse doit être favorisée. Quant au problème du chômage, il se résorbera au fur et à mesure que le gouvernement se trouvera dans la possiblité de faciliter l'engagement de travailleurs, donc c'est un problème qui dépend des moyens financiers du gouvernement. Le sort des cultivateurs et du personnel du cadre agricole sera également amélioré par l'augmentation des prix des produits agricoles. La période d'intérim devrait enfin se terminer le 31 mai 1964, date à laquelle F. Aradiabu avait été élu chef de l'Exécutif provincial

La ville sous le régime de François Aradiabu et Weregemere 23/5/ au 23/8/64

Monsieur François Aradiabu a été élu chef de l'exécutif provincial en remplacement de Paul Isombuma et à cette même occasion Monsieur Isia Amundala membre du gouvernement provincial chargé des affaires économiques était démis de ses fonctions à la suite d'une motion de censure. Voici la composition du nouveau gouvernement provinaial présidé par F. Aradiabu, tableau nº 12

www.stanleyville.be Collection Ph. VEYS

Tableau nº 12 Composition du gouvernement de F. Aradiabu

Nom et Prénom:	Ethnie	Territoire	Parti	Fonction
F. Aradiabu	Arabisé	Stanleyville	MNC/L.	Président + Plan + Coord. + Santé.
J. Basoko	Lokele	Isangi	P.N.P.	Intérieur
B. Tawiti	Lokele	Isangi	MNC/L.	T.P.+ Mines + Energ.
D. Ingala	Mubali	Bafwasende	MNC/L.	Agric. + Class.moyen.
G. Ifefeko	Topoke	Isangi	MNC/L.	Fonction Publique+Trav
A. Lubu	Mungelema	Banalia	P.N.P.	Inform.+Aff. cult. + P.T.T.
C. Tomilali	Mituku	Ponthierv.	P.N.P.	Enseignement
S. Losala	Turumbu	Basoko	MNC/L.	Vice-Présidence + Affaires sociales.
P.K.Mulalo	Arabisé	Stanleyv.	MNC/L.	Finances
A. Bondjala	Topoke	Isangi	Parti/ Travail	Aff. économiques

Nous constatons que certains membres du gouvernement Isombuma n'étaient pas repris dans cette nouvelle équipe gouvernementale C'est le cas de Isia Amundala, membre du PNP, ethnie Basoko; Ifefeko MNC/L. ethnie Mumbole d'Opala, D. Ingala M.N.C./L. ethnie Mubali de Bafwasende, et de Isombuma lui même PNP, un Musoko du territoire Basoko. Les Ministres Losala, Bondjala et Khaly Mulalo n'avaient fait partie ni du gouvernement Grenfell ni de celui d'Isombuma. Il y a ainsi un effort d'équilibrer la représentation des Partis MNC/L. et PNP, à savoir : - Gouvernement Grenfell comprenait 5 PNP et 5 MNC, celui d'Isombuma 6 PNP et MNC, tandis que le gouvernement Aradjabu contient 6 MNC et 4 PNP.

A Kinshasa cependant, par son ordonnance du 29 mai 1964, le chef de l'Etat désignait Charles Weregemere comme Ministre d'Etat pour la province du Haut-Congo (44) après la destitution par l'Assemblée de Monsieur Isombuma et Kokonyange. Weregemere qui arrivé à Kisangani le 6 juin 1964 avait pu préciser dans une allocution prononcée devant l'Assemblée provinciale que sa mission n'avait pour but que de concilier les intérêts en cause et qu'il n'était pas venu à Kisangani en colonisateur ou en dominateur mais seulement pour défendre la légalité sous toute ses formes. Il avait également précisé qu'il garantissait aux étrangers la sécurité totale de leur personne et de leur biens et il avait rappelé aux dirigeants de la province que le nationalisme n'avait d'autre signification que d'aimer sa Nation, son prochain et d'éviter tout ce qui

44) Gazette du 16 juin 1964.

www.stanleyville.be Collection Ph. VEYS

conduit à la violence (45). Ainsi la mission du Ministre d'Etat pouvait se résumer comme suit : - rétablissement d'une réelle collaboration entre les autorités provinciales et nationales, chacun dans le cadre des attributions légales; - remettre la concorde entre les différentes ethnies vivant dans cette province du Haut-Congo et surtout les diverses tendances politiques; - appliquer une politique ferme dans l'exercice des pouvoirs en vue d'atteindre le but essentiel du gouvernement central qui était d'éviter le retour des incidents ou des dissensions entre les différents groupes.

Situation politique au cours des mois de juin et juillet 1964

Quant au Président Aradjabu, dans la présentation de la politique de son gouvernement, on constate qu'il avait en fait repris les points du programme annoncé par le Président provincial intérimaire, Mr. Ingala, et Aradjabu avait précisé avec netteté sa position politique à l'égard du C.N.L. en disant : "je me déclare M.N.C./L. : je servirai avec énergie contre les fauteurs de troubles car mon gouvernement n'a aucun rapport ni de près ni de loin avec le C.N.L. comme certaines gens malintentionnés, à court d'argument cherchent à le faire croire pour tromper l'opinion publique"(46). Malgré les efforts du Ministre d'Etat pour faire revenir l'ordre l'insécurité devenait de plus en plus considérable. Sur la route Kisangani-Opala, le MNC venait d'ériger à quelques kilomètres de la ville une barrière. Seuls les voyageurs porteurs de la carte de ce parti pouvaient passer et il semble que quelques soldats de l'ANC y prêtaient leur concours. Le 20 juin 1964, le Ministre d'Etat lançait un dernier avertissement à ceux qui voulaient recommencer des arrestation arbitraires, et exerçaient des sévices corporels interdits par la loi. Deux jours après cet avertissement c'est à dire le 22 juin 1964, Mr Weregemere décrétait un couvre feu dans la ville de Kisangani parce que la sécurité des personnes et des biens devenait de plus en plus menacée suite aux attaques perpétrées par des éléments incontrôlés et armés. Cependant cette mesure était qualifié

45) Gazette du 8 juin 1964
46) Gazette du 24 juin 1964.

www.stanleyville.be Collection Ph. VEYS

d'usurpation de pouvoir par le Président Aradjabu, du fait que le couvre feu avait été décidé par le Ministre d'Etat sans consultation préalable du gouvernement ni du premier Bourgmestre.

Le 23 juin 1964 le Ministre d'Etat renforçait encore le couvre feu par l'arrêté ci-après : (47) art. 1 : Aucun membre du gouvernement provincial ou toute autre autorité n'est habileté à patrouiller ni à circuler la nuit durant la période du couvre feu.

art. 2 : La responsabilité du maintien de l'ordre incombe au Commandant du 3è groupement.

art. 3 : Seuls les services judiciaires, la sûreté nationale et la police régulière sont appelés à travailler conjointement avec l'A.N.C.

art. 4 : Toute contravantion à ces dispositions sera sévèrement punie par les lois pénales en vigueur. art. 4.

Par contre, un arrêté Présidentiel signé François Aradjabu et relatif au couvre feu est pris le 2 juillet 1964. Cet arrêté précisait la nature du couvre feu applicable à la ville de Kisangani et abrogeait les arrêtés pris en la matière par le Ministre d'Etat. En voici le texte:"Vu la loi fondamentale du 19 mai 1960, relative aux structure du Congo, et spécialement en ses articles 165, 176 219 et 220, Attendu que par ses arrêtés nº 1 et 2 du 22 et 23 juin courant le Ministre d'Etat résidant a dépassé les limites de pouvoirs qui lui ont été attribuées par l'ordonnance nº 150 du 30 mai 1964, Considérant que le délai prévu pour les référendums constitutionnels tel qu'il a été fixé par l'ordonnance nº 160 est presqu'à son terme,

Considérant que la population doit être bien préparée pour accomplir correctement son devoir civique,

Vu que la situation actuelle est fort peu propice à une propagande en faveur du référendum constitutionnel,

Vu les résolutions adoptées lors du conseil ministériel, en date du 27 juin,

Vu l'urgence, arrête : - art. 1 : l'heure du couvre feu est fixée de 20 h. à 5 h. sur toute l'étendue de la ville

---

47) Arrêté présidentiel du 2 juillet 1964, archive de la ville.

www.stanleyville.be Collection Ph. VEYS

- art. 2

de Stanleyville. - art. 2 : les attroupements de plus de 5 personnes sur la voie publique sont interdits.

- art. 3 : les arrêtés nº 1 et 2 des 22 et 23 juin 1964 du Ministre d'Etat sont abrogés.

- art. 4 : le présent arrêté entre en vigueur immédiatement (48) .

Selon nos informateurs, les responsables rebelles avaient bien avant le mois d'août, des visées sur la ville de Kisangani car pensaient-ils, cette ville devait être occupée immédiatement après Bukavu en vue de rendre l'attaque du Kasaï beaucoup plus efficace. C'est pourquoi pendant que l'armée populaire de libération (A.P.L.) se dirigeait vers Kindu après avoir occupé la localité de Kabambare le 1 juillet 1964, les émissaires des rebelles se trouvaient déjà à Kisangani. Ceux-ci auraient eu comme mission de prendre contact avec les milieux favorables aux rebelles, de recruter les propagandistes chargés de diffuser le mythe de l'invulnérabilité et d'entretenir une atmosphère d'insécurité et de panique. La JMNC/L s'était ralliée et participait activement à cette action. Il y a même eu infiltration d'une action psychologique au sein des camps militaires en vue de recruter des complices, de décourager et enfin de préparer à la défection. Cette action en coulisse des dirigeants du MNC/L. s'est manifesté clairement lors d'un vol d'armes et de munitions aux camps Ketele et Otraco dans la nuit du 22 au 23 juin 1964. Les fusils, révolvers et cartouches ont été dérobés par les jeunesses lumumbistes qui se sont enfuits dans les communes. A la suite de ces événements , le Président Aradjabu lançait un avertissement aux fauteurs de troubles en leur disant qu'il n'existait aucun gouvernement aussi démocratique qu'il soit, qui puisse tolérer une opposition qui se traduit par des actes de terrorisme. Il demandait à la population de garder son sang froid, de dénoncer le lieu où étaient entreposées les armes et les munitions. Les enquêtes ont été menées à ce sujet et elles semblaient prouver que le MNC/L. Benange était à la base de cette situation à Kisangani. On signalait également l'action des chômeurs et des jeunes désoeuvrés qui étaient entraînés dans les forêts secrétement par les dirigeants de MNC/L.. En date du 9 juillet 1964, le

48) Gazette du 15 juillet 1964.

www.stanleyville.be Collection Ph. VEYS

le couvre feu du 2 juillet (voir page 46) était levé par un arrêté présidentiel et le 11 juillet, le Ministre provincial Monsieur Basoko déclarait que la situation était redevue normale, que les fauteurs de troubles étaient sur le point d'être arrêtés et que Monsieur Maliani, bras droit de Benanga et l'un des auteurs du vol d'armes était aux mains de la police. D'autre part, dès le 15 juillet 1964, on apprenait que Maliani avait pris la fuite avec la complicité de la police elle même. Dans les commentaires du journal local "la Gazette" on lisait des critiques violentes formulées à l'endroit du commissariat central de Kisangani dont le journal dénonçait l'incapacité: "Ainsi donc Benanga, l'enfant terrible de la JMNC/L. de triste mémoire peut dormir sur ses deux oreilles. Il sait que le temps lui appartient et que rien , sauf la mort, ne parviendra à mettre en échec ses funestes plans." (49) Malgré les mesures annoncées par le Ministre Basoko, la situation s'était gravement détériorée dans la ville de Kisangani : le chômage, la hausse des prix, le non paiement de certains salaires et l'insécurité n'ont pas été enrayés car les Autorités elles-mêmes manquaient de vigilence et elles étaient peu soucieuses à résoudre le problème d'une manière radicale. Les gouvernants n'avaient jamais été unanimes pour prendre des mesures de securité, et en plus, les Autorités communales n'avaient jamais collaboré suffisamment avec le service de la securité pour le dépistage des éléments suspects. Selon un témoin, le Ministre provincial Monsieur Lubu s'amusait à fûmer des billets de mille frs. devant tout le monde. Cette façon d'agir était scandaleuse pour la masse qui espérait que les mulelistes apporteraient un changement.

Une grande émotion s'était créée dans la ville de Kisangani après l'occupation de Kindu par l'Armée Populaire de Libération le 21 juillet 1964 et quelques jours après, on pouvait cotempler une vague de rescapés tant militaires que civils fuyant les régions contrôlées par les rebelles. Parmi eux, on puvait compter près de 500 militaires qui jugeant inutile tout combat avec des adversaires immunisés contre les balles, avaient préféré déserter plutôt que de risquer une bataille où leur mort était certaine. Selon le Directeur du journal "la Gazette", on recrutait déjà à Kisangani ceux qui s'adjoindraient aux rebelles. Un colonel muleliste du nom d'Henri se trouvait déjà à Kisangani dès le 29 juillet 1964 (50) et la Sûreté le savait très bien, mais ne voulait pas agir parce qu'elle dominée par des Bakusu et

www.stanleyville.be Collection Ph. VEYS

et le dit Colonel était également Mukusu. D'après la déclaration du Ministre Basoko, les hommes venus de Kindu et qui se faisaient passer pour des resoapés, n'étaient autres que des rebelles déguisés. Ils étaient venus en ville pour préparer le terrain et ils logeaient dans le quartier arabisé lequel s'est confirmé plustard être l'Etat major des forces rebelles à Kisangani. Ces individus semaient la peur en racontant partout que les rebelles étaient invulnérables. Les rumeurs commençaient à se propager à propos d'une attaque imminente de Kisangani et l'atmosphère devenait de plus en plus tendue. De temps en temps, le grand marché de la ville se vidait précipitemment et sur les principales avenues de la ville, on trouvait des banderolles jetées, portant des inscriptions telles que : bienvenue aux mulelistes. L'unanimité ne règne pas à propos de l'attitude du Président Aradjabu dans cette affaire des rebelles. Pour les uns, Aradjabu trahissait car il recevait régulièrement des lettres du CNL/Brazzaville dans la boite postale spéciale et son Ministre de l'Intérieur, Monsieur Basoko était parfaitement au courant de l'arrivée des simba. C'est bien chez le Président provincial que le Colonel Henri se trouvait et Aradjabu avait justement levé le couvre feu instauré par les Autorités militaires dans l'unique but de faciliter l'entrée des rebelles . Pour les autres cependant, Aradjabu était adversaire de la rébellion et il n'aurait pas joué double jeu. Le couvre feu avait été levé simplement parce qu'il n'avait pas été averti de cette mesure par des Autorités militaires.

Tout de même, l'examen de cette situation politique au cours des mois de juin et juillet 1964, nous prouve en suffisance complicité du Président provincial. Le fait d'avoir hébergé le Chef militaire muleliste, ne fait que le rendre encore beaucoup plus responsable dans cette prise de la ville de Kisangani par les rebelles

Partie 2. LA PRISE DE LA VILLE DE KISANGANI PAR LES SIMBA

Chapitre 1 : EXPLICATION DES FAITS

1. L'entrée des simba :

Le Général Olenga et ses troupes dont l'importance numérique était difficile à déterminer, étaient entrés dans la ville de Kisangani le mardi 4 août 1964.

---

49) Gazette du 29 juillet 1964. 50) A propos du Colonel muleliste du nom d'Henri, on nous affirme qu'il s'agit de Olenga lui-même.

www.stanleyville.be Collection Ph. VEYS

Il semble que les premiers simba à entrer en ville n'étaient pas nombreux, mais ils furent immédiatement rejoints par un grand nombre de partisans locaux préparés clandestinement par les émissaires de cette rébellion à Kisangani et par le groupe MNC/Benanga.

Après l'occupation des camps Ketele et Otraco vers 15 heures, les combats de rue se sont engagés violement au centre de la ville et c'est surtout au quartier général que les officiers, sous-officiers et les commandos trouvèrent une mort héroïque en combattant décidés et non en fuyards. A partir du mercredi matin, les simba avaient déjà occupé la rive droite y compris l'aérodrôme, et selon une déclaration du Général Mobutu, les militaires stationnés à l'aérodrôme de Kisangani, l'avaient abandonné sans combattre parce qu'ils étaient pris de panique à l'annonce de l'arrivée imminente des rebelles. Par contre, la rive gauche avait résisté pendant trois jours au cours desquels, des rebelles des rafales pleuvaient sans interruption sur la rive droite où les rebelles furent immobilisés. Malheureusement, cette intensification de la luttre, au lieu d'être un sursaut d'énergie de la part de l'ANC, ne fut qu'un moyen pour permettre aux épouses et aux enfants des militaires d'évacuer le camp et de préparer la fuite. Après l'évacuation de toutes les familles des militaires, le commandant Lianganda, après consultation de ses collaborateurs, envoya une délégation munie d'un drapeau blanc pour demander la paix. Mais lorsque cette délégation atteignit le milieu du fleuve, le canot fut coulé par une rafale muleliste. Ce massacre a profondement découragé les soldats de l'ANC qui se dispersèrent, les uns se cachant dans la cité après avoir pris soin de se débarrasser de leurs uniformes et fusils, les autres se sauvant avec leurs armements sur la route d'Opala. Le vendredi 7 août 1964 comme les simba ne sentaient plus de résistance sur la rive gauche, ils se jettèrent dans les pirogues et après avoir nettoyé les îles, ils débarquèrent sur la rive gauche à 3 heures.

En fait, les rebelles se sont rendus maitres de la ville très facilement et cela s'explique ainsi : tout d'abord, il y a lieu de noter l'aide efficace apporté sur place par Benanga et et les jeunesses lumumbistes sans oublier leur action subversive menée dans les camps militaires dans le seul but de démoraliser les soldat de l'ANC auprès desquels la propagande de l'invulnérabilité des simba et la recommandation de tirer plutôt en l'air que sur les simba sous peine de mourir soi - même ont eu des effets très positifs. La prise de la ville pose également le problème de la complicité de certains soldats de l'ANC; p.e. lors des vols d'armes dans les deux camps militaires.

www.stanleyville.be Collection Ph. VEYS

Monsieur Basoko, ministre de l'Intérieur de la province du Haut-Congo a aussi appuyé cette thèse dans une déclaration faite à Kinshasa où il s'était réfugié. (51) "Les militaires feignant d'installer une barrière du côté d'où progressaient les rebelles vers la ville,n'ont eu que l'ingéniosité de laisser ouverte la route communiquant avec la le village Lubutu occupé par les rebelles pour ne barrer que celle de Ponthierville; pourtant la région de Lubutu est plus proche de la ville que ne l'est Ponthierville. Au simple bruit que les rebelles étaient à la porte de la ville, j'ai vu un militaire jeter son arme et se débarrasser de son uniforme. Et lorsque j'avais téléphoné à l'Etat Major de l'ANC, j'ai eu comme réponse : nous ne sommes restés que quatre, envoyez-nous de renforts. D'après une conversation que j'ai eue avec le Colonel Mowozo qui fuyait, le Commandant Kampita avait intentionnellement désorganisé les plans d'attaque de l'ANC en sorte que celle-ci soit vaincue."

Selon la déclaration du Général Mobutu en date du 6 août 1964, le Major de l'ANC qui commandait la base située à une dizaine de kilomètres de la ville, avait des bons rapports avec Soumialot; c'est de cette base qu'était partie la marche sur Kisangani. Les soldats se sont enfuis sans tenter de résister aux rebelles et cela sur l'ordre de leur chef"(52). Le journal "courrier d'Afrique" du 7 août 1964, relate un incident qui selon lui, prouve la complicité de l'ANC , enfin, la confusion était totale quand on entendait déjà des coups de feu. Le Président provincial qui se trouvait encore l'après midi dans sa résidence, se voit amener un jeune homme, espèce de féticheur qui se disait "MTOTO WA MUNGU" ou fils de Dieu. Il se disait le père de l'Indépendance et venait pour délivrer Kisangani. Ce féticheur était conduit, détail bizarre par, des militaires qui lui demandaient de faire quelque chose pour que la ville soit protégée contre les mauvais. Le Mtoto wa Mungu était toujours dans la résidence lorsque dehors un soldat torse nu, descendait le drapeau hissé sur la résidence, car le Mtoto wa Mungu et ses hommes n'aiment ni les tenues militaires ni le drapeau congolais .(53)

---

51) Le Courrier d'Afrique du 11 août 1964
52) La libre Belgique du 9 août 1964
53) Le Courrier d'Afrique du 7 août 1964

www.stanleyville.be Collection Ph. VEYS

La complicité des politiciens est également mise en cause. Selon nos informateurs, les autorités provinciales apprenaient de sources secrètes l'infiltration lente des rebelles dans la ville et fermaient les yeux. D'autres témoins disent que quelques trois semaines avant les événements, il avait été procédé à Elisabetha, à l'arrestation de deux vendeurs de cartes CNL, munis d'une autorisation écrite signée par IFEFEKO, membre du gouvernement provincial et Président du comité MNC de l'aile qui porte son nom. Acheminés à Kisangani, ces individus furent relâchés sur l'ordre d'ordre du gouvernement provincial. D'autre témoins, pour illustrer l'état d'esprit des militaires de l'ANC au moment de la prise de la ville, disaient que le passager d'une pirogue qui criait : "mulela mayi" en passant le long du fleuve pour aller à la rive gauche, fut râté à 25 mètres par tous les soldats. Cela impressionna fortement ceux qui virent ce fait du dawa, (ou fétiche).Probablement les militaires ont-ils tiré systématiquement à côté, soit parce qu'ils trahissaient, soit parce qu'ils avaient peur pour des raisons magiques de viser les mulelistes.

2. Les massacres de la population par les Simba

Des exécutions eurent lieu dès le premier jour de l'occupation de la ville par des rebelles. Mais il ne s'agissait pas encore d'exécutions publiques. Les victimes étaient abattus sans jugement là où on les trouvait et généralement dans la rue. Il est à noter qu'il était surtout question des militaires de l'ANC, de policiers et de commissaires de police; il y avait également des civils reconnus comme non-adhérents des partis nationaliste ou comme malfaiteurs. Les jeunesses du MNC/L. servaient d'indicateurs aux simba qui exécutaient . Il circulait d'ailleurs à ce moment là une liste de personnes à exécuter qui avait été établie au préalable par le MNC et que nous publions ci-dessous ; elle était appelée : liste des "KUMAMBELE" ce qui signifie en swahili les Anciens, (54) . Cette liste contenait 127 noms avec des indications concernant l'emploi et l'adresse de chacun. La grosse majorité d'entre eux faisaient partie de l'administration ou des pouvoirs publics . On trouve aussi sur cette liste, des noms des femmes dont une est commerçante, l'autre , femme libre.

Mouvement National Congolais Lumumba
"M.N.C."
Direction Communale de Kabondo
STANLEYVILLE -

54) Archives de la ville de Kisangani.

www.stanleyville.be Collection Ph. VEYS

00057

LISTE DES OPPOSES - LES KUMAMBELE

Noms et Prénoms	Employeurs	Adresses
1 - BASOKO Joseph	Aff. Intérieures.	en ville
2 - ALAMAZANI Pierre (tué)	Aff. "	"
3 - ZINEI Edouard	" "	"
4 - YENGA Alexis	" "	"
5 - ALUBU Philippe	" "	"
6 - HALAFU Joseph (tué)	" "	"
7 - NGANDI Aloys	" "	"
8 - SAIDI Pierre	" "	"
9 - ABULE Henri	" "	"
10 - KAYUMBA Daniel	" "	"
11 - BANONOKO Victor	" "	"
12 - MUNDALA Pierre	" "	"
13 - MANALA Hassan	" "	"
14 - WEMBO Fidèle	" "	"
15 - ELONGO Jean	" "	"
16 - GOY Joseph	" "	"
17 - MONDAOKO Pierre	" "	"
18 - BALEMO Gilbert	" "	"
19 - LOBELA Augustin	" "	"
20 - BOSONGO Samuel	" "	"
21 - OSANDU Jean	" "	"
22 - NGANDU Michel	" "	"
23 - BOLEMBO Célestin	" "	"
24 - BASAKI Victor	" "	"
25 - SANIOS Sandusi Albert	" "	"
26 - TWAHA Ali Sébastien	" "	"
27 - LIKONGO Jean - Marie	" "	1ère Aven.Belge I
28 - LINDJANDJA René (tué)	" "	A.T. Yangambi
29 - MBAKA Eli	" "	A.T. Basoko
30 - INGALA Dominique	Ministre prov. de l'Agricu.	en ville
31 - KAWAYA Joseph	MINIFONCTION	en ville
32 - ATALI Raymond	Dircab.Educ.nat.	en ville
33 - BONDE Alphonse	Commerçant	en ville
34 - POYO-VIEGAS Joseph	Percep. Poste	en ville
35 - MAYOLA Amuzati	Directeur S.Méd.	en ville
36 - Jean ?	T.P. BAC	5è transv. nº 164 Kab.
37 - LENGEMA Elisabeth, vve.	Commerçante	B.I. 14è av. nº 2
38 - YUMA Frédéric	Mécanicien CEGEAC	B.I. 10 av. nº 23
39 - André ?	—	Kabondo 7è av. nº79
40 - NGWANGOLA Norbert	Aff. Intérieures	en ville
41 - LAPAMA Bernard	Directeur Prison centrale	en ville
~~42 - ADULUMBA François~~		
42 - ADULUMBA François	Inspection du Trav.	en ville
43 - LAMBA Albert	Travaux Publics	10è av. Belge I
44 - TAKIS Jules (mulâtre)	Président-RADECO	12 av. Belges I
45 - LITANDA Augustin	Direct.Olivetti	en ville
46 - LIPASO Augustin	Direct. CCT	"

www.stanleyville.be Collection Ph. VEYS

47 - LITOKE Augustin	Affaires Intér.	En ville
48 - LIKUTU B. Jean	" "	Comm. Lubunga
49 - NATIKI Albert	Instit. en chef	Mission cath. R.G.
50 - MAMBOMBE Pascal	T.P. Provincial	Quartier Bangwandi
51 - BASSAY Alexis	Hôtelier	4è transv. Kabondo
52 - MUSILAMU Augustin	Fonction Publiq.	5è transv. nº 91
53 - KASONGO Thomas	Hôtelier	5è Av. nº 15 Kabondo
54 - AMUNDALA ISIA André	Minis.Prov. Aff. Economique	en ville
55 - MONGAMBO Pascal	Aff. Economiques	en ville
56 MAKAKA RAMAZANI	" "	17è Transv.nº 170
57 - LINDEKO Jean Pierre	" "	Commune Kabondo
58 - MOKOLOLIA Charles	" "	16è Trans. Kabondo
59 - ISOMBUMA Paul	Prés. Provincial	en ville
60 - YAHUMA Jean	c/o Prés.Provinc	en ville
61 - LOKOMBE Antoine	c/o Prés. Provinc.	en ville
62 - MONELI Raphaël	" "	"
63 - AIKENZAMBE Alphonse	" "	"
64 - MIKANDA Bernard	" "	Comm."Mangobo
65 - LINULONGO Norbert	" "	en Ville
66 - KOY Augustin	Direct.Class.Moyennes.	"
67 - MOYANGWA Nicolas	Maison N.A.H.V.	4è trans nº 169
68 - OLANGI Antoine	T.P./ ville "	en ville
69 - NGATO Raphaël	Garage Difco	en ville
70 - KAYUMBA Pierre	Commerçant	12 av. B.I..
71 - TOFANDOLA Gabri.	Député Provincial	en ville
72 - NGOLO Aloys	" "	en ville
73 - MANGUBU Simon	Commune Stanley	Mangobo
74 - MANGUBU Philippe	Maison Aladheff	15è av. B.I.
75 - MOTOFE Pierre	Socobanque	Belge I
76 - KISANGANI Mathias	Sedec-Motors	15è av. B.I.
77 - MAPELE Joachim	Service médical	en ville
78 - BAMWENELA Jacques	" "	Mangobo
79 - MAPELA Joseph	Territoire	Basoko
80 - BAKUMI Jean	T.P.	Pumuzike
81 - LUFUNZI Antoine	AGRIPRO(assassiné)	en ville
82 - NDAKALA Patrice	"	"
83 - AEMBE Charles	T.P.M.	4è trans nº 152
84 - NDIALE Maurice	"	4è trans nº 154
85 - FAMBA Alphonse	Premier Bourgm.	en ville
86 - LIFUNGULA Honoré	Parquet	quartier Medje
87 - MUTOLO Hubert	Prem.Bourg adj.	en ville
88 - TANGANIAMA Gabriel	Hôtel de ville	Belge I
89 - NOBEI Thomas	" "	"
90 - KASUSULA Léon	Tribunal de ville	1è av. B.I.
91 - LITETE Alphonse	SEDEC	en ville
92 - ENIA Ferdinand	Service Médical	Isangi
93 - BULAMATARI Pius	Etat	en ville
94 - SINGA Antoine	Banque du Congo	en ville
95 - KAMNGO Joseph	" "	Mangobo

www.stanleyville.be Collection Ph. VEYS

96 - MOLIA Jean	'Banque du Congo'	10è av.bis Kabondo
97 - AMOWA AGELME	' " " '	Kabondo
98 - ISAMENE Paul	'Aff. Sociale '	en ville
99 - MUNDEKE J.Claude	' " " '	en ville
100 - KOKONYANGE Camille	'Service des Fin'	en ville
101 - KOKONYANGE Georges	'Minis.Snté(tué)'	en ville
102 - KOKONYANGE Charles	'Impôts & Taxes '	en ville
103 - SWALEH Ali	'Finances '	en ville
104 -ALI IDI Albert	' " '	en ville
105 - LOKOMBA Georges	'Affaires Intér.'	Belge I
106 - WAWINA Augustin	'Fonds d'Avance '	Belge I
107 - ALAMBA André	'PROTRA '	5è trans nº 166
108 - MUZA ANDRE	' " '	en ville
109 - AKAFOMO Antoine	'ex-Comdistrict ass. '	en ville
110 - BASSAY François	'Bourg.C/Stan (tué) '	en ville
111 - ISOMELA David	'Bourg. C/Lubung'	en ville
112 - ALINGI Martin	'Tailleur '	Mangobo
113 -ANDULU David	'AGRIPRO '	Kabondo
114 - MATAKU Thomas	'Parquet '	"
115 - MAGBAU Antoine	' -- '	9è av.K.Kong. nº1
116 - Marie - Louise ?	'Femme Libre '	2è trans nº 6 Kab.
117 - LOBANGA Augustin	'Tribunal Kabond.	Kabondo
118 - TAMBWE Albert	'Député Provincial (Chef)	2è av.nº1 Kab.
119 - TRIBUNAL Antoine	'Budget Contrôle'	C/Kabondo
120 - NGOLIMA Emmanuel	'Propagandiste de RADECO '	"
121 - KABWE Gabriel	' " " '	"
122 - BASILE	' " " '	"
123 - ANGIOLE Jean	' " " '	"
124 - WASI Pierre	' " " '	"
125 - MATIAKA	' " " '	"
126 - KALAKWA Bernard	' " " '	"
127 - SIKAMA Aloys	' " " '	"

Mais on constate que très peu de ces personnes ont été exécutées (6 ou 7) et ces exécutions n'eurent pas lieu les tout premiers jours. Parmi les Personnes tuées en ville , on cite : le Premier Bourgmestre Monsieur Léopold Matabo écartélé vif par les simba sur le marché public, - le Sécrétaire provincial Monsieur Gabriel Mbakete. Mr. Georges Kokonyange : l'ex-Ministre provincial de l'Intérieur, Mukumu du territoire de Kisangani et membre de PNP. - Mr Alamazani : Directeur du Ministère provincial de l'Intérieur, Mukali du territoire de Bafwasende et membre de PNP. - Mr Alfred Boningoli : Bourgmestre de la commune Mangobo, Lokele d'Isangi;PNP . - Mr. Sabiti Mabe : chef de la circonscription des arabisés à Kisangani et membre de PNP. -Mr Guillaume Zambite : Rédacteur en chef du journal la "Gazette", Mubua de Buta et Membre de PNP. - Mr L'Abbé Etienne : de l'ordre des Prémontré ainsi que tous les magistrats du Parquet (55)

---

55) Service de presse de la R.D.C. "Rébellion au Congo"

www.stanleyville.be Collection Ph. VEYS

Selon les journalistes des services de presse à Kinshasa, plus de 2.000 citoyens Congolais appartenant à l'élite de la région ont été massacrés, tués à coups de machettes ou brulés vifs devant le monument/lumumba installé dans le centre de la ville.Un réfugié Pakistanais de Kisangani donne le témoignage suivant : "un jour les rebelles ont conduit devant le monument un groupe de Congolais arrêtés. Toute la population a été obligée d'assister à une horrible boucherie, certains prisonniers ont eu les pieds tranchés , d'autres les jambes et d'autres encore les mains ou les organes sexuels qui leur étaient placés ensuite dans la bouche. (56)

Un témoin réfugié, relate les circonstances de la mort de Monsieur Sylvestre Bondekwe, Président fondateur du PNP à Kisangani et ancien journaliste arrêté dans la première quinzaine du mois d'août , il fut interrogé longuement par les autorités rebelles; il fut fort maltraité, puis il fut conduit devant le monument/lumumba en même temps que le 1er Bourgmestre Monsieur Matabo (Musoko du territoire des Basoko et membre de PNP)pour y être fusillé dans un groupe de plus de dix Congolais . Les condamnés ont dû s'agenouiller devant le Peleton d'exécution qui , armé de mitraillettes, tiraient habituellement à bout portant sur les malheureuses victimes. Mr Bondekwe, malgré ses blessures et son état d'affaiblissement refusa toute aide. Il exprima à voix haute son désir de mourir debout. Il refusa de s'agenouiller et trouva la mort alors qu'il protestait d'une voix forte et calme de son innoncence et de la pureté de ses sentiments".

3. Attitude de la Population de la ville vis à vis des rebelles

Il y a lieu de noter un changement d'attitude à l'égard des rebelles. - Au départ, une attitude accueillante à l'égard des rebelles; - ensuite une attitude hostile aux simba, provoqué par la politique générale adoptée par les dirigeants rebelles. En effet lorsque se confirmait de plus en plus la nouvelle selon laquelle les simba s'approchaient de la ville, la population s'affola. Dans les avenues principales, des banderolles souhaitaient la bienvenue aux Simba. Cependant la population européenne en général craignait leur arrivée; les femmes et les enfants furent évacués dans la nuit du 3 au 4 août 1964 par 5 avions spéciaux.

www.stanleyville.be Collection Ph. VEYS

Cette évacuation n'a pu se poursuivre au delà du 4 août 1964 car dès le 5 août 1964 l'aérodrôme de la ville était sous le contrôle des simba. Vers le 6 août 1964 comme on ne pouvait plus noter de résistance de la part de l'ANC, les combats avaient cessé et les gens avaient repris le travail et tout semblait calme (57) . L'agitation de la population avait cessé depuis le 5 août 1964 et les personnes qui envisageaient de se retirer provisoirement à Kinshasa, avaient finalement décidé de rester sur place. La population était soulagée par la fin de ces combats et les gens sortaient dans les rues pour saluer les vainqueurs et les féliciter en leur offrant d des fleurs. En effet l'enthousiasme de la masse était grand au départ; les raisons de celui-ci, d'après nos informateurs sont les suivantes : - la masse qui était très exploitée par les colonisateurs et plus encore par la néo-bourgeoisie politique et administrative congolaise, gardait en elle des sentiments pré-révolutionnaires. Elle avait appris que le régime rebelle luttait pour la libération du pays de la domination étrangère et la conquête d'une véritable indépendance. La masse attendait ainsi des simba, une nouvelle et véritable délivrance, une répartition équitable du revenu national, une politique sociale réelle et une suppression des privilèges scandaleux. Pour ces raisons, la population s'était montrée très chaleureuse à l'égard des simba, pour qui elle faisait des collectes de vivres et de cadeaux. Pour aller au travail ou simplement pour circuler dans les rues, chaque citoyen portait soit une fleur, soit encore un rameau, pour éviter des ennuis avec des rebelles.

CHAPITRE II : PREMIER POUVOIR DES REBELLES A KISANGANI

a) Olenga et l'Armée Populaire de Libération-

a) Dès les premiers jours de l'occupation de Stanleyville, le général Nicolas Olenga y exerce l'autorité suprême tant civile que militaire. Olenga était arrivé à Stanleyville avec les simba : Soumialot et Gbenye, autres chefs de la rébellion ne l'y rejoignirent que plus tard.

---

57) La Libre Belgique du 8 août 1964

www.stanleyville.be Collection Ph. VEYS

Le 6 août 1964, il lut un discours devant les antennes de la radio provinciale (58).Il annonça que son armée avait mis en déroute l'ANC et que rien ne pouvait plus arrêter la révolte du peuple contre un régime impopulaire.Il affirma que son armée n'était pas un ramassis de chômeurs mais "une armée populaire composée de la population active ayant épousé le programme du comité national de libération contre le gouvernement néo-colonialiste de Léopoldville. Son objectif est de combattre l'impérialisme , le capitalisme et le néo-colonialisme sous toutes ses formes ". Il précisa que le programme de cette armée était de neutraliser le gouvernement de Léopoldville et de constituer un gouvernement démocratique et populaire, ce qui exigeait le désarmement de toute l'ANC. Le Général Olenga termina en assurant que son armée ferait tout pour assurer la securité des biens et des personnes étrangères

Radio Kisangani annonça en outre que les anciennes structures administratives étaient rétablies dans le cadre des six provinces. Le speaker s'en prit également avec violence au Président de la République, au gouvernement provisoire de Tshombé, et à tous les dirigeants politiques sauf Lumumba et Gzenga dont le nom n'a pas été cité (59 .

Un appel fut adressé aux militaires pour qu'ils déposent les armes et rejoignent les rangs de l'armée de libération. Un autre appel fut lancé aux représentants du corps consulaire , leur demandant d'interdire à leurs compatriotes de s'immiscer dans les affaires intérieures du pays (60).

Le 7 août, le Général Olenga adressa un message à toute la population de la province orientale. En résumé on peut dire qu'il critiquait violement l'ANC et le gouvernement central ; il mettait à l'honneur l'Armée Populaire de Libération et invitait la population à collaborer avec elle; enfin il mettait sérieusement en garde les malfaiteurs qui profitaient de la situation pour piller, voler et massacrer.

Message du Général Olenga :

"Messieurs, chers frères et soeurs,
"Combattants et combattantes de la liberté,
"Comme je vous ai promis de vous communiquer pendant quelques "minutes, me voici devant vous, toujours prêt à assouvir vos désirs.

---

58) La Libre Belgique du 7 août 1964
59) " " " " 8-9 août 1964
60) " " " " 7 août 1964.

www.stanleyville.be Collection Ph. VEYS

"Pour commencer, je tiens à confirmer le message que je vous
"ai lancé hier dont la teneur consiste exclusivement à vous
"demander d'être vaillants, actifs et surtout de garder votre
"sang froid pour réaliser tout ce que nous vous avons prié de
"faire. Je crois que vous n'ignorez pas que ce sont les mili-
"taires de l'ANC qui vous pillaient à l'occasion. Ce sont ces
"militaires qui vous brutalisaient. Ce sont ces militaires,
"enfin qui vous faisaient beaucoup du tort, pourquoi donc les
"les cachez-vous ? Je tiens à vous dire que quiconque garde-
"ra un soldat de mauvaise foi dans son home, sera comme je
"vous l'ai dit hier, sévèrement puni et son châtiment relève-
"ra et sera prononcé par mon conseil de guerre.
"Messieurs, troisième point consiste à vous montrer combien
"grande est la mauvaise foi du gouvernement central. Le gou-
"vernement central qui est l'organisme et l'instrument prin-
"cipal de toute la population congolaise, au lieu de répon-
"dre aux aspirations de cette même population, va à l'encon-
"tre de l'intérêt public, progresse et accroit ces méfaits
"vis-à- vis de cette même population ; vous allez me deman-
"der le pourquoi, et bien lorsque les membres du gouvernement
"central ont pris la fantaisie de politiser l'armée, la vie
" de certaines gens s'étaient déjà exposée en danger.
"Certains périrent même notamment notre prophète feu Emery
"Patrice Lumumba, notre ami FINANT et tous les autres qui
"ont sacrifié leur pour la cause de la population. Eh bien
"Camarades de combat, comment voulez-vous que ceux qui ont
"toujours gardé gravé dans leur esprit leur souvenir ne se
"soulèvent alors que vous avez devant vous quelques candidats
"à la mort, qui sont prêts à sacrifier leur vie pour vous li-
"bérer du joug de cette tyrannie , qui prennent soins de vous
"protéger et de vous sauvegarder, faites votre devoir, lais-
"sez-leur tout le reste, j'espère que vous serez satisfaits.
"En outre, j'ajoute qu'il y a certains individus qui
"profitent de notre arrivée pour piller, voler et massacrer
"quelques gens, cela je vous les garantis tous, ces malfai-
"teurs, une fois appréhendés seront châtiés très sévèrement,
"et leur jugement relevera de la compétence de mon conseil de

www.stanleyville.be Collection Ph. VEYS

"guerre,car notre armée populaire ne constitue pas un groupe de "bandits,des pillards,des assassins et de voleurs comme certains "le disent,nous,nous sommes serviteurs du peuple,et ce dernier peut "faire de nous tout ce qu'il veut,nous sommes là pour exécuter ses "désirs,sauvegarder sa sécurité et protéger ses biens,le contraire "ne se fait pas chez nous.

"Pour terminer,je vous prierais seulement de fournir "tous vos efforts pour aider à redonner à ce Congo sa vraie figure, "son vrai visage que notre vrai Premier Ministre Feu E.P.Lumumba "lui a donné pendant son vivant.

"Vive le CNL.
"Vive Gbenye Christophe
"Vive l'Armée Populaire de Libération
"Enfin que vivent tous les Nationalistes.

Le LieutenantGénéral,Commandant en
Chef de l'Armée Populaire de Libération
Philippe Nicolas OLENGA.(+)
Donné à Stanleyville,le 7 août 1964.

Tous les prisonniers furent libérés et la plupart d'entre eux se firent simba soit par reconnaissance,soit pour avoir rapidement un gagne-pain.

Une autre manifestation fut organisée au stade Lumumba le dimanche 9 août 1964.L'assistance fut nombreuse et enthousiaste et Olenga prit la parole (61) : - il décida la dissolution de l'assemblée qu'il accusait d'avoir investi un gouvernement qui n'était pas MNC homogène ni révolutionnaire ; - il révoqua le gouvernement provincial pour cette même raison, et menaça son chef pour avoir traité les simba de voleurs assassins; - il proclama tout Stanleyvillois député et le peuple seul organe à décider sans intermédiaire ; - il suspendit la perception des impôts, taxes, loyers et annonça une baisse immédiate des prix; - il décida la dissolution des trois nouvelles provinces : Haut-Congo, Uélé et Iturie, et investit un gouvernement révolutionnaire ayant juridiction sur la province Orientale ; Kinghis fut désigné comme chef de ce gouvernement par

u

(+) Message du Général Olenga du 7 août 1964 (archiv. publiques)
61) Archives publiques de la ville de Kisangani.

www.stanleyville.be Collection Ph. VEYS

la population elle-même. Trois candidats étaient en présence : Benanga, Kinghis et Aradjabu.

Les premières exécutions publiques eurent lieu au cours de cette manifestation. Les officiers de l'ANC capturés lors de la prise de la ville furent présentés à la foule. Olenga se moqua d'eux et demanda à la foule ce qu'il fallait en faire. La foule excitée répondit : tuez-les. Une quinzaine d'officiers furent ainsi fusillés et parmi eux le major Kampi. Quelques civils furent également exécutés; c'étaient des voleurs pris en flagrand délit, ils furent tués à coups de lances (62).

Les infirmiers, agacés par les travaux d'enterrement qu'ils avaient depuis quelques temps, durent bon gré malgré, charger les restes sur des civières pour les porter à un camion qui les attendait à la sortie du stade (63).

Le 12 août, les simba exécutèrent encore des militaires de l'ANC et des policiers dénoncés par les jeunesses MNC .Dans les premiers jours de l'occupation de Stanleyville, il y avait selon un témoin, deux à trois mille simba au camp Ketele . Ceux-ci comptaient parmi eux des jeunesses MNC et des chômeurs . Ils avaient parfois des tons et des mines menaçants. Leurs propos présageaient des lendemains durs à l'égard des autorités , à l'égard des ennemis politiques. Ils attendaient les ordres, des ordres d'agir étant en fonction. Ils étaient d'un nationalisme fanatique.

La population civile s'efforça de réserver bon accueil aux simba. On s'empressa de les aider en leur offrant des véhicules, des vêtements, de la boisson, des vivres etc... Même des personnes de tendance politique modérée se montraient généreuses : c'était pour elles une mesure d'auto-protection. Blancs et noirs respectaient la consigne de porter une fleur ou une petite branche pour sortir dans la rue. Les mesures prises par Olenga lors du meeting du 9 août enchantaient une grande partie de la population. Le petit peuple était fier de devenir député et se réjouissait de pouvoir tout acheter à des prix peu élevés, les prisonniers libérés pourraient se venger par dénonciation; les terroristes se voyaient encouragés par l'exemple du chef des rebelles qui ordonnait des exécutions publiques.

---

62) Archives publiques (documents généraux).
63) " " "" "" ""

www.stanleyville.be Collection Ph. VEYS

Pourtant Olenga semble avoir eu pendant cette période un rôle modérateur : selon un témoin, c'est lui qui calmait la population , il fit tuer les voleurs, s'il n'était pas intervenu, il y aurait eu de nouveaux viols et massacres d'Européens (64). Les Blancs se regroupèrent dans le centre de la ville, et Olenga qui approuvait cette décision, donna ses simba les plus sûrs pour garder leurs résidences.

Beaucoup d'entre eux cependant désiraient quitter Stanleyville et attendaient d'être évacués. "Des informations non confirmées en provenance de l'aéroport de Stanleyville avant que celui-ci ne tombe aux mais des insurgés, indiquaient que près de 400 réfugiés se trouvaient à l'aérodrôme attendant leur évacuation" (65)

Sur le plan médical, des médecins des Nations Unies qui se trouvaient à Stanleyville, firent savoir avant que les communications soient interrompues, qu'ils avaient à soigner un grand nombre de blessés; ils demandaient des renforts (66). Les syndicalistes se cachaient au moment de l'arrivée des rebelles,mais les bureau restèrent ouverts pendant la première semaine. - Dès les tout premiers jours, le MNC/L. collaborait avec les rebelles et faisait et faisait preuve d'une intense activité. De très nombreuses candidatures à l'enrôlement parmi les simba émanèrent de la jeunesse mNC/L. à cette époque . Les listes de l'Etat-Major de l'Armée Populaire de Libération datées du 4 août 1964, étaient signées conjointement par Olenga et par Victor Benanga, Président provincial du MNC/L. Le MNC/L. se préoccupa de mettre en place ses millitants. Ceux-ci furent chargés de mener une intense activité politique dont le programme était basé sur les points suivants :

1º - l'unité du Congo et de l'Afrique
2º - le respect des biens et des personnes
3º - la légalité et la non-violence
4º - le respect des Autorités (67)

---

64) Documents généraux I, p. 2 (archives publiques)
65) La Libre Belgique du 7 août 1964
66) " "" "" " " "
67) Archives publiques : (Documents du MNC)

www.stanleyville.be Collection Ph. VEYS

b) Le Gouvernement Kinghis

Le nouveau Président du gouvernement provincial était bien connu à Stanleyville. Il y avait été premier Bourgmestre en 1961 sous le régime Gizenga et avait été ensuite révoqué (68). Selon certains, il était en prison depuis 1962 et fut libéré par les rebelles (69) . Kinghis appartenait à la secte religieuse du Kitawala dont il était considéré comme le "Pape" ou le chef pour la région de Stanleyville. Le "Gouvernement révolutionnaire" qu'il présidait était composé de sept ministres.

Composition du Gouvernement

Noms et Prénoms	Tribu	Territ.	Parti	Fonction
1.Alph. Kinghis	Musonge	Kabambare (District)	MNC/L.	Président, Intérieur, Justice Santé publique, Justice
2.F. Sabiti	Mukusu	Maniémé	MNC/L.	Budget et Contrôle, Communications et Mines et Energies,
3.J.Kpalegia	Azande	Uélé	PTT,	PTT, Travaux + Communications.
3.J. Kpalegia	Azande	Uélé	MNC/L.	Aff.Econ.,Classes moyen Fin. , Douanes, Impôt et Taxes.
4.Victor Benanga	Mumbole	Opala	MNC/L.	Plan et Coordinat. Développ. comm., Jeun. et Sport.
5.F. Olela	Mutetela	Katako-Kombe	MNC/L.	Educat. et Aff.sociales
6.F. Badjoko	Mumbole	Kombe	MNC/L.	Agric., Elev., Eaux, Forêts, Tit. fonc.et Cadastre.
7.R. Maliani	Mukusu	Kibombo	MNC/L.	Fonction Publique et Travail.

Le soir même du 10 août, Benanga qui était devenu Ministre de la Justice, convoqua tous les commissaires de police. Le lendemain, il y eut également une réunion à la présidence, regroupant tous les fonctionnaires de l'Intérieur. Le premier Bourgmestre Matabo y assistait. Craignant sans doute des représailles de la part de ses administrés, il venait d'adresser au président provincial un relevé des arriérés dus aux travailleurs des communes, lui demandant de mettre cette somme soit 15.200.000 francs à sa disposition pour régulariser les comptes (Au cours de la réunion du 11 août , le Ministre Benanga souleva cette question. Inquiet, Matabo demanda deux simba comme gardes et Benanga les lui donna.

68) Pour plus de détails sur cet épisode de la carrière de Kinghis voici Van der Dussen, "Congo-Congo", p. 124 et 125

69) A.R.S. ISTAN 17

www.stanleyville.be Collection Ph. VEYS

Monsieur Kinghis commença par suspendre le quotidien de Kisangani "la Gazette" dont les installations d'imprimerie furent utilisées pour la publication d'un périodique intitulé "LE MARTYR" avec sous-titre " La Patrie ou la mort" Ce périodique se présentait comme l'organe de combat du Conseil National de Libération; c'est le Gouvernement révolutionnaire de la province Orientale qui en était l'éditeur responsable. Dans les jours qui suivirent, Mr Kinghis devait procéder à la mise en place de la nouvelle administration et cela allait du chef de bureau au Directeur. Les nouveaux fonctionnaires mis en place, étaient des illétrés choisis parmi les jeunesses du MNC et les anciens devaient leur apprendre le métier. Des nouveaux Bourgmestres ont été alors dans les communes et voici ce qu'écrit le Martyr à propos de cette élection "peu de jours après son investiture populaire, le gouvernement révolutionnaire dirigé par le dynamique Alphonse Kinghis, s'est lancé au service de son peuple. Plusieurs actes positifs déjà posés démontrent aux yeux du monde la politique suivie par le CNL . Rien ne peut se faire sans la consultation préalable du peuple. Ce dernier après avoir placé récemment ses Ministres, vient de choisir ses Dirigeants communaux". (70)

Les décisions qui ont été prises par Olenga dans son discours ont été encourageantes pour les fonctionnaires et c'est ainsi que certains d'entre eux ont désigné eux-mêmes leur chef, comme en témoigne la lettre ci-après (71) ":

Monsieur le Président provincial,

Nous avons l'honneur de venir très respectueusement auprès de votre haute générosité, vous informer que suivant le vote fait par nous (commis et huissiers) de la Direction provinciale des affaires intérieures en date du 11 août 1964, avons élu à l'unanimité le Nationaliste Kasongo Camille au poste de Directeur Provincial.

Nous osons espérer que notre requête sera prise en considération étant donné que toutes nominations tant au gouvernement qu'à l'Administration, doivent passer au vote. C'est la population qui décide".

Le gouvernement révolutionnaire de Kinghis se mit rapidement à l'oeuvre pour réaliser le programme qui avait été tracé. Pour résoudre le problème du coût de la vie, le Ministre des Affaires économiques, Monsieur Maliani, eut recours à des mesures de coércition

---

70) Le Martyr nº 1 du 22 août 1964
71) Document généraux : archives publiques .

www.stanleyville.be Collection Ph. VEYS

Les commerçants furent contraints d'avouer la nécessité de baisser les prix qui furent ramenés grosso-modo à leur niveau de 1960 sans tenir compte des prix auxquels les commerçants les avaient achetés. Certains d'entre ces commerçant furent ruinés complètement et d'autres cachèrent leurs marchandises. Tout était devenu rare, d'autant plus que les véhicules nécessaires au transport des produits alimentaires étaient réquisistionnés par le Général Olenga pour le transport de ses troupes. Le Président provincial lui-même, en tant que Ministre de l'Education, supprima le payement du minerval. En outre la perception des taxes et impôts fut interdite mais il fut précisé que cette mesure n'était valable que pour les personnes de nationalité Congolaise. Dans le domaine administratif, le gouvernement provincial avait envisagé une certaine réorganisation à la

Voici ce que dit Mr Kinghis lui-même à propos de ses principes politiques : "le gouvernement que je préside s'efforce de faire rentrer la Province le plus vite possible dans la légalité tout en respectant le principe de la démocratie ; Ce principe signifie : TOUT PAR LE PEUPLE.

Peuple , je vous demanderai d'être vigilant car l'impérialisme n'a jamais déposé ses armes. Notre devise : LA PATRIE OU LA MORT est le principe du nationalisme lumumbiste. Je jure de ne pas trahir jusqu'à la dernière seconde de ma vie la cause du lumumbisme . Nous avons choisi le socialisme comme route du progré, l'égalité de l'homme et de la femme. Plutôt mourir que d'abandonner ce qui appartient à la communauté"(72). Le 15 oût le Général Olenga quitta la ville de Kisangani pour Bukavu en déléguant sur place le commendement militaire au colonel OPEPE. Mais pendant l'absence de Olenga, la ré - pression dans la ville s'est encore accrue . Mr Kinghis avait saisi l'occasion de se charger lui-même de l'arrêstation de tous les ennemis de la révolution ainsi que de ses ennemis personnels. Il les avait tous incarcérés à la prison centrale. Le jour du départ de N. Olenga pour Bukavu, le Président provincial inaugura un tribunal du peuple devant le monument Lumumba. Chaque jour on y amenait des accusés qu'on présentait à la foule en lui demandant : faut-il les tuer? Et la foule répondait ...Oui; alors les bourreaux simba s'acquittaient de leur tâche. Les condamnés étaient soit fusillés, soit

72) Le Martyr nº 1 op cit .

www.stanleyville.be Collection Ph. VEYS

découpés à coups de machettes, soit encore tués à coups de bâtons ou de lances. Les personnes visées étaient la plupart du temps, des militaires de l'ANC, des policiers, des dirigeants de la sûreté, des politiciens de tendance modérée, des hommes bien placés, par ex: des fonctionnaires et des gens instruits. Il semble que les arrestations résultaient des manoeuvres des jeunesses MNC/L., des anciens prisonniers et des femmes nationalistes. Le motif était la rancune causé par un refus d'emploi , un licenciement, une question de femme ou un désir de supprimer quelqu'un pour occuper son emploi. Ainsi : -

Ngbatala a fait tuer Matabo pour devenir lui-même Maire de la ville.

- Badjoko Joseph fut tué pour une question de femme,
- Les anciens prisonniers libérés se sont vengés des magistrats, juges et Directeurs des prisons. C'est le cas d'Aduamboli qui fut tué sur l'ordre de Kinghis, parce qu'il avait instruit son cas et Yaleko parce qu'il l'avait jugé.
- Les femmes aussi cherchaient à ôter à leurs rivales un mari ou un amant.

La fin du Gouvernement de Kinghis(à Kisangani)

Le 23 août 1964, le Général Olenga était de retour à Kisangani et comme pendant son absence la population était très choquée par les massacres et les exécutions auxquelles se livraient Kinghis et certains autres dirigeants, une délégation de femmes nationalistes était allée le voir. Dans leurs doléances, elles protestaient contre les exécutions massives des derniers jours en mettant l'accent sur le fait que la plupart des victimes étaient de bons lumumbistes. C'est ainsi que le 26 août 1964, Olenga prononça une déclaration importante devant les antennes de la radio locale et c'est au cours de cette déclaration qu'il décida de neutraliser le gouvernement révolutionnaire de Kinghis et il prit sa décision en ces termes :

- art. 1 : Vu la loi fondamentale du 19 mai 1960 sur les structures du Congo, le pouvoir que le Parlement congolais avait confié au gouvernement lumumba en date du 13 septembre 1960, reste en vigueur jusqu'aujourd'hui et le C.N.L. bénéficie également de ces pouvoirs.
- art. 2 : Vu les accusations fondées de la population à l'endroit des Autorités civiles du C.N.L.,
  Vu les arrestations arbitraires et disparitions de plusieurs nationalistes dans les zones libérées, nous sommes amenés à prendre les mesures suivantes:

www.stanleyville.be Collection Ph. VEYS

1º : Tous les membres de l'actuel gouvernement provincial révolutionnaire de la ville de Stanleyville sont considérés comme suspects, mauvais serviteurs du C.N.L.

2º : Je suspends immédiatement les activités de l'actuel gouvernement provincial .

3º : Les intéressés sont mis en résidence surveillée jusqu'à l'arrivée à Stanleyville de son Excellence C. Gbenye, chef suprême du C.N.L. et du Premier Ministre G. Soumialot.

art.3 : Pendant la période de transition, les affaires courantes seront expédiées par un collège composé de vrais C.N.L., présidé par Monsieur François Sabiti.

art.4 : Promotion au sein de l'armée : compte tenu de plusieurs mécontentements, nous sommes obligés de prendre ces mesures très graves :

1º : La liste des officiers et sous-officiers nommés le 25 août 1964 est nulle.

2º : Cette liste élaborée par un certain Kasongo Jean alias Kifiakio qui s'est donné lui-même le grade de Lieutenant colonel, est considérée comme nulle et non avenue.

3º : L'intéressé ainsi que sa bande de voleurs, pillards et assassins vont subir une punition qui leur convient.

4º : Officiers , sous-officiers de l'armée populaire de libération, celui qui n'est pas sur la liste qui sortira bientôt est prié de céder sa place à un nouveau promu, si non il subira le même sort que la bande citée ci-dessus.

art.5 : La population :

1º : Les Bourgmestes renvoyés illégalement restent en fonction puisqu'ils reconnaissent l'insrrection populaire. La population doit se mettre déjà au travail.

2º : Il n'y a plus question de couvre - feu, plus question des arrestation arbitraires, l'armée populaire n'est pas une armée de voleurs, de pillards. La population doit se sentir libre et jouir de la véritable indépendance , les bars doivent rester ouverts toute la nuit. N'oubliez pas que nous avons notre doctrine : le lumumbisme et le nationalisme.

art.6 : En attendant l'arrivée incessamment à Stanleyville de son Excellence Mr C. Gbenye le chef suprême de la révolution C.N.L. au Congo et du Premier Ministre Monsieur Soumialot, le Colonel Joseph OPEPE , Commandant le troisième groupement et le Commissaire Général extra-ordinaire François Sabiti sont chargés de l'exécution de la présente décision qui entre en vigueur le jour de sa signature" (73).

On fait entendre que Kinghis et les autres membres de son gouvernement à l'exception de Badjoko ont été emprisonnés, mais Kinghis fut libéré le 3 septembre 1964 et participa au cortège triomphal de Gbenye le 5 septembre 1964. Il y a lieu de noter également que Mr François Sabiti qui a été désigné par Olenga comme Président du collège exécutif avait fait

---

73) B. Verhaegen : Notes d'écoute de la radio de Stanleyville Quartier général de l'ANC Léopoldville 27 août 1964

www.stanleyville.be Collection Ph. VEYS

partie lui aussi du gouvernement révolutionnaire de Kinghis. Quant au Colonel Kifiakio, il fut exécuté peu après sur l'ordre de Olenga et il semble même que le Général l'ait tué de sa propre main parce qu'il lui était violemment hostile.

3. Collège Exécutif de Sabiti

L'installation officielle du collège exécutif provincial a été fixée au 29 septembre 1964. Il y a eu des cérémonies à cette occasion devant le monument Lumumba.Parmi les membres du collège exécutif que Sabiti présenta au peuple,se trouvaient aussi les trois femmes suivantes:Anne Libondo,de Basoko;Anne Atosha et Elisabeth Mukufu,toutes arabisées de Kisangani.Ces trois femmes ont été choisies parmi les femmes nationalistes à cause de leur courage.A l'occasion de l'installation officielle de son gouvernement,Sabiti prononça un long discours dans lequel,il exposa les différents points de son programme d'action (74).

En voici un résumé :
- instauration de la sécurité des personnes et de leurs biens,
- uniformisation des traitements entre étrangers et Congolais,
- aménagement du stade Lumumba,
- refus de toute ingérence étrangère dans les affaires politiques du pays
- résolution du problème du chômage,
- création d'un bureau provincial de traitements qui servira tous les agents de l'administration de la province Orientale,
- réunion de tous les dirigeants des sociétés afin de discuter avec eux du prix des marchandises,
- création d'un centre artisanal suivi de l'installation de brigade de production et de propriété,
- rencontre avec les dirigeants des cultivateurs pour fixer une ligne de

74) Le Martyr nº 4 du 5 au 6 septembre 1964

www.stanleyville.be Collection Ph. VEYS

- conduite générale sur l'écoulement de rapide des produits,
- mobilisation générale de tous les cultivateurs de la Province Orientale aux travaux des champs afin d'assurer le développement économique du pays.

Monsieur Sabiti a également rendu hommage au CNL , au Général Olenga ainsi qu'aux membres de la jeunesse en lançant toutefois à ces dernier l'appel vibrant de poursuivre leur action dans un esprit bannissant toute manifestation de haine et de vengeance privées. En critiquant le régime Kinghis , il dira : "en effet les arrestations arbitraires, sévices, tortures corporelles, déportations massives, tuéries sans procès, perquisitions illégales, saisies des biens injustifiées, viols de femmes mariées et de filles mineures en présence de leurs maris et parents, ont caractérisé le régime Kinghis. Tel fut le bilan d'une action combinée de ces marionnettes, valets des impérialistes; qui se voulaient représentants de la Nation de concert avec toute l'ANC révoquée et qui se disait à son tour"Défenseurs de la Nation ". A son tour, Anne Libondo s'est adressée au public en demandant aux autorités militaires de bien vouloir procéder à un recensement général de tous leurs soldats en vue de démobiliser tous les éléments suspects ; surtout des gens dont le passé politique est sombre, douteux et qui s'adonnent à des actes de barbaries, de vandalisme et de terreur.(75)

L'Organisation Administrative de Sabiti et le maintient de l'ordre

Le Présent Sabiti avait un grand souci de réorganiser l'Administration après les changements apportés par Kinghis. En fait, suivant l'exemple d'Olenga qui, dans son communiqué du 26 août 1964, considérait comme nulles et non avenues les nominations des Bourgmestres et des militaires faites par le gouvernement de Kinghis, Sabiti restaura l'ancienne administration. Un arrêté présidentiel du 27 août 1964 stipule : art. 1 : Toutes les nominations faites par le gouvernement sortant en vertu de l'ordonnance nº 001/cab/prés/64 du 22 août 1964 sont considérées comme nulles et non avenues.

art. 2 : Les nouvelles réformes administratives seront apportées ultérieurement en remplacement des premières dispositions devenues ainsi sans effets (76) .

75) B. Verhaegen : document inédits. (76) B. Verhaegen : documents inédits.

www.stanleyville.be Collection Ph.VEYS

Mais la restauration de l'ancienne administrative ne se fit pas sans heurts . Il semble en effet que certains éléments nommés par Kinghis tentèrent de se maintenir par la force contrairement aux dispositions prises par Sabiti. Mais quand le Président Sabiti a été mis au courant de cette situation, il a signé une note circulaire adressée à tous les Directeur provinciaux et au Premier Bourgmestre de la ville (76). "J'attire particulièrement l'attention de tous les intéressés sur le fait qu'il y a lieu de se conformer scrupuleusement aux instructions de l'arrêté pré-rappelé sans aucun retard. Je vous signale à toutes fins utiles que très prochainement il sera procédé au contrôle très sérieux dans tous les bureaux et départements administratifs, en vue de pouvoir me rendre personnellement compte de la situation. Quiconque ira à l'encontre de ces dispositions, sera impitoyablement châtié et j'espère que vous ne m'obligerez pas à prendre de telles mesures et que, par contre, vous vous conformerez à la teneur de la présente. "

Quant au maintien de l'ordre, tous les moyens en son pouvoir ont été utilisés pour assurer la securité des personnes et des biens. Mais cela n'a pas été facile à réaliser car les agissements des membres du gouvernement révolutionnaire mis en résidence surveillée, tendaient toujours à entretenir une atmosphère d'insécurité. C'est ainsi que dans une lettre au Général Olenga en date du 28 août 1964, Sabiti se plaignait de ces agissement, (77): "J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que depuis mercredis 26 courant, j'ai le regret de devoir constater que malgré votre décision portant sur les mesures de la mise en résidence surveillée des membres du gouvernement sortant, certains parmi ceux-ci se permettent de circuler librement suivis de bandes d' éléments de jeunesses à leur solde pour faire des tapages et des manifestations. A titre indicatif, je vous citerai le cas de Monsieur BENANGA et MALIANI qui selon les informations de source digne de foi, ont circulé durant tout l'après-midi jusqu'à tard dans la nuit. Hier jeudi encore, vers 18 heures en quittant le bureau, j'ai rencontré Monsieur Kinghis dans une voiture, accompagné de son officier d'ordonnance et de quelques simba armés". Donc par cette lettre, le président provincial demandait à Olenga de rappeler aux sentinelles de la résidence que tous ceux qui s'y trouvaient faisaient l'objet de mesure de résidence surveillée et ce, afin d'éviter tout mouvement insurectionnel de la part de ces messieurs. A propos de sa politique des prix :

---

76) B. Verhaegen : documents inédits
77) " " : op cit

www.stanleyville.be Collection Ph. VEYS

le président Sabiti l'avait promis lors de la présentation officielle de son gouvernement. Il a restauré ainsi le régime en vigueur en août 1964 en abrogeant l'arrêté pris en la matière par le gouvernement Kinghis . Mais malgré ces efforts, il n'a pu empêcher la rareté des produits due à la désorganisation générale, aux difficultés d'approvisionnement et au marché noir qui s'était installé.

Voci un communiqué dans ce sens qui fut publié par le Martyr:: "il est porté à la connaissance de tous les commerçants tant Congolais qu'Etrangers, habitant la ville de Stanleyville, que certains d'entre eux stockent les marchandises de manière à profiter du marcher noir. Pour ce faire, certainss magasins sont fermés sans motif et d'autres pour cause d'inventaire. Cette procédure étant illégale, je vous invite tous de continuer comme dans le passé la vente de vos marchandises au peuple sans distinction de rang, tribu, race etc....

Avec les conditions exigées par notre gouvernement pour vous épargner toute difficulté, je vous préviens qu'un contrôle domiciliaire très sévère sera opéré ultérieurement et les contrevenants seront jugés par la population. Ainsi les marchandises trouvées lors de ce contrôle seront saisies et mises à la vente publique".

CHAPITRE III. L'A.P.L.

CHAPITRE III. L'A.P.L. ET LE ROLE DES JEUNESSES MNC/L. AVANT L'ARRIVEE DE MR GBENYE A KISANGANI --

1. L'armée populaire de libération.

Les soldats de l'A.P.L. n'avaient pas d'uniforme, certains portaient des tenues de l'ANC dérobées dans les camps ou sur les cadavres; d'autres étaient en civil ou encore en pagne ou en costume traditionnel. Ces soldats portaient par moment un morceau de peau séchée de bête sauvage: les peaux des bêtes sauvages telles que léopards et bêtes étaient réservées aux gradés. Dans le combat, ils avaient des rameaux sur la tête, des amulettes au cou et sur la poitrine couverte de feuilles, le corps souvent aspergé d'une solution de chaux dissoute dans de l'eau, ce qui était signe d'invulnérabilité. Ils fûmaient presque tous du chanvre et leur invulnérabilité était conditionnée par leur saleté; pour cette raison, ils ne se lavaient ni se peignaient. Les simba appartenaient à diverses tribus de l'Est et la tribu la tribu la plus représentée était celle des Bakusu. Ce sont eux d'ailleurs qui contrôlaient tous les soldats rebelles. Selon les témoins,

www.stanleyville.be Collection Ph. VEYS

la plupart des officiers de cette armée étaient soit des Batetela , soit des Bakusu. Il a vaient dans cette armée, des enfants et on a vu un major âgé de 7 ans. Tous ces enfants combattaient en première ligne car ils étaient vièrges et parfaitement immunisés. Parmi les simba qui sont arrivés à Kisangani le 4 août 1964, on a vu deux femmes ainsi que des féticheurs et féticheuses qui dispendaient le "dawa ou fétiche en vue l'immunisation. En ce qui concerne la discipline, ils avaient un côde qui leur imposait

- de respecter la vie des Européens,
- de ne pas marcher dans le sang
- de ne pas manger certaines choses,
- de ne manger que des plats préparés par des jeunes filles vièrges,
- attaquant, ne pas marcher en brousse mais bien au milieu de route,
- de ne pas regarder en arrière pendant le combat ,
- de ne pas utiliser le W.C.
- de ne pas se laver
- de ne pas se raser,
- de ne pas s'habiller proprem.
- de ne pas voler,
- de ne pas avoir de contacts physiques avec les civils,
- de ne pas toucher une femme.

En ce qui concerne leur pratique et croyance magique, ils se faisaient baptiser chez les féticheurs dans l'eau sacrée du dawa. Ensuite on leur appliquait par incision, un produit composé de craie, de cendre et d'urine de chien. Après cela, on frappait les candidats à coups de machette pour prouver l'efficacité du baptême. Après la prise de la ville de Kisangani, les chefs simba laissaient entendre que l'A.P.L. conquerrait tout le pays, puis la Belgique et enfin l'Amérique. On a aussi constaté que beaucoup d'habitants des environs de la ville étaient venus grossir les rangs des simba. Il s'agissait surtout de jeunes désoeuvrés venus de brousse, de prisonniers libérés et de chômeurs. Il semble même que ce sont ces jeunes, qui se sont ajoutés ultérieurement, qui seraient responsables du caractère anarchique de la rébellion à Kisangani, tandis que les premiers simba et leurs chefs s'en tenaient beaucoup plus scrupuleusement à leur côde. Les simba de Kisangani étaient indisciplinés et pillards et c'était eux qui tiraient le plus; on les distinguait aisement des premiers simba. Un simba en infraction pouvait recevoir à nouveau le dawa contre payement. Le baptême est la cérémonie au cours de laquelle , le dawa était administré et même sans être simba, tout nationaliste pouvait être baptisé; certains affirment que même les véhicules étaient soumis au baptême.

www.stanleyville.be Collection Ph. VEYS

En ce qui concerne l'organisation et les effectifs de l'A.P.L., les responsables se sont partout montrés soucieux de l'organisation et des effectifs de l'A.P.L. . C'est ainsi qu'au cours d'une réunion de l'Etat Major du 3è groupement tenue le 5 août 1964 (78), le Général Olenga exigea que les ordres de bataillons soient établis et mis à jour, qu'ils soient dressés par tous les commandants de bataillons et signés par le général; le chef de bureau S-1 doit connaitre l'effectif des officier sous-officiers et des garnisons et doit demander au commandant des troupes en mission de lui faire parvenir les listes nominatives de ses effectifs. Personne ne peut apposer un cachet au nom du Général et de l'A.P.L. et les états de soldes doivent être établis en 5 exemplaires. Les caisses du Commandant de bataillon doivent être contrôlées.

De son côté, le Commandant de 3è groupement ordonnan aux commandants de bataillons de répartir leurs hommes en deux groupes, ceux qui sont en service et ceux qui sont au repos et défendit aux militaires en service d'entrer dans les bars avec leurs armes. Le 23 août 1964, l'Etat-Major du 3è groupement pria les commandants de bataillons d'ordonner à tous les simba de regagner le camp Ketele pour permettre de connaitre l'effectif des simba et de réorganiser les unités dans lesquelles des hommes manquaient.(79)

2. La réorganisation du comité des Jeunesses MNC/L.

Au moment où les rebelles arrivaient à Kisangani, il y avait une dissension au sein même du MNC/L. en l'occurence deux comités se trouvaient en présence : le comité dirigé par Benanga qui traitait celui dirigé par Ifefeko d'instrument de l'impérialisme, composé de traitres et de réactionnaires. Grâce à la présence à Kisangani du Général Olenga on a pu éviter un combat sanglant entre ces deux comités. C'est aussi Olenga qui leur avait imposé une réconciliation et désigné Kinghis comme médiateur en s'exprimant comme suit : "depuis l'entrée triomphale dans la capitale de la province Orientale de mon armée le 4 août 1964, je continue d'enregistrer journellement des plaintes étayées de documents probants au sujet des rivalités qui existant au sein du comité MNC, ceci suite à ses différents embranchements. Pour faire droit de réponse à toutes ces plaintes les plus persistantes du peuple, d'où émanent tous les pouvoirs, je déclare neutraliser l'actuel comité provincial du MNC dirigé par le camarade Benanga, à partir de ce jour le 12 août/64

78) B. Verhaegen : A.R.S.,A.P.L. Stan 8 (documents inédits)
79) " " " " " 5 " "

www.stanleyville.be Collection Ph. VEYS

Etan donné l'absence de Mr Kinghis dans ces conflits, je le désigne comme chargé de faire provoquer un congrés provincial du MNC en vue de former un nouveau comité définitif, et comme médiateur. (80)

C'est ainsi que le 20 août 1964, Kinghis convoqua une réunion dans le but de réconcilier les deux parties. Devant une grande foule de gens, il présenta le nouveau comité provincial provisoire qui était constitué comme suit :

A. [illegible] :

Noms et Prénoms	"	Fonctions
A. Bureau administratif		
Kinghis Alphonse	"	Président
Badjoko	"	Vice-Président
Ilambi Dominique	"	Secrétaire
Ndjia Augustin	"	Membre
Bushiri Albert	"	Membre
B. Bureau politique	"	
Gbagbu Dominique	"	Directeur
Sabiti François	"	Secrétaire
Olela François	"	Membre
Aradiabu François	"	Membre
Wembo Lambert	"	Membre
Sady François	"	Membre
C. Bureau des Finances		
Benanga Victor	"	Directeur
Yuma Cyprien	"	Secrétaire
Tawiti Bonaventure	"	Membre
Kygoma Pierre	"	Membre
Ifefeko Gustave	"	Membre
Losala Simon	"	Membre
D. Bureau des Aff. sociales et économiques		
Kasongo Alphonse	"	Directeur
Baikpon Louis	"	Secrétaire
Lisondja Léonard	"	Secrétaire
Omuwatikala Jean	"	Membre
Tumpae Denis	"	Membre
Amisi Jean	"	Membre
E. Bureau de propagande		
Mansaka Albert	"	Directeur
Maliani	"	Secrétaire
Baruti	"	Membre
Bolaye Alphonse	"	Membre
Lotika	"	Membre
Kamanga	"	Membre
Kaisala	"	Membre
Lugbu	"	Membre

80) Le Martyr du 22 et 23 août 1964

www.stanleyville.be Collection Ph. VEYS

Amisi Gérard " Membre
Selemani " Membre
Bene Dominique " Membre

Mais, ces efforts d'Olenga et de Kinghis.
Comme on peut le constater, il y a plusieurs noms d'origine Ankutshu dans la composition de ce nouveau comité; c'est le cas par exemple de Wembo, Olela etc... Ceci laisse supposer que cette composition du comité ait été influencée par Olenga lui-même.

Mais ces efforts d'Olenga et de Kinghis ne sont pas parvenues à une franche collaboration entre deux groupes et d'ailleurs la constitution du nouveau comité n'a fait qu'accroître la confusion. Il y a eu finalement trois comités provinciaux pour lesquels une solution de réunification était proposée : il s'agit des comité Benanga, Ifefeko et Kinghis. En fait le MNC était devenu un organe plénipotentiaire pendant la rébellion. Il s'occupait un peu de tout : dénonciations nominations à tous les postes, recrutement des simba, organisation de l'administration etc...(81)
Son rôle dans la rébellion est de doter toute la République d'un seul parti politique et c'est ainsi que les dirigeants du MNC/L obligeaient tout citoyen de se faire membre sous peine de mort. Les différents nouveaux organes qui s'étaient créés au sein du MNC/L pendant la rébellion sont:

- Les Sources: c'étaient des petites sections locales composées d'un nombre restreint de personnes. Les bureaux des Sources existaient dans chaque quartier de Communes. Elles servaient au recrutement des militants et des simba. C'est là que les candidatures des membres du parti étaient examinées et qu'on surveillait le comportement des gens vis à vis du gouvernement révolutionnaire. C'est là aussi que se faisaient les dénonciations. Enfin, c'est sur indication des Sources que les habitants étaient arrêtés.
- Le Conseil des Sages: ce Conseil était lui aussi, une nouvelle institution du MNC/L composé non seulement des jeunes mais aussi d'adultes. Ils jouaient le rôle de conseillers des Sources et examinaient les cas des personnes emprisonnées sur dénonciation des sources. Mais cet organe dit-on

81) Documents du MNC/Stan : Archives de la ville de Kisangani.

www.stanleyville.be Collection Ph. VEYS

abusait de son rôle en s'attribuant les pouvoirs du conseil communal et du tribunal communal.

- Le groupe-choc : c'était un groupe qui était chargé d'arrêter et d'exécuter les sentiments du conseil des sages.
- La Jeunesse M.N.C. : elle servait de police secrète. Elle était la principale voie de recrutement des simba c'est à dire avant de devenir simba, on passait par la jeunesse M.N.C., ce qui explique l'influence du Président du MNC sur les simba. Il y avait également des femmes nationalistes qui étaient payées par le M.N.C. pour renseigner et dénonner. Certaines d'entre elles étaient devenues nationalistes seulement pour mieux protéger un mari, un fils ou un frère contre d'éventuelles arrestations. Les femmes nationalistes dénonçaient et collaboraient aux exécutions qu'elles encourageaient de leurs applaudissement. Elles parcouraient les communes pour recueillir argent et vivres en faveur des simba, et elles étaient également chargées du contrôle des prix.

Sous le régime Sabiti , il fut une fois encore question de modifier le comité MNC, et à ce sujet, Sabiti fit le 28 août 1964, la déclaration suivante : (82)"Chers frères et soeurs de lutte, combattants et combattantes de l'unité et de liberté, comme vous le savez déjà par sa décision du 26 août 1964, le lieutenant Général de l'armée populaire de libération a bien voulu m'honorer de sa confiance en me chargeant provisoirement de la réorganisation et de la direction du Parti. Avant cette décision, et à l'époque de mon honoré prédécesseur, le combattant Kinghis, un comité du bureau du MNC/L. a été constitué en date du 21 août 1964 ainsi qu'un comité des femmes nationalistes. Aujourd'hui encore, au cours de l'Assemblée générale extraordinaire qui a lieu à l'Hôtel de ville, l'assistance a renouvellé sa confiance à ces deux comités qui sont constitués comme suit : il est à noter que la composition des comités donnée par Sabiti ne correspond pas exactement, ainsi qu'il l'annonçait à celle des comités constitués le 21 août 1964, sous le régime Kinghis.

---

82) Le Martyr nº 3,1-2 septembre 1964.

www.stanleyville.be Collection Ph. VEYS

Sabiti s'en expliqua en disant que si certains noms n'étaient pas repris, c'était parce que certains membres élus le 21 août 1964 étaient frappés de mesure de mise en résidence surveillée et donc empêchés. Le comité provincial fut composé comme suit :

Noms et Prénoms	Fonctions
I. La Direction provinciale	
- Sabiti François	Président
- Bushiri Albert	Secrétaire
- Ndjia Augustin	Membre
II Le Bureau politique	
- Gbagbu Dominique	Directeur
- Aradjabu François	Secrétaire
- Wembonyama Lambert	Membre
III. Le Bureau des Finances	
- Yuma Symhorien	Directeur
- Sadi François	Secrétaire
- Kygoma Pierre	Membre
- Tawiti Bonaventure	Membre
- Losala Simon	Membre
- Ilfefeko Gustave	Membre
IV. Bureau social et économique	
- Kasongo Alphonse	Directeur
- Baikpon Louis	Secrétaire
- Lisondja Léonard	Membre
- Omwatikala	Membre
- Amisi	Membre
V. Bureau de propagande et presse	
- Mazzaga Albert	Directeur
- Baruti Victor	Secrétaire
- Lotika Jean	Membre
- Bolaye Alphonse	Membre
- Bokangolo Modeste	Membre
- Kamango Jérôme	Membre
VI. Inspection provincial	
- Bangwele Janson	Inspecteur
- Luku Gilbert	Membre
- Selemani Michel	Membre
- Bene Dominique	Membre
- Lokale	Membre
- Basila Raphaël	Membre

www.stanleyville.be Collection Ph. VEYS

VII. Secrétariat permanent

- Ngbatala Nicolas — Secrétaire
- Kaïsala Augustin — Membre
- Bosso Ignace — Membre
- Isomela David — Membre

Les Conseillers :

a) Commune de Kabondo

- Likaya Pierre
- Balanga Henri
- Ramazani Kusuba
- Njete

b) Commune Mangobo

- Balisa Jean
- Mumedje Simon
- Masimo Dominique
- Libebele Simon

A propos de la dénomination, Sabiti avait précisé que seule l'appellation "Mouvement National Congolais Lumumba restait valable et qu'il appartenait au Congrès qui se réunirait prochainement à Kisangani, de changer éventuellement cette dénomination en Conseil National de Libération. Le comité provincial de Jeunesse du MNC fut également composé mais nous n'avons pas trouvé le numéro du Martyr dans lequel cette composition fut publiée. Le comité provincial a tenu une rénion à Kisangani le 3 septembre 1964. Le premier point inscrit à l'ordre du jour, concernait la composition du Secrétariat permanent. Au cours de la discussion le problème de la rémunération de ce personnel fut soulevé et le comité décida à l'unanimité de déposer une résolution au gouvernement l'invitant à supporter le traitement du personnel du Parti. Lorsqu'on aborda la composition du bureau du syndicat, Gbabu intervint en disant que les syndicats devaient continuer leurs activités comme par le passé et pouvaient ainsi avoir leurs bureaux propres car les syndicats ont une certaine autonomie tout comme J.MNC/L. et FNC/L. . L'Assemblée procéda néammoins à la constitution du bureau du syndicat composé de Maître Denis, Jean Lokita et Dominique Bene.

En ce qui concerne les comités régionaux, il fut décidé de les installer étant donné la réunification de la province Orientale. On discuta sur le point de savoir s'il fallait procéder au vôte par le peuple pour la constitution des comités. Il fut décidé de trancher cette question ultérieurement.

www.stanleyville.be Collection Ph. VEYS

CHAPITRE IV. ARRIVEE DES AUTORITES CIVILES DU MOUVEMENT REVOLUTIONNAIRE

Généralités :

Les autorités civiles, Gbenye et Soumialot, ne sont arrivées à Kisangani que plus tard, et c'est sans doute la raison pour laquelle le pouvoir d'Olenga avait pri une telle importance. Gaston Soumialot, Président du CNL section EST, rejoignit la ville le 28 août 1964. Il y reçut un accueil triomphal des autorités et de la population. Les cérémonies organisées à cette occasion furent préparées avec le plus grand soin par Sabiti lui-même (83). Un observateur note que le Président de l'EST est un homme d'action. Une taille moyenne, un regard vif et perçant, une moustache et une barbe à la Lumumba, tel est son aspect extérieur. Le sérieux et la placidité dont il ne se départit jamais, témoignent des soucis constants qu'il porte à l'accomplissement de son devoir. Vêtu d'une combinaison claire et coiffé d'un bonnet à la Sékou-Touré, l'illustre homme d'Etat debout dans décapotable de couleur blanche, brandissait par moment une canne terminée d'une touffe de poils de couleur noire, insigne de son autorité et symbole de la liberté (84).

Monsieur Sabiti lui adressa la bienvenue et termina son discours en ces termes : "le moment n'est plus aux grands discours mais, Excellence, notre collège s'est donné comme idéale ces principes si populaires : - tout par le peuple et pour le peuple. - Garantir la securité des personnes et de leurs biens. - Liberté totale et réelle (85).

A son tour Anne Libondo improvisa une brêve allocution et exhorta le Président Soumialot à apporter sans plus tarder une solution expéditive aux divers problèmes locaux qui risquaient de rendre irrespirable l'atmosphère déjà alourdi au sein du Parti. Le 1 septembre, Soumialot tint une conférence de presse qui a été qualifiée d'historique par le journal le "Martyr" vu sa portée exceptionnelle et la profondeur d'idées dont a fait preuve le Président Soumialot. Il fit un large historique de la libération nationale, et critiqua longuement la politique américaine au Congo, celle de la Belgique et celle de Tshombé. Il donna aussi quelques précisions sur la position du CNL et le but de son action. En ce qui concerne les étrangers:

---

83) B. Verhaegen : A RS , ADM STAN S A 26 bis (inédits)
84) Le Martyr nº 3,1-2 septembre 1964
85) Le Martyr nº 3, 1-2 septembre 1964

www.stanleyville.be Collection Ph. VEYS

la politique du MNC a été et reste celle de la porte ouverte à tout le monde, à toute nation qui veut collaborer au développement économique du pays. Par contre la porte est fermée à qui cherche à se créer des monopoles chez nous. A propos du but de CNL : Nous ne luttons point contre des personnes, des Adoula, des Kasa-Vubu, mais bien contre un régime pourri et honteux qui paralyse le pays depuis quatre ans alors que nous sommes les plus riches de l'Afrique. En ce qui concerne l'armée populaire de libération, son but est de libérer tout le territoire Congolais, et ce pour permettre la restauration de la paix, de la justice et du respect de la démocratie. Expliquant la raison pour laquelle les étrangers ne pouvaient pas quitter les territoires libérés, Soumialot cita le cas d'Uvira qui, le droit de sortir ayant été accordé aux Européens, fut bombardé peu après le départ de ceux-ci. Ensuite C. Gbenye, lui même est arrivé à Kisangani en date du 4 septembre 1964 et les cérémonies en son honneur ont été organisées le 6 septembre 1964. Il y eut une visite de la ville avec ses différentes communes. Les membres de la jeunesse nationaliste, l'armée populaire de libération et les différentes délégations du MNC défilèrent devant celui qu'ils considéraient comme le succeur légitime et spirituel de P. Lumumba(86). Le Général Olenga prononça un discours à cette occasion ,

"Officiers et sous-officiers, Chers frères,
Je vous présente Monsieur Gbenye Christophe, héritier spirituel du feu P. Lumumba. N'étant pas compétent en la matière, je ne puis malheureusement pas vous en dire long quant à ce qui concerne le but de la révolution que nous menons aujourd'hui. Son Excellence Monsieur Gbenye vous donnera un aperçu général à ce sujet.

Cependant je vous déclare officiellement que je me vois déchargé de toute responsabilité de réorganiser et traiter les questions civiles. Dieu merci. Tout sera réglé par l'Autorité responsable qui n'est autre que son Excellence ici présent. A son Excellence Gbenye Christophe : je vous serais incomplet si je ne vous adressais pas les voeux les plus ardents de la population Congolaise qui attend :
a) que Stanleyville soit proclamée Capitale de la République du Congo,
b) que le gouvernement Central soit installé d'urgence à Stanleyville".

1. Création de la République Populaire du Congo :

Prenant la parole à son tour, Gbenye annonça la création de la République Populaire du Congo dont Kisangani fut déclarée la capitale ainsi que le rétablissement des provinces congolaises dans leurs limites du 30 juin 1960. Cette création de nouvelles institutions a été rendues officielle par un décret loi signé par Gbenye lui -même (87) .

---

86) Le Martyr du 5 au 6 septembre 1964
87) Décret-Loi du 5 septembre 1964 portant création de la R.P.C.

www.stanleyville.be Collection Ph. VEYS

Décret-Loi du 5 septembre 1964 portant création de la République Populaire du CONGO -

"Vu la loi fondamentale du 19 mai 1960 relative aux structure du Congo
Vu la prise de position des partis nationalistes en date du 3 octobre 1963 créant le Conseil National de Libération;
Attendu que le Conseil National de Libération par son Armée Populaire de Libération contrôle les trois quarts du pays;
Attendu que l'Armée Populaire de Libération maintient d'une manière irréprochable l'ordre et la securité des biens et des personnes,
Attendu que dans un régime populaire et démocratique, c'est la majorité qui commande et non la minorité,
Vu la majorité du Conseil National de Libération,
Attendu que le peuple Congolais ne cesse de réclamer la formation d'un gouvernement populaire où ses droits sont défendus,
Attendu qu'il y a lieu dès lors d'exécuter la volonté du peuple,
Attendu que le Conseil National de Libération est conscient de sa force dans le droit qu'il ne peut se départir de ses responsabilités devant le peuple résolu de voir former un gouvernement populaire pour défendre la souveraineté de l'Etat Congolais;
Attendu qu'à la date du 30 juin 1960, aucune institution légale n'existait,

Décrétons : art. 1 : il est créé en République populaire du Congo un gouvernement dit populaire dont le siège est fixé à Stanleyville.

art. 2 : Le gouvernement de la République du Congo est présidé par un Président de la République qui est également Président du Conseil. Il est assisté dans sa haute charge par ses Ministres.

art. 3. : La République Populaire du Congo dans son entité est composé de six provinces ramenées à leurs limites du 30 juin 1960.

art. 4 : Le Présent décret-loi sort ses effets immédiatement.

Fait à Stanleyville le 5 septembre 1964.

CH. GBENYE

L'ordonnance relative à la formation du gouvernement précisait que l'équipe gouvernementale devait se composer de 17 membres et que les portefeuilles vacants seraient occupés ultérieurement à la suite des nouvelles désignations et entre temps, on a désigné cinq membres . Il s'agissait de : (88)

Noms et Prénoms	Tribu	Parti	Portefeuille
C. Gbenye	Mubuwa	M.N.C.	Président et Chef du Gouv.
G. Soumialot	Mukusu	M.N.C.	Défense Nationale
Sengie Asumani	Mukusu	M.N.C.	Ministre de l'Intérieur
Sylvain Kama	Mumbala	P.S.A.	Ministre de Finances
François Sabiti	Mukusu	M.N.C.	Travaux Publics
T. Kanza	Mukongo	M.N.C.	Affaires étrangères

www.stanleyville.be Collection Ph. VEYS

Le gouvernement qui était formé ainsi le 5 septembre 1964 tint sa première séance le 25 septembre 1964 et après ce conseil des Ministres, Monsieur Sabiti précisait la répartition effective des tâches au sein du gouvernement (89). Les 17 postes prévus dans le gouvernement révolutionnaire étaient les suivants :

1 - Président de la République
2 - Ministre de la Défense Nationale
3 - Ministre de l'Intérieur
4 - Ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur
5 - Ministre des Travaux Publics, Transports et Communications.
6 - Ministre des Affaires économiques
7 - Ministre de Justice
8 - Ministre de la Fonction Publique
9 - Ministre des Finances
10 - Ministre de la Santé Publique
11 - Ministre de l'Information
12 - Ministre des Postes et Télécommunications
13 - Ministre de l'Education Nationale
14 - Ministre des plans et coordinations
15 - Ministre des Affaires sociales, Travail, Jeunesse et Sports
16 - Ministre des Mines, Terre et Energie
17 - Ministre de l'Agriculture, Eaux et Forêt.

Les postes ministériels inoccupés étaient assumés en intérim par les Ministres présents.

Programme gouvernemental

Ce programme a été exposé par Mr C. Gbenye lui-même dans une allocution : (90) Dans ce discours Gbenye commença par rendre hommage à Soumialot, à Olenga et l'Armée Populaire qui avait libéré le pays, ainsi qu'à la population toute entière pour avoir contribué à cette lutte. En parlant de la situation politique qui avait prévallu au Congo depuis l'Indépendance, il dit : "Cette situation avait poussé le pays à revenir à son état primitif où jamais l'on ne trouvait paix et securité que dans son ethnie, où toutes les tribus entre elles n'étaient qu'en état constant de guerre."

Le programme gouvernemental était basé sur le principe selon lequel, il fallait rendre au peuple Congolais son Indépendance réelle et consolider la révolution dans la politique, l'économie et le bien être-social.

- Concernant la répression, Gbenye dit que le mal devait être extirpé à sa racine et ce mal était l'existance des traitres et leur participation à la gestion du pays. Il poursuivit en disant que des

88) Ordonnance nº 2/64 du 5/9/1964, archive provinciales.
89) G. Libois et B. Verhaegen Congo 1964 p. 263

www.stanleyville.be Collection Ph. VEYS

tribunaux spéciaux seraient installés pour juger les traitres selon la volonté du peuple et seraient appelés tribunaux populaires.
- De la politique intérieur : le gouvernement révolutionnaire selon son chef devait assurer aux habitants une nourriture saine et abondante, un logement décent et une justice sociale où chacun recevrait la juste rémunération de son travail. Il prévoyait également la création d'une coopérative à Kisangani en vue de faire face à la hausse des prix et pour pouvoir desservir les autres régions libérées. Des libertés prévues dans la déclaration des droits de l'homme étaient garanties. Le gouvernement veillerait tout particulièrement à la formation d'éléments nationaux, sans distinction de sexe afin que les institutions soient confiées en des mains sûres et compétentes. L'Administration serait aussi révolutionnaire dans tous ses éléments,les fonctionnaires Lumumbistes écartés par le régime précédent, reprendraient leurs postes et le vide créé par le départ des fonctionnaires RADECO serait comblé par des révolutionnaires.
- Parlant des missions religieuses, Gbenye précisa que la liberté d'apostolat leur était assurée, il rappela cependant qu'elles ne s' occuperaient exclusivement que de ce qui prépare l'homme au bonheur spirituel dans l'au-delà et laisseraient à l'Etat le soin de s'occuper du bien-être matériel de ses habitants. Les Missionnaires eux-mêmes étant des habitants du pays, le gouvernement veillerait de près à leurs nécessités matérielles, mais les inviterait à se soumettre aux lois qui régissent la société Congolaise. Ce qu'on ne pourrait jamais tolérer c'est que les missions religieuses servent de boites aux lettres ou deviennent le centre de l'espionnage international.
- Politique extérieure: Gbenye réaffirma le principe du neutralisme positif posé par Lumumba. Ainsi l'unité africaine ne serait soutenue par le gouvernement révolutionnaire que dans la mesure où elle travaillerait à libérer l'Afrique toute entière. Et le gouvernement révolutionnaire s'accepterait jamais que ses affaires soient traitées par l'O.U.A. sans qu'il y participe.A ce propos Gbenye accusa certains pays,faisant partie de l'OUA,d'être les représentants de l'impérialisme américain.Il se prononça avec netteté contre la réconciliation avec Tshombe et dénonça la politique opportuniste américaine.Enfin,le gouvernement révolutionnaire entendait nouer des relations avec tous les peuples de toute idéologie sans toutefois admettre qu'un pays étranger fasse la propagande de son idéologie sur le territoire congolais.

www.stanleyville.be Collection Ph. VEYS

- A propos des investissements étrangers, on restait reconnaissant quant aux réalisations magnifiques qui avaient été érigées grâce au concours des étrangers. Gbenye précisa que ces réalisations n'avaient été possibles que grâce aux richesses naturelles du Pays. Bref, il entendait garantir les investissements étrangers mais ne les acceptait que s'ils observaient des impératifs proprement nationaux et il promettait d'assurer la securité des personnes étrangères et de leurs biens.
- Il termina ce programme gouvernemental en invitant la population congolaise à participer désormais à la révolution qui venait de commencer, les Congolais devaient savoir compte tenu de l'expérience vécue, que le bien du pays est le résultat de leur propre oeuvre et que les étrangers par leur aide, ne peuvent en aucune façon donner au Congo la place qui lui revient dans un monde indépendant. LePrésident Gbenye insista encore sur la lutte contre le tribalisme qui est un mal empêchant le progrès du pays; il promit que le gouvernement révolutionnaire le combattrait avec la dernière des énergies. Un dernier rappel fut lancé à la jeunesse pour qu'à côté de l'armée populaire de libération, elle s'attache à dénoncer les éléments anti-révolutionnaires afin qu'un juste châtiment leur soit appliqué.

3. Le Fonctionnement du Gouvernement Révolutionnaire

- Division territoriale :

En vertu de l'article 3 du décret-loi du 5 septembre 1964 portant création de la République Populaire du Congo, selon lequel les anciennes provinces du Congo étaient rétablies dans leurs limites du 30 juin 1960, un arrêté présidentiel du 9 septembre 1964 précisait que la Province Orientale était divisée en 4 Districts.

Projet d'arrêté nº 4/Cab/Prés/64 portant création des District (91)

"Vu la loi fondamentale du 30 juin 1960 relative à la structure du Congo
Vu la révolution du 4 août 1964,
Considérant que la balkanisation du Congo était la conséquence du principe néocolonialiste :"Diviser pour régner";
Considérant par l'ordonnance nº (illisible) du Président de la République populaire du Congo, les trois provincettes : - Haut-Congo, - Uélé et Ituri forment comme par le passé la Province Orientale.
- vu la décision nº 2 du 26 août 1964 du Lieutenant Général Olenga instituant le collège exécutif de la Province Orientale,
- Vu l'urgence ,

91) Projet d'arrêté nº 4/Cab/Prés/1964 : Archives provinciales
90) Le Martyr du 27 août 1964.

www.stanleyville.be Collection Ph. VEYS

Art.1 : La Province Orientale est subdivisée en 4 Districts suivants

- District du Haut-Congo, chef-lieu, Stanleyville
- District du Haut-Uélé , chef-lieu, Paulis
- District du Bas -Uélé , chef-lieu, Buta
- District de l'Ituri , chef lieu, Bunia

Art.2 : Le Directeur des Affaires Intérieures est chargé de l'exécution du Présent arrêté qui entre en vigueur dès sa signature

Fait à Stanleyville, le 9 septembre 1964
Le Président du Collège exécutif de la Province Orientale

François SABITI

Fin du Collège exécutif de SABITI

Il était aussi question de mettre fin aux activités dugouvernement révolutionnaire de Kinghis lequel avait déjà été neutralisé par Olenga et à cette mêmee occasion, il avait été également mis fin aux activités du Collège exécutif que présidait Sabiti. La gestion de la province Orientale qui relevait précédemment du Collège exécutif de Sabiti fut dorénavant confiée au Commissaire Général extraordinaire Monsieur ABIKWA, Mubuwa du territoire de Banalia. La cérémonie de remise reprise eut lieu le 18 septembre 1964 (92)

Le Comité National de Libération (C.N.L.)

A propos du Comité National de Libération, section de l'Est, la position du nouveau gouvernement révolutionnaire était ambigüe. Manifestament, le Président Gbenye voulait éviter la confusion dans ce domaine et limiter les rôles respectifs de ces organes. Son souci primordial semblait être réduire le pouvoir du C.N.L. section de l'Est et d'accorder la suprématie au gouvernement révolutionnaire. C'est ainsi que le 9 septembre 1964 Gbenye adressa à Soumialot une lettre dans une lettre dans ce sens (93) :

A Monsieur Soumialot Gaston, ex-Président du Comité Révolutionnaire pour la section de l'Est à Stan.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'à partir du moment où le gouvernement révolutionnaire a été officiellement investi, il a été mis fin aux activités du Comité révolutionnaire pour la section de l'Est que vous dirigez.

---

92) B. Verhaegen (Document inédits)
93) Lettre de Gbenye à Soumialot (Archives de la ville)

www.stanleyville.be Collection Ph. VEYS

J'attends que votre comité me remette sa démission endéans les 24 heures.

Ch. Gbenye
Président de la République .

De son côté le C.N.L. section de l'Est semblait reconnaitre la suprématie du gouvernement révolutionnaire dans le communiqué cité ci-après qui fut publié à Kisangani le 9 septembre 1964. (94) Le Conseil National de Libération C.N.L. ayant formé son gouvernement révolutionnaire dirigé par l'enfant du peuple et serviteur du même peuple Ch. Gbenye dont la direction des affaires étrangères sera confié au Camarade T. Kanza, prie tous les pays de ne plus traiter avec quiconque sauf avec les camarades précités.

Pour le Conseil National de Libération.
B. L. Lukunku,
Secrétaire Général à l'Information.

Comme Soumialot continuait cependant à signer des lettres en tant que Président du C.N.L. section de l'Est, un projet de définition des compétences respectives du CNL et du gouvernement de la République Populaire du Congo a été rédigé par le chef de cabinet de Soumialot. Commentant ce texte, Gbenye écrit : "qu'est-ce que le CNL? le CNL est l'organe à la recherche d'un gouvernement du peuple. Aujourd'hui dans les régions libérées, le gouvernement du peuple exercera son pouvoir. Ce serait retarder les événements en parlant du CNL dans des régions libérées. Le CNL peut faire écho là où la préparation de l'arrivée des simba se fait". (95)

Ce point de vue confirmé par le texte d'un ordre de mission signé par Gbenye et daté du 27 septembre 1964 dans lequel Gbenye précisait que Soumialot était habilité lors de ses prises de ce contact à engager le gouvernement révolutionnaire qui est la conséquence même du conseil national de Libération (CNL). Toutefois, abordant à nouveau ce problème dans une lettre qu'il adressa à Soumialot, Gbenye l'envisage de manière différente : (96) "Ceci dit, je tiens à attirer votre attention sur le fait que le comité CNL n'est pas dissout mais que le gouvernement étant forme, il serait plutôt abusif de parler à la fois du gouvernement, du parti et du CNL, surtout quand cela varie d'une position à l'autre. "

---

94) B. Verhaegen : ARS POLEKSTAN 155 (Documents inédits)
95) " " " 159 (inédits)
96) Lettre de Gbenye à Soumialot (Archives de la ville de Kisangani).

www.stanleyville.be Collection Ph. BEYS

Le 27 octobre 1964, le Président réaffirmait à nouveau la suprématie du gouvernement révolutionnaire et insistait sur la nécessité d'éviter la confusion en ce domaine: (97) "Bien qu'étant moi-même Président du C.N.L., je n'aime pas dans la situation actuelle où nous cherchons la reconnaissance de notre gouvernement par des pays amis, que l'on parle en même temps du CNL et du gouvernement révolutionnaire. Il faut dans la vie et dans le travail éviter tout acte succeptible de semer la confusion dans l'esprit. Actuellement seul l'écho du gouvernement révolutionnaire doit résonner sur tous les échelons tant nationaux qu'internationaux. "

L' Administration

Le régime Gbenye possédait également un appareil administratif très élaboré. Toutes les fonctions qui existent généralement dans tout gouvernement national y étaient représentées.

a) Administration générale : Structure et fonctionnement .

- Conseil des Ministres : le fonctionnement du cabinet ministériel faisait l'objet de plusieurs règlements , une importance particulière y était attachée. L'effectif à respecter lors du recrutement des membres des cabinets par ex. était déterminé par une note circulaire du 1 octobre 1964. Il comprenait un chef de cabinet, un secrétaire particulier, deux attachés, un commis qualifié, quatre commis et trois huissiers. Cette réglementation faisait l'objet d'un contrôle sévère de la part de Sabiti, Ministre de la fonction publique par inteérim. D'autre part un tableau relatif aux attributions de chaque membre de cabinet était établi par le Directeur du Cabinet du Ministre de l'Information en date du 19 octobre 1964. Cet organisme ,qui est très difficile décrit successivement les différentes tâches des chefs de cabinets, secrétaires de cabinet, attaché de cabinet, attaché de presse, dactylographe, indicateur, classeur, centraliste et huissier. La fréquence des réunions des Ministres était fixée par le Président Gbenye lui-même. Ainsi dans une note datée du 24 septembre 1964, il précisait que les réunions du conseil auraient lieu tout les lundi et vendredis de 10 à 12 heures au cabinet du Président.

---

97) B. Verhaegen : ARS POLEXSTAN 28

www.stanleyville.be Collection Ph. VEYS

La toute première séance du conseil des Ministres eut effectivement lieu le 25 septembre 1964, soit 20 jours après l'institution de la nouvelle République (98).

- De la discipline de travail : Les autorités supérieures de Kisangani ont lancé des rappels à l'ordre concernant la dicipline de Travail et cela, à plusieurs reprises. Ces appels semblent indiquer que le régime Gbenye connaissait un certain laisser-aller en ce domaine. En date du 14 septembre 1964 par ex. Ramazani , Mubembe du territoire Fizi au Maniéma, intérieures et de la fonction publique dénonça les abus et les irrégularités qu'il avait enregistrés au cours d'une visite de départements administratifs de la province Orientale :(99)

- absences massives et volontaires
- fréquence de sorties injustifiées
- méconnaissance de l'autorité établie.

ainsi que toute une litanie d'actes anarchique salissant le renom de l'appareil administratif de cette Province du Congo. Pour insister sur la discipline administrative, Soumialot adressa un message aux fonctionnaires de l'Etat et à ceux des secteurs privés par la radio de Kisangani lors des émissions du 21 septembre 1964. (100): Depuis hier et ce matin j'ai constaté que tous les fonctionnaires s'absentent de leur travail; ce matin vers 9 heures j'ai fait le de tous les bureaux, personne n'y était.Et ils ont trouvé comme prétexte les faux bruits selon lesquels un avion viendrait bombarder la ville. Quoiqu'il en soit, celà n'était pas le rôle de fonctionnaires de s'absenter de leur travail. Et je crois que s'il y avait des avions celà regarde bien les militaires. Ce sont les militaires qui seuls peuvent rester en position en cas d'attaque éventuelle, et les fonctionnaires au travail. Toutefois j'invite pour la première et la dernière fois tous les fonctionnaires de reprendre le travail cet après midi, sauf celui qui est empêché pour des raison très importantes : c' à d. emprisonnement, maladie.Je répète que cet après midi, tous les fonctionnaires doivent reprendre leur travail normalement. Et que c'était des faux bruits qui ont circulé hier, et ce matin encore, ces faux bruits que je déments formellement. Celui qui ne sera pas présent cet après midi à son travail à son travail, je prendrai des

98) Note de Gbenye au Ministre ADMSTAN (archives de la ville)
99) Communiqué de Ramazani ARS ADMSTAN 280 bis (archives de la ville)
100) B. Verhaegen:note d'écoute de la Radio Stanleyville le 21/9/1964

www.BanleVoilebe Collection Ph. VEYS

mesures très draconiennes contre lui. Il sera considéré comme démissionnaire. Encore une fois, tous les fonctionnaires au travail, à l'exception de celui qui est malade ou empêché par d'autres raisons très graves"

- Le respect des compétences :

Quand on fait l'examen de plusieurs documents, on constate que Gbenye était très préoccupé de faire respecter la voie hiérarchique et la compétence de chacun. C'est ainsi qu'à l'issue du premier conseil des Ministres, il insistait déjà sur ce point (101):" Je profite de cette occasion pour faire appel à toutes les directions administratives de se conformer désormais en matière hiérarchique concernant la liaison entre le gouvernement et l'administration en se référant aux Minitres dont elles dépendent". A un télégramme envoyé par Olenga, Gbenye répondait en date de 15 septembre 1964 en ces termes "Je suis d'accord mais les instructions vous parviendront par Minidéfense fulstop".

On ignore sur quoi porte cet accord, toutefois il est manifeste que Gbenye a voulu respecter la voie hiérarchique et ne pas empiéter sur les prérogatives de son Ministre de la Défense Nationale (102). Par ailleurs dans une lettre datée du 28 octobre 1964, Gbenye écrivit au Ministre des Travaux publics:"Pour votre gouverne, je tiens à vous faire remarquer qu'étant une autorité supérieure du pays, vous devez vous faire respecter en vous tenant à la stricte limite de la compétence de l'échelon national au lieu d'entrer dans des vaines querelles avec vos subalternes, ce qui pourrait discréditer ou compromettre l'autorité dont vous êtes investi". De même Soumialot a souvent manifesté lui aussi un certain formalisme en ce qui concerne le respect des compétences. A Ramazani, membre du CNL chargé des affaires intérieures, qui avait demandé au Commandant de l'A.P.L. à Bumba de mettre quelques camions à la disposition des commerçants de cette région, il écrivit le 21 septembre 1964 :

"Si j'approuve votre souci de veiller à la vie économique des régions déjà libérées, je ne puis cependant pas vous reconnaitre le droit de vous adresser directement à l'A.P.L. sans passer par l'intermédiaire des Autorités responsables. Permettez-moi de vous dire que je considère cela comme une ingérence qui pourrait dégénérer en des regrettables abus de pouvoir"(103).

---

101) ARS, ADMSTAN 127 bis note de service de Soumialot (inédits)
102) Lettre de Gbenye à Sabiti (Archive de la ville)
103) Lettre de Soumialot à Ramazani le 21 septembre 1964.

www.stanleyville.be Collection Ph. VEYS

B b) Du personnel administratif :

1º Nominations : Le souci de Gbenye était également de faire respecter le droit et les compétences de chacun dans le domaine des nominations. Ainsi il ne manqua pas d'attirer l'attention sur les dangers de la démagorie en cette matière. S'adressant à un Président local de MNC/L. qui appuyait une demande d'avancement en grade, il écrivit le 2 octobre 1964 : "encore une fois je dois vous dire que l'avancement en grade doit être le résultat du mérite de l'individu, et partant , je vous demande de cesser de vous immiscer dans ces affaires." Mais aussi dans le soin qu'il apportait à la nomination des fonctionnaires de rang élevés, ce qui entrait dans ses attributions personnelles. Une lettre qu'il adressa à Soumialot en témoigne : "j'ai l'honneur de vous faire remarquer que pour procéder à la nomination à un poste si haut placé, il me faut examiner le dossier complet de l'intéressé. A titre d'information, je vous prierai de me renseigner sur le lieu d'où vient cet élément et depuis quand il travaille au Parquet de Stanleyville. (104)

2º Traitements :- Membres du Gouvernement :

Soumialot avait rédigé un progé d'ordonnance fixant les traitements des membres du Gouvernement (105). Mais Gbenye estima cependant ne pas devoir la prendre en considération et s'en expliqua comme suit : "Je tiens à vous conseiller de ne pas encore prendre des mesures officielles, car nous sommes dans la révolution et pareille dispositions ne pourraient qu'engager des difficultés". (106)

- Cabinet ministériel :

Gbenye adressa lui-même aux différents Ministres une note datée au premier octobre fixant comme suit le barême à appliquer aux membres de cabinet ministériels .

- Chef de Cabinet	: 25.000 Fr.
- Secrétaire de Cabinet	: 19.000 Fr.
- Secrétaire particulier	: 17.000 Fr.
- Attaché	: 15.000 Fr.
- Commis qualifié	: 10.000 Fr.
- Commis	: 7.000 Fr.
- Huissier	: 5.000 Fr

104) Ce projet n'a pas été retrouvé
105) Lettre de Soumialot à Gbenye
106) Note de Gbenye à Soumialot

www.stanleyville.be Collection Ph. VEYS

- Commissariat général extraordinaire : Un arrêté du 1 septembre 1964 signé par Ch. Gbenye, fixa les traitements des membres des commissariats généraux extraordinaires(107). Cet arrêté précisait que les montants étaient établis en tenant compte des restrictions budgétaires du moment; les traitements étaient les suivants :

- Commissaire Général extraordinaire	: 30.000 F. + 10.000 F. (Frais de représ.)
- Membre	: 25.000 F. + 5.000 F. (Frais de représen)
- Chef de Cabinet	: 20.000 F.
- Secrétaire de Cabinet	: 17.000 F.
- Attaché	: 12.000 F.
- Commis	: 10.000 F.
- Huissier	: 5.000 F.

- Personnel Administratif sous statut : le Cabinet du Commissaire extraordinaire publia aussi le communiqué suivant en date du 27 septembre 1964 (108) : "le projet de statut unique de l'administration de la République populaire du Congo n'étant pas encore approuvé par le chef de l'Etat, la liquidation des provisions mensuelles des agents se fera comme dans le passé, c. à d. sous forme d'avances. Les arriérés dûs aux agents à partir du 30 juin 1960 ne sont plus accordés". Le taux de ces avances fut établi comme suit :

Administration provinciale :	- Secrétaire provincial	: 25.000 F.
	- Directeur provincial	: 20.000 F.
	- Chef de bureau	: 18.000 F.
	- Sous chef de bureau	: 15.000 F.
	- Rédacteur principal	: 12.000 F.
	- Rédacteur	: 10.000 F.
	- Rédacteur adjoint	: 9.000 F.
	- Commis chef	: 8.000 F.
	- Commis principal	: 7.000 F.
	- Commis	: 6.000 F.
	- Commis adjoint	: 5.000 F.
	- Commis auxiliaire	: 4.000 F.
Administration territoriale	- Administrateur territ.	: 20.000 F.
	- Adm. terr. ass. princ.	: 18.000 F.
	- Adm. terr. ass.	: 15.000 F.
	- Agent terr. principal	: 12.000 F.
	- Agent territorial	: 10.000 F.
	- Rédacteur adjoint	: 9.000 F.
	- Commis Chef	: 8.000 F.
	- Commis Principal	: 7.000 F.
	- Commis	: 6.000 F.
	- Commis adjoint	: 5.000 F.
	- Commis auxiliaire	: 4.000 F.

107 et 108) = le Martyr du 6 octobre 1964.

www.stanleyville.be Collection Ph. VEYS

Indemnités spéciales : Une indemnité de brousse était accordée aux personnels des cadres enseignant et médical qui occupaient des habitations isolées en brousse et ne disposaient pas d'un confort semblable à celui dont jouissaient les agents résidant dans les grands centres. D'autre part le Directeur du Protocole à la Présidence demanda qu'à partir du mois de novembre une prime d'encouragement forfaitaire de 1.000 F. soit attribuée à chacun des boys attachés à la Présidence en raison de leur prestation en dehors des heures normales.

3º Statut : lorsqu'il était était encore Président du Collège exécutif, Sabiti avait déjà jugé opportun de doter l'administration de la Province Orientale d'un statut nouveau. Les travaux de la commision constituée à cette fin débutèrent le 4 septembre 1964, sous la présidence de G. Ebongo, Directeur à la fonction publique et devaient se terminer 10 jours après. Le projet relatif à ce statut fut terminé le 12 septembre 1964 et soumis à Gbenye (109). G. Ebondo, Président de la commission rédigea quelques commentaires relatifs à ce projet.

Note introductive au projet de nouveau statut de l'Administration (110)

"Les commissaires se sont évertués à doter l'Administration d'un statut peu encombrant, reprenant l'essentiel des obligations et droits du fonctionnaires, ses diverses positions statutaires. L'attention des commissaires a été particulièrement attirée par l'intégration sous le régime de statut, des agents jusqu'à présent régis par le régime contractuel. Pour y arriver, on a dû établir un parallèle entre le tableau de grades repris généralement dans les statuts et le tableau des classification d'emploi. Pour chaque cas d'espèce qui se présentera à l'avenir, il appartiendra au service du Travail et de la Rémunération d'éclairer le Département de la Fonction Publique sur le niveau du candidat, cela permettra à ce Département d'établir l'équivalence. En ce qui concerne le barême : alors que dans l'ancien barême la tension entre le grade de Directeur ou Secrétaire provincial et celui de commis auxiliaire était de 85, la commission dans son nouveau barême a réduit cette tension jusqu'à 66,6 ; cela est

109) Le texte du projet n'a pas été retrouvé parmi les autres documents
110) Note explicative du projet de nouv. statut de l'Administrat.

www.stanleyville.be Collection Ph. VEYS

conforme aux objectifs actuels : combattre une stratification trop inégalitaire. Si nous examinons l'évolution du coût de la vie et la confrontons avec l'ancien barême, nous relevons en ce qui suit

- En juin 1963, l'indice était de 251,3
- En juin 1964, il est de 360,1

soit un accroissement de $\frac{360,1}{251,3} = 1,4329$

Dans ce contexte, le salaire d'un Directeur ou d'un Secrétaire provincial devait normalement être de 390.000 x 1,4329 = 558.631 et celui d'un commis auxiliaire : 50.000 x 1,4329 = 71.645. Or dans le projet , il a été estimé plus équitable de réduire le salaire de sécrétaire provincial (grade provincial le plus élevé) et de relever celui du grade le moins élevé. Enfin, étant donné que les administrations d'autres pouvoirs de l'Etat : Pouvoir judiciaire (Parquet), Pouvoir Législatif (Assemblée) de même que le personnel de l'éducation nationale, ont toujours été régis par des statuts propres; compte tenu de ce que le présent statut n'a qu'un caractère provisoire, conçu pour répondre aux besoins immédiats; Etant donné que l'Etat doit garantir la vie de toute personne qui travaille en lui assurant sa subsistance et que d'autre part, il ne doit y avoir une grande disparité entre les citoyens qui servent un même Etat; les Membres de la commission émettent le voeu - que le personnel du Parquet (magistrat) et le personnel enseignant soient jusqu'à l'ordre prochain, régis par le présent statut. - que le personnel administratif de l'Assemblée soit, jusqu'au fonctionnement d'une Assemblée, réintégré au sein de l'Administration générale. "

CHAPITRE V. DIVERS

I. La Situation financière de la République Populaire du Congo

Le Bilan établi par la Banque Nationale du Congo en mars 1965 sur les fonds réquisitionnés et les encaisses pillées dans les régions troublées permet d'évaluer l'importance des moyens financier dont disposait le Gouvernement populaire du Congo. En ce qui concerne Kisangani, la situation est décrite comme suit (111) :

111) B. Verhaegen : Bilan de la Banque Nationale du Congo 31/3/65

www.stanleyville.be Collection Ph. VEYS

Les prélèvements opérés par le gouvernement rebelle auprès de notre Succursale de Stanleyville ont été comptablisés dans les livres de la Succursale; au débit d'un compte "République du Congo- Province Orientale.

A la date du 31 décembre 1964, ce compte présenté un solde débiteur. En outre, notre gérant a été contraint d'acheminer des fonds vers nos agences de Bunia et de Paulis pour un montant global de 230.000.000. Ces fonds ont été transportés par les soins de l'Armée Populaire de Libération. Les 80.000.000 F. acheminés sur Paulis le 13 octobre 1964, ont été versés à la Banque Nationale pour le crédit du compte du District du Haut-Uélé, sans qu'il soit fait mention de ce que ce montant faisait l'objet d'un envoi de fonds en provenance de Stanleyville. Les envois de 75.000.000 F. chacun adressés à Paulis et à Bunia n'ont jamais été versés auprès de nos agences. D'autre part notre Succursale avait déposé auprès d'Air-Congo à destination du Siège Social de Léopoldville, un envoi de 167.650.000 F. Ces billets se trouvaient toujours à la plaine de Stanleyville au moment de son occupation par l'A.P.L. et y ont été saisis par le Général Olenga.

Enfin une encaisse de 343.662.500 F. a été enlevée par le gouvernement rebelle au moment d'évacuer la ville c.à d. le 23 novembre 1964. La situation financière de la République populaire n'était pas solide car beaucoup de document émanant de l'Administration rebelle faisaient allusion au manque de fonds. Etant donné cette situation Gbenye qui exerçait les fonctions de Ministre des Finances, prit la décision de maintenir les taxes d'accises sur la bière, la limonade et le tabac , taxes dont il avait précédemment annoncé la suprésion. Ces changements dans la politique fiscale donnèrent d'ailleurs lieu à des malentendus; les brasseries de Kisangani refusant d'envoyer leurs relevés de compte puisque les taxes avaient été supprimées. Gbenye voulut également récupérer les sommes prélevées illégalement par les membres des gouvernements Isombuma et Aradjabu et leurs personnels de cabinet au détriment de l'Etat. Il écrivit en ce sens à Soumialot en date du 1 octobre 1964 et dans cette lettre il communiqué à ce dernier la liste des intéresser restant ainsi débiteurs vis-à-vis du trésor (112) .

www.stanleyville.be Collection Ph. VEYS

112) Lettre de Gbenye du 5 novembre 1964 (Archives de la ville)

Faisant suite à cette lettre , Soumialot contacta l'Administrateur en chef de la sûreté à Kisangani en ces termes : "je vous enjoins instamment de convoquer dès réception de la présente, tous ceux qui sont sur place à Stanleyville et les contraindre au remboursement dans le plus court délai, des montants qu'ils ont soustraits des caisses publiques au détriment de l'intérêt général (113).

Dans le but d'assurer une circulation régulière de la monnaie, Gbenye soumit à l'autorisation du Ministre des finances tout prélèvement d'un montant supérieur à 10.000 Francs effectué auprès des banques, Bureaux de Poste ou Caisse d'épargne.

Avis de Gbenye aux banquiers, Directeurs de Postes et Directeur de Caisse d'épargne -.

Messieurs,

La situation particulière que traverse la République populaire au point de vue financier m'oblige d'envisager certaines mesures destinées à assurer la circulation régulière de notre monnaie. La première de ces mesures est la suivante : je je fais savoir à tous les banquiers ainsi qu'aux Directeurs des Postes et de la Caisse d'épargne qu'à dater de ce jour, tout prélèvement d'un montant supérieur à 10.000 Fr. devra faire l'objet d'une autorisation expresse du Ministre des Finances du Gouvernement central ou de son délégué. Une dérogation pourra être apportée en faveur des chefs d'entreprises et des Patrons devant effectuer des dépenses de grands montants et cela sur présentation de leur pièces justificatives. Je suis persuadé que tous comprendront l'opportunité et le bien fondé de cette mesure que nous a dicté l'expérience acquise lors des dures périodes que nous avons vécues au cours de la crise de 1960 - 1961" (114).

D'autre part, le Gouvernement de la République populaire du Congo sollicita le crédit congolais de Stanleyville, Banque affilier à la Barclay's Bank , pour obtenir par l'intermédiaire de cette dernière des dévises nécessaires à la reprise des exportations et importations avec les pays voisins de l'Est-Africain. Le Gouvernement offrait de déposer de l'or en garantie dans n'importe quelle Succusrsale de cette Banque (115)

II. De la politique des prix :

Après la chute de Kinghis, le régime des prix en vigueur en juillet 1964 avait été restauré. Cependant les commerçants qui par suite de la situation économique générale n'étaient plus approvisionnés, stockèrent leurs articles et le marché noir s'installa. De nombreux cas de vente de produits à des prix trop élevés furent dénoncés par des informateurs de la sûreté, no-

115) Martyr du 22 au 25 octobre 1964

www.stanleyville.be Collection Ph. VEYS

temment en ce qui concerne la vente de la bière et de la viande. Constatant cette hausse excessive des prix, la sûreté ajoutait que presque toutes les ventes se faisaient sous le comptoir et se concluaient grâce au lien de parenté ou à l'amitié qui unissait acheteur et vendeur. Pour mettre fin à cet état de chose, la sûreté nationale priait les autorités locales de bien vouloir régulariser la situation économique en prenant des mesures sévères à l'égard des contrevenants.

III. Etude d'un Cas (Administration de la Sûreté)

1. Organisation :

Le gouvernement de Kisangani avait très rapidement envisagé la relance des activités de la sûreté nationale. Mathieu Elonga Kaniki en fut l'Administrateur en chef. A partir du 14 octobre 1964, il fut décidé d'envoyer des délégation dans les régions libérées afin d'y installer de nouveaux agents . A cette fin Elonga s' adressa au Ministre de l'Intérieur afin d'obtenir du Département de la Défense Nationale des escortes de l'A.P.L. etdes moyens de locomotion . A la même date, Elonga proposa la formation accélerée à l'étranger d'agents de la securité.

"Monsieur le Ministre,

Dans le souci de doter les services de la Sûreté Nationale d'éléments capables et expérimentés, j'ai l'honneur de vous proposer l'envoi immédiat à l'étranger d'une dizaine d'agents pour une formation accélerée en matière de securité.

Quant au budget devant couvrir les dépenses qu' engendrerait la réalisation de la présente proposition, je vous rappellerai les d'études destinées à la section EST du CNL par le gouvernement de la République Populaire de Chine, lesquelles bourses restent en souffrance à l'Ambassade du dit pays à Budjumbura.

L'Administrateur en chef de la Sûreté
Nationale
ELONGA - KANIKI " (116)

---

113) Lettre de Soumialot du 5 novembre 1964
114) Avis de Gbenye du 5 octobre 1964
115) B. Verhaegen, Congo 1964, CRISP. Bruxelles 1965 p.285

www.stanleyville.be Collection Ph. VEYS

Soumialot aussi critiqua l'orientation prise par la sûreté nationale dans un rapport adressé à celle-ci (116) : "Aulieu de dissiper vos efforts dans des opérations policières uniquement, vous auriez dû vous consacrer à un peu plus d'investigation. Analyser l'évolution politique de la révolution, déterminer la confiance des masses vis-à-vis des objectifs de cette révolution, mesurer les chances de notre réussite compte tenu du soutien moral que nous pouvons réellement attendre de nos populations; voilà à titre d'exemple quelques uns des buts auxquels vos services devraient tendre."

a) Informateurs : En ce qui concerne les informateurs politiques, un plan d'action a été élaboré. Il s'agissait de la formation d'une équipe cohérente d'informateurs qui serait chargée de vérifier l'exactitude des informations fournies par d'autres informateurs et qui se chargerait en outre du contrôle du matériel placé à la disposition du service de la sûreté nationale. Ce plan d'action traite aussi de la technique d'espionnage vis-à-vis de l'opposition, en se basant sur les erreurs passées.

b) Télécommunications :

Il y avait une liste des bureaux de télécommunication de la sûreté nationale comprenant douze localités importantes ou frontalières situées dans les zones libérées. Ces localités sont :Uvira, Albertville, Samba, Aru, Aba, Doruma, Kindu, Paulis, Buta et Bumba.

c) La Presse de la Sûreté :

Le chef du Département de la presse rédigea en date du 7 octobre 1964, un rapport détaillé concernant ce service (118). Ce rapport indique le matériel nécessaire au démarrage du service, les horaires de travail et les précautions à prendre pour éviter la fuite des documents. Traitant des moyens de locomotion pour les déplacement nocturnes des agents, le document précise que tous les simba sont chargés de la protection nocturne des agents de la Sûreté.

117) Congo 1964, Dossiers du CRISP, Bruxelles 1965 p.285
118) B. Verhaegen (documents inédits)

www.stanleyville.be Collection Ph. VEYS

Des simba accompagneront pendant la nuit ces agents partout où l'exigence de travail les mène . Les agents de la presse nationale sont au nombre de 7 dont 1 Commissaire principal, et 5 inspecteurs adjoints.

d) Moyens financiers :

Une somme de 20.000.000 F. fut prélevée sur le Trésor et destinée au finacement des opérations secrètes de la sûreté : envois de mission à l'intérieur du Pays et dans les régions non encore libérées. Le 22 octobre 1964, le chef de cabinet à l'Intérieur fit état des difficultés éprouvées par le service de la sûreté quant au paiement de ses informateurs et de l'attitude menaçante de ces derniers en raison de ce fait. L'Administrateur en chef de la Sûreté avait sollicité le 14 octobre 1964 du Ministre des finances une avance de 10.000.000 Fr. Gbenye qui fut saisi du problème s'enquit auprès du Ministre de l'Intérieur de l'effectif autorisé dans le recrutement des informateurs et du mode de payement de ceux-ci. Et par une ordonnance du 19 novembre 1964, il accorda à la Sûreté nationale un versement de 5.000.000 Fr. pour le bon fonctionnement de ses services (119)

2. Quelques conflits et difficultés internes de ce service :

a) Conflits internes : Vers la fin de septembre, un conflit assez violent opposa l'Administrateur en chef de la Sûreté Monsieur Elonga Kaniki à son Directeur provincial Tupaie. Elonga reprochait à Tupaie son absentéisme, son comportement vis-à-vis de l'autorité pendant comme après les heures de service, le fait qu'il s'accaparait de correspondances qui ne lui étaient pas destinées, reproches que Tupaie refuta avec véhémence.

b) Abus de la Sûreté : Au début du mois de novembre, la sûreté fut accusée de délivrer de faux laissez-passer aux gents qui prenaient la fuite. Le 21 novembre 1964 Tupaie signa effectivement un laissez-passer en faveur de Gbabu, Directeur provincial du Bureau politique du M.N.C./L. et de quatre de ses compagnons chargés de l'organisation politique dans toutes les zones libérées.

---

119) Ordonnance de Gbenye du 19 novembre 1964 (Archives de la ville

www.stanleyville.be Collection Ph. VEYS

On peut se demander, étant donné la date de ce document, s'il n'avait pas en effet pour but de permettre aux intéressés de fuire Kisangani. Ilambi qui était membre du commissariat général extraordinaire de Kisangani fut arrêté par la sûreté le 14 octobre 1964. Gbenye et Soumialot protestèrent énergiquement contre ces excès de la sûreté et Gbenye demanda la révocation de l'Agent responsable. (120) D'autre part, il semble que les agents de la sûreté en tournée dans la Province, effectuaient des détournements de fonds et s'appropriaient les femmes d'autrui.

c) Difficultés rencontrées par la sûreté :

Il semble que certains secteurs de l'Administration de la République Populaire du Congo, ignoraient ou feignaient d'ignorer l'existance de la sûreté. C'est ainsi que des agents en mission auprès des autorités se voyaient barrer le passage par les plantons même après présentation de leur carte de sûreté. (121) D'autre part la sûreté se disait surprise de constater qu'à plusieurs reprises, les hautes autorités parvenaient à effectuer des tournées d'inspection à l'intérieur de la République sans qu'elle n'en soit avertie. La même difficulté se présentait dans les rapports entre la sûreté et l'A.P.L. Le Commissaire principal de la sûreté écrivait le 9 octobre 1964 :(122) le service de la sûreté nationale est avant tout l'avant-garde et le gardien-protecteur de la sécurité de l'Etat. Donc cela revient à dire que ce service doit avoir une priorité absolue et doit avoir accès dans tous les milieux. Or nous constatons avec beaucoup de regret que notre armée populaire ignore cela". A une autre occasion un commandant de l'A.P.L. dénia à l'agent de la sûreté le droit de contrôler les étrangers, incitant ceux-ci à ne pas répondre à la convocation de la sûreté. Certains disent qu'il existait une véritable haine contre la sûreté parmi les civils et que certains d'entre eux envisagèrent de créer une bande qui exterminerait certains agents de la sûreté.

IV. Conflit interne entre leaders du régime .

Les trois dirigeants du mouvement rebelle à Kisangani étaient Gbenye, Soumialot et Olenga; entre ces hommes, les relations

---

120) B. Verhaegen ARS ADMSTAN 225 bis (lettre de Gbenye)
121) " " " SNSTAN 6 et 10
122) Document généraux (archive de la ville)

www.stanleyville.be Collection Ph. VEYS

s'étaient détériorées pour devenir très tendues vers la fin de la fin de leur régime. Selon ceux qui ont vécu les évenements de Kisangani, Gbenye était l'élément le plus dur du trio. Il était ambitieux et ne souffrait d'aucune concurrence. C'est sans doute la raison pour laquelle il avait gagné Kisangani seul pour se proclamer chef de l'Etat sans tenir compte des autres leaders du CNL. Soumialot était autoritaire, mais plus ouvert au dialogue. Certains observateurs qui l'on vu agir à Kisangani, le considèrent comme plus équilibré que Gbenye. Il s'opposa publiquement aux exécutions injustifiées dont la plupart eurent lieu en son absence.

Olenga, commandant en chef incontesté de l'A.P.L., avait une grande autorité sur les simba et sur les autres dirigeants. Selon un témoin, il était le plus fort des leaders. Il semble avoir été vindicatif : à chaque nouvelle défaite , il redoublait de sévérité et faisait procéder à de nouvelles arrêstations. Il était fétichiste.

Une tension ne tarda pas à se manifester entre Gbenye et Soumialot qui étaient les deux leaders civils du régime . Il faut noter tout d'abord que malgré leur position hiérarchiques respectives, ils échangeaient entre eux un courrier empreint d'un très grand formalisme. Selon un rapport de la sûreté du 27 octobre 1964, tous les membres du cabinet du Ministère de la Défense Nationale auraient été mis en résidence surveillée. Le rapport ajoute qu'on ignore le motif de cette mesure. (123) Toutefois, selon un témoin cette arrêstation coïnciderait avec la repression anti-belge ordonnée par Olenga le 27 octobre 1964. Le 3 novembre 1964, Monsieur Gbenye adressait à nouveau des reproches à son Ministre de la Défense Nationale Monsieur Soumialot : (124)

"Monsieur le Ministre,

Soucieux de maintenir l'harmonie parfaite au sein de l'équipe gouvernementale et révolutionnaire que j'ai de présider, je vous prièrai d'éviter autant que possible d'adresser des remarques en public vis-à-vis de vos collègues et de bien vouloir dans l'avenir faire passer par mon canal tous les griefs à formuler à l'endroit de ces dernier".

Le 23 novembre 1964 Gbenye adoptait un ton nettement plus critique dans une lettre adressée à Soumialot bien que celui-ci était déjà parti depuis plusieurs jours".

---

123) Bulletin d'information de la sûreté de Stan nº 17 du 24/10/64
124) Lettre de Gbenye à Soumialot du 3 novembre 1964.

www.stanleyville.be Collection Ph. VEYS

Monsieur le Ministre ,

J'ai le regret de vous faire part de mon vif mécontentement quant à votre façon de réserver suite à mes demandes de renseignements sur les affaires relevant de votre compétence. En effet , souvent quand je pris de m'élucider l'un ou l'autre problème du ressort de votre département, vous vous contentez uniquement de m'envoyer les copies de vos correspondances adressées à vos services. Cette façon de travailler me déplait et je vous invite pour l'avenir, à me fournir directement les explications que je désirerai obtenir au lieu de m'obliger indirectement de correspondre avec vos services, ce qui constituerait un empiétement de votre domaine" (125)

Un autre témoin laisse entendre que Soumialot affichait un complexe de supériorité vis-à-vis de Gbenye qui à son tour aurait cherché à faire assassiner son rival.

125) Lettre de Gbenye à Soumialot le 3 novembre 1964 (archives de la ville)

www.stanleyville.be Collection Ph. VEYS

NOS CONCLUSIONS SUR LA REBELLION DE KISANGANI

Il importe qu'après notre description de la rébellion à Kisangani, certaines conclusions soient dégagées de cette analyse. Toutefois, d'une étude basée sur les document et informations nous ne pouvons évidemment rien tirer d'absolu et de définitif. Aussi les quelques conclusions qui suivent pourraient-elles être confirmées ou infirmées par une éventuelle étude ultérieure plus approfondie.

Nous avons négligé de faire une étude comparative entre la rébellion de Kisangani et celle des autres régions du pays. Cela parce que la faculté nous avait imposé de limites quant au nombre de pages pour ce travail. En outre, nous avons autant que possible essayé de rester dans les limites de la ville et nous ne prétendons pas avoir décrit tout ce qui s'était passé à Kisangani sous le régime de Ch. Gbenye. Cependant notre travail constitue un document de base pour ceux qui vont s'intéresser à ce genre de problèmes.

Nous avons posé des hypothèses qui sont selon nous, en rapport avec la situation de Kisangani avant l'occupation de cette ville par les simba. Notre analyse de la situation au cours de deux périodes: évolution politique lointaine et évolution politique récente montre qu'il existait à Kisangani une situation dont l'aboutissement normal ne devait être autre chose qu'une rébellion.

Nous allons devoir examiner rapidement nos hypothèses avant de conclure sur la rébellion à Kisangani.

I, Kisangani est une ville remplissait les conditions propices à la rébellion générale . Mais quelles étaient les causes de la désastreuse situation politique économique et sociale à la base de la rébellion de Kisangani ?

1. <u>Les causes politiques</u> : l'examen de l'évolution politique lointaine de la ville de Kisangani, la description de cette situation politique nous montre qu'il existait depuis 1960, des sentiments pré-révolutionnaires au sein de la population de Kisangani à l'égard des Autorités du Gouvernement Central de Kinshasa . La rupture des relations entre le bloc nationaliste et le reste de partis politiques du pays a été causée par la révocation du Gouvernement Lumumba, l'arrestation de Lumumba lui-même et sa mort au Katanga.

www.stanleyville.be Collection Ph. VEYS

Kisangani, fief du MNC/L., qui est une organisation politique nationaliste radicale, devait servir de réfuge à ses partisans. Ceux-ci s'y sentaient en sécurité pour pouvoir prendre ouvertement parti contre les Autorités de Kinshasa. Cette intention se manifeste déjà dans l'opposition du gouvernement Finant au gouvernement central, et l'arrestation de Finant au lieu d'être un moyen de freiner le développement de la haine chez les nationalistes, n'a fait que renforcer celle-ci. Cette haine, on a pu le voir, s'est confirmée par l'arrivée à Kisangani de Monsieur Gizenga quelques jours après le départ du Président Finant. Après sa victoire dans la guerre qui avait opposé ses partisans militaires à ceux du gouvernement de Kinshasa, il s'installa en vainqueur à Kisangani et précisa sa position politiques: - il considérait comme révoqué, le chef de l'Etat et toutes les institutions nationales - il instaurait de nouvelles institutions nationales à Kisangani en proclamant cette ville Capitale provisoire du Congo. La fin du régime Gizenga n'a pas non plus enrayé les sentiments révolutionnaires de la population de la ville de Kisangani. Les Autorités provinciales ont de nouveau fait preuve d'insoumission aux Autorités de Kinshasa par le soutien accordé à Simon Losala à la tête de l'Exécutif provincial malgré la desaprobation du gouvernement central et le souhait d'y placer J.F. Manzikala. Rappelons ici que Manzikala était mal vu à ce moment là à Kisangani à cause de son attitude tolérante à l'égard des Autorités de Kinshasa en 1961 pendant qu'il était président provincial. Cette attitude qui avait précipité l'échec de Gizenga, avait en même temps provoqué un soulèvement des autorités provinciales contre Manzikala. Le morcellement de l'ex-Province Orientale en Haut-Congo, Uélé et Kibali-Ituri était pour Kinshasa un moyen d'étouffer la diffusion de la doctrine nationaliste du M.N.C./L. dans cette Province. La popualtion de Kisangani était consciente de toutes ces manoeuvres, aussi a-t-elle réagi contre cette décision du gouvernement central.

2. <u>Les causes éthniques</u> :

Comme nous venons de le voir, depuis la décolonisation du pays , cette ville avait toujours manifesté sous l'impulsion de ses dirigeants politiques, une conscience politique très aigüe et avait été le fief du M.N.C./L. A ceci s'ajoute qu'elle avait

www.stanleyville.be Collection Ph. VEYS

également subi la profonde influence de l'éthnie "ANKUTSHU" dont la principale raison d'adhésion à l'idéologie unitariste et nationaliste est de maintenir l'unité du pays pour pouvoir partager les richesses nationales avec les régions prospères.

En effet, lorsqu'on examine la composition du premier gouvernement provincial qui avait été présidé par J.P. Finant, on constate que sur 10 membres de ce gouvernement, Président provincial y compris , cinq ne sont pas originaires de la Province Orientale et de ce nombre, quatre sont des Ankutshu. Ces gens avaient été membres du gouvernement provincial dès le 11 juin 1960, date de la formation du gouvernement Finant en passant par l'équipe gouvernementale présidée par Manzikala jusqu'au 13 juin 1963, date à laquelle G. Grenfell avait été élu Président provincial. Toute cette période d'avant 13 juin 1960 connait relativement une stabilité politique, pas tellement de changement de gouvernements,il y avait la sécurité de personne et de biens de la population et les couvre feux étaient inconnus dans la ville de Kisangani. Mais d'où venait cette tranquilité politique ? Il y a de quoi croire qu'elle venait du fait que toute la population, originaires comme ressortissants des autres provinces, se sentait satisfaite matériellement et unie par la discipline du Mouvement National Congolais (M.N.C.). Ceci explique leur opposition à la création de la Province du Haut-Congo/ Plus nationalistes que dans n'importe quelle autre éthnie, ils avaient pressenti que la création de cette nouvelle province allait aboutir au déclenchement du tribalisme et du régionalisme, soit des postes de responsabilité politique aux originaires du Haut-Congo. Dès lors, ils réagirent en se liguant pour gagner à leur cause, certains de leurs amis du Haut-Congo et réveiller la mystique du MNC en condamnant le tribalisme et le régionalisme. Tout celà avec l'accord de certains Ankutshu, haut placés ailleurs et dans le seul dessein d'avoir la mainmise sur la politique de cette région. Ils ont ainsi tout mis en oeuvre pour semer en ville une situation de trouble, d'insécurité et d'anarchie. Cette situation est à la base de l'instabilité politique qui a caractérisé la province du Haut-Congo. Le gouvernement éphémère de Grenfell en juin 1963, manifeste également cette tendance : les cabinets dont la composition était fortement

www.stanleyville.be Collection Ph. VEYS

influencée par les jeunesses du MNC/L. étaient remplis de non-originaires . Sous le gouvernement Isombuma, la situation politique, économique et sociale de la ville s'était fortement dégradée. Ce gouvernement était très mal vu de la population à cause de son inefficacité et de son hostilité envers le M.N.C./L.. Le Président avait une politique très tribaliste, ce qui a encore aggravé les oppositions . Au sein même de son équipe gouvernementale, plus de la moitié des membres se sont opposés à sa politique . Après P. Isombuma, la direction de la province est confiée à F. Aradjabu. Cette instabilité politique est donc l'oeuvre des adversaires de la création de la province du Haut-Congo.

3. Les causes sociales et économiques.

L'instabilité politique était également accompagnée d'une déterioration de la situation économique et sociale de la ville de Kisangani : - le chômage était total et coïncidait avec la hausse des prix due à la rareté des marchandises.

- les travailleurs sous-contrats de l'Etat furent pendant plusieurs mois privés de leurs salaires.

- l'insécurité provoquée par les jeunesses du MNC/L. rendait la vie impossible. En effet, ces jeunesses du MNC/L. éliminaient tous ceux qui n'étaient pas MNC/L. et ils ont également tenté de s'opposer à Kinshasa comme du temps de Gizenga.

- le banditisme et le terrorisme s'accentuaient en ville ; - la liberté et les droits humains étaient de plus en plus bafoués.Les routes étaient barrées aux passants dont on exigeait la carte du M.N.C./L. Toute cette crise n'a pu être enrayée d'une part, par les autorités nationales lesquelles considéraient la population de Kisangani et ses dirigeants politiques comme formant le bloc pro-lumbiste, donc comme leurs ennemis politiques, d'autre part, les autorités locales se sont montrées très incapables de faire face à cette crise , inefficacité et absence d'une personnalité forte, manque de vigilance et d'unanimité à prendre des mesures préventives et efficaces de sécurité.

II. Les facteurs du succès de la rébellion de Kisangani :

La situation politique, économique et sociale que nous venons d'examiner avait fortement déçu la population de Kisangani qui considérait le gouvernement central de Kinshasa comme en étant l'auteur.

www.stanleyville.be Collection Ph. VEYS

Pour la population qui comparait cette période à la période coloniale , l'indépendance était synonyme de misère. C'est dans cet état d'esprit que le mythe de la deuxième indépendance trouvera la population de Kisangani. Dès lors , nous pouvons comprendre d'où venait l'adhésion massive et irréfléchie de cette population à la rébellion. D'autre part, en participant massivement, la population de Kisangani a beaucoup contribué au succès des simba en grossisant leurs rangs et privant de toute assistance les soldats de l'A.N.C., laquelle avait déjà perdu tout son crédit auprès de cette même population. Les rebelles à qui la bienvenue était souhaitée bien avant même la prise de la ville, ont été grâce à cette même population, très bien renseignés sur la situation militaire de Kisangani. Le succès provient également du mythe de l'invulnérabilité des simba. En effet cette propagande était intensifiée dans les camps militaires de la place et a eu pour effet la baisse du moral des soldats de l'ANC. Du côté des rebelles,les simba avaient pleine confiance en la magie et combattaient donc sans crainte de mourir . Cependant nombreux étaient ceux qui tombaient sous les balles de l'ennemi, même les docteurs féticheurs. Mais ce fait était loin de décourager les simba car ils étaient convaincus que ceux de leurs camarades qui mouraient avaient péché et s'aventuraient à la guerre sans se faire rebaptiser par les féticheurs.

- <u>Conclusions</u> : Nous sommes amenés à conclure que la rébellion de Kisangani n'était que le stade final de l'évolution de la rébellion datant de 1960, immédiatement après la révocation du gouvernement Lumumba. En effet, le bloc nationaliste dont le fief était la ville de Kisangani, s'est rebellé ouvertement contre le Gouvernement Central de Kinshasa et a exigé la déchéance du chef de l'Etat. Cette opposition s'est manifestée de manière virulente sous Finant , ensuite sous Gizenga et sous Losala. De 1962 à 1963, bien que la ville ait été soumise aux ordres du gouvernement central, son instabilité politique dénote encore bien l'hostilité latente des autorités provinciales et de la population de Kisangani à l'égard de Kinshasa.

Quelle est la raison ultime de cette opposition ? Nous osons affirmer que le pluralisme politique est à la base

www.stanleyville.be Collection Ph. VEYS

de cette situation. Selon la théorie du matérialisme historique, toutes les activités de l'homme, ses préoccupations morales, politiques etc... découlent de son état économique. Sur le plan social il en est de même : la base de la vie sociale comme le dit Marx, l'infrastructure de la société consiste dans l'ensemble des rapports de production économique qu'ont les hommes entre eux. Ainsi le régime politique, le droit, la morale, la religion sont des conséquences de cet état économique, lequel détermine toutes les activités et toutes les formes de la vie sociale. Ce raisonnement matérialiste s'applique également aux phénomènes sociaux du Congo pendant la période qui fait l'objet de notre étude. L'existence du multipartisme avait développé une contradiction dont les éléments opposés devaient nécessairement s'affronter. En effet, le bloc nationaliste qui s'était vu privé des avantages matériels apportés par l'indépendance du pays, devait tout mettre en oeuvre pour briser les chaînes de la misère . Ainsi s'explique son exigeance de la déchéance du chef de l'Etat et de l'abolition de toutes les institutions nationales de l'époque.Dans cette lutte, les nationalistes voulaient prendre en mains la direction du pays pour pouvoir mieux s'accaparer de ces avantages matériels. De leur côté les dirigeants politiques des partis hostiles aux partis nationalistes qui dirigeaient le pays à ce moment là, étaient très conscients des objectifs poursuivis par leurs ennemis politiques. C'est ainsi qu'ils étaient résolus de ne pas céder dans cette lutte, de peur de perdre leur position économique et sociale. C'est bien cette lutte, "la course au pouvoir" entre les partis politiques qui est à la base de rapports sociaux entre Kinshasa de 1960 jusqu'en 1965. Dans cet ordre d'idée, nous voyons bien que même la victoire de l'A.N.C. en novembre 1964 n'était pas une solution efficace à ce problème car, tant que ses racines à savoir : "le multipartisme et l'injustice sociale" subsistaient, la rébellion devait nécessairement rebondir.

Pouvons-nous considérer comme extirpée,la tendance à la rébellion au sein de la population de cette ville de Kisangani? Ce qui précède nous montre que le régime pluraliste est à l'origine d'interminables conflits entre les partisans des divers partis politiques.

www.stanleyville.be Collection Ph. VEYS

Toutefois , l'abolition en 1965, de ce pluralisme résout de façon partielle ce problème car il n'y a plus désormais de partisans de MNC/L., MNC/K., PNP etc... qui étaient pour la plupart des partis éthniques. En plus de cette abolition du pluralisme, l'extirpation de la tendance à la rébellion est aussi conditionnée par l'instauration d'une réelle justice sociale. En effet, avant 1965, le parti politique au pouvoir étant éthnique, il ne réservait de faveurs qu'à ses électeurs et par conséquent à une éthnie donnée. Les autres éthnies étaient abandonnées à elles-mêmes et faisaient l'objet d'une préoccupation secondaire de la part du Pouvoir central .

Ce que nous pouvions suggérer en la matière a déjà été réalisé par le Gouvernement de la deuxième République Démocratique du Congo, à savoir l'instauration d'un parti unique supra-éthnique encadrant toute la masse congolaise. C'est le cas du Mouvement Populaire de la Révolution (M.P.R.). Celui-ci est une solution valable à la question congolaise en général et à celle de Kisangani en particulier. Par ailleurs , la devise de ce parti :"SERVIR ET NON SE SERVIR" , explique à suffisance, le souci qu'ont les dirigeants politiques de ce mouvement de combattre l'égoïsme et de faire primer l'intérêt général sur l'intérêt particulier.

x

x x

www.stanleyville.be Collection Ph. VEYS

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages et Articles

- B. Verhaegen : Les rébellions populaires au Congo, Cahier d'Etudes Africaines 26-1967
- R. Fox , W. De Craemer et J. Ribeaucourt : Deuxième Indépendance
- J. Gérard Libois : The new class and rebellion in the Congo.
- V. Pons : Stanleyville 1959
- Michiels et Laude : Notre Colonie
- P. Artigue : Qui sont les leaders Congolais "Bruxelles, Editions Europe - Afrique 1961
- J. Gérard Libois et B. Verhaegen : Congo 1959, Bruxelles, Dossiers du CRISP
- J. Gérard Libois et B. Verhaegen : Congo 1960, 2 tomes, Bruxelles, Dossiers du CRISP 1961
- B. Verhagen : Congo 1961, Bruxelles, CRISP 1962
- J. Gérard Libois et B. Verhagen : Congo 1962, Bruxelles , Dossiers du CRISP 1963
- B. Verhaegen, J. Beys et Ph. Gendebien : Congo 1963, Bruxelles, Dossiers du CRISP 1964
- H. Onatshungu : Rébellion au Sankuru : Mémoire Lovanium 1969
- C. Young : Introduction à la politique congolaise, Editions universitaires du Congo, Bruxelles , CRISP 1965
- R. Pinto et M. Grawits : Méthodes des sciences sociales, Dalloz, Paris 1964
- G. Balandier : Anthropologie politique, collection SUP. Presses Universitaires de France, Paris1967.
- B. Verhaegen : Stanleyville: Aout - novembre 1964, Chronique de politique étrangère vol. XVIII. 1965
- P. Decraene : Tableau des partis politiques de l'Afrique sub-Saharienne.

www.stanleyville.be Collection Ph. VEYS

Documents Officiels

- Rébellion au Congo : édité par les services de Presse de la République Démocratique du Congo 1964.
- Moniteur Congolais nº 22 du 15 novembre 1963
- Lettre nº 699/Cab. du 23 août 1961; cabinet du Président de de la Province Orientale; archives de la ville de Kisangani.
- Lettre anonyme des travailleurs sous-contrat de l'Etat au au Président Gizenga ; archives de la ville de Kisangani.
- Les documents parlementaires de l'Assemblée provinciale de Kisangani 1960-1963.
- Déclaration du Président Ingala ; archives de la ville de Kisangani.
- Les arrêtés présidentiels du gouvernement provincial de Kisangani.

- [illegible]
- Le Martyr

Les Journaux

- La Libre Belgique ,
- Le Martyr
- L'Essor du Katanga

- - -- -

www.stanleyville.be Collection Ph. VEYS

TABLE DES MATIERES

Avant - Propos 1

INTRODUCTION : — Définition du terme "REBELLION" et origine de la rébellion congolaise 2
— But de l'Etude 3
— Sources de documentation 4
— Hypothèse de travail 6

PARTIE I. : — INTRODUCTION A LA CONNAISSANCE DE KISANGANI

Chapitre I. : — LES DONNEES INTRODUCTIVES :
1- La situation géo-économique de la ville 9
2- La composition éthnique de la ville..13

Chapitre II. : — EVOLUTION POLITIQUE LOINTAINE ((1960-1962) 16
1- Les éléctions provinciales en 1960 et la formation du premier gouvernement provincial.....16
2- De la tension à l'opposition complète entre la ville de Kisangani et celle de Kinshasa 18
3- La ville sous le régime Gizenga 22
a) Kisangani: Capitale provisoire du gouvernement central.....22
b) Relations entre le gouvernement Gizenga, le gouvernement provincial et la population.....26
c) Reprise de contact entre Kisangani et Kinshasa 31
d) Fin du Régime Gizenga à Kisangani....34

Chapitre III.: — EVOLUTION POLITIQUE RECENTE 1962 - 1964 36
1) Instabilité politique de la ville de Kisangani.....38
a) Sous le gouvernement de G.Grenfell...38
b) Sous le gouvernement de P. Isombuma 41
c) La Période d'intérim:Dominique Ingala 45
d) Sous F. Aradjabu et Weregemere.....47

PARTIE II. LA PRISE DE LA VILLE DE KISANGANI PAR LES SIMBA

Chapitre I. : — EXPLICATION DES FAITS
a) L'entrée des simba 53
b) Les massacres de la population.....56
c) Attitude de la population civile.....60

www.stanleyville.be Collection Ph. VEYS

Chapitre II. : - PREMIER POUVOIR DES REBELLES A KISANGANI.....61

a) Olenga et l'Armée Populaire de Libération 67
b) Le nouveau gouvernement provincial.....67
c) Fin du gouvernement de Kinghis.....70
d) Le collège Exécutif de Sabiti 72

- L'organisation administrative de Sabiti et le maintien de l'ordre.....73

Chapitre III : - L'A.P.L. et le rôle des Jeunesses MNC avant l'arrivée de Gbenye.....75
a) L'armée Populaire de Libération.....75
b) La réorganisation du Comité du MNC/L....77

Chapitre IV : - ARRIVEE DES AUTORITES CIVILES DU MOUVEMENT REVOLUTIONNAIRE
a) Généralités 83
b) Création de la République Populaire du Congo.....84
c) Programme gouvernemental 86
d) Fonctionnement du gouvernement révolutionnaire.....88

Chapitre V : - DIVERS 97

a) De la situation financière de la République du Congo.....97
b) De la Politique des prix 99
c) Etude d'un cas:"Administration de la Sûreté.....100
d) Conflits internes entre les leaders du régime 103

NOS CONCLUSIONS 106

BIBLIOGRAPHIE 113

www.stanleyville.be Collection Ph. VEYS